



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.







Zah. IV B. 102







L'AVENIR

ET

LES BONAPARTE





M. CHARLES DUVEYRIER

---

# L'AVENIR

ET

## LES BONAPARTE



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—  
1864

Tous droits réservés





# L'AVENIR

ET

LES BONAPARTE

---

## CHAPITRE PREMIER.

CE QU'EST LE LIVRE. — CIRCONSTANCES OU IL SE PRODUIT.

Ce livre est une étude de la question dynastique dans ses rapports avec les destinées futures du pays.

Montrer qu'un gouvernement n'est solidement établi que lorsqu'il forme aux yeux du peuple, dans le présent et surtout dans l'avenir, un instrument de progrès supérieur à toute autre combinaison; rechercher par quelles mesures on pourrait aujourd'hui compléter, dans ce sens, l'édifice

impérial et consolider du vivant de Napoléon III les règnes qui suivront le sien : tel est l'objet que se propose l'auteur.

Un examen de ce genre répond peut-être, en ce moment, à un besoin des esprits.

Après douze années d'un règne bien rempli et qui a constamment tenu fixés sur nous les yeux de l'Europe, dans quelle situation se trouvent, l'un vis-à-vis de l'autre, le pays et le pouvoir ?

D'une part, en face de populations qui aspirent à faire un pas décisif dans la voie de la liberté, le gouvernement s'effraye, s'attriste et subit finalement avec répugnance cette tendance de l'opinion contre laquelle il n'ose lutter.

De l'autre, en face de l'Empereur, toujours fidèle à son dessein de fonder une dynastie, le pays se recueille, et la pensée impériale, qui devrait calmer les inquiétudes à l'égard de l'avenir, ne paraît pas provoquer un entraînement proportionné à la confiance que l'homme inspire et à l'autorité dont le souverain dispose.

Ces deux grandes ambitions de la nation et du chef de l'État, le retour de la liberté et la stabilité des institutions, sont-elles donc contradictoires ?

L'une ne doit-elle être satisfaite que par la ruine de l'autre?

Est-il possible, au contraire, de les concilier? Et le moment ne serait-il pas venu où toutes deux, se prêtant un mutuel appui, pourraient s'entendre, s'associer et triompher ensemble?

L'avenir de la société et la destinée du pouvoir sont également engagés dans toutes ces questions.

Ayant en vue un résultat prochain et pratique, l'auteur a pris pour objet principal de son argumentation la fondation d'une dynastie par les Bonaparte. Sa raison a été que, disposant de tous les moyens de délibération et d'action, le chef de l'État, si l'opinion se prononce en faveur des mesures qu'on lui soumet, peut seul en prendre l'initiative.

CHAPITRE II.

LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL  
DOIT-IL CONSIDÉRER COMME ANTIDYNASTIQUE  
L'OPPOSITION QU'ON LUI FAIT?

Quel est, d'abord, l'état de l'opinion à l'égard du régime impérial ?

Le milieu dans lequel se poursuit l'entreprise napoléonienne lui est-il favorable ou contraire ? La pensée d'affermir les institutions existantes soulève-t-elle une résistance passionnée, aveugle ? L'Empire a-t-il des ennemis irréconciliables ? Ou bien ne s'exagère-t-on pas, au contraire, les dangers qui l'entourent ?

Voilà des questions qu'il faut avant tout éclaircir.

L'opposition qui s'est formée sous le gouvernement de l'Empereur est de plusieurs sortes.

Il y a l'opposition des hommes à principes inflexibles. Ceux-là ne sont pas nombreux, et parmi eux bien peu conservent aujourd'hui l'espoir d'une réalisation prochaine de leurs idées. La démocratie se sert de leurs noms comme d'un drapeau, pour indiquer au pouvoir le sens dans lequel elle voudrait le voir agir, et aussi pour lui faire sentir que, dans la situation des choses, elle entend maintenir sa complète indépendance vis-à-vis de lui.

Cette disposition d'esprit, particulière aux grands centres, tient surtout à ce que l'Empire ne s'est pas encore engagé solennellement quant à l'avenir de la société. Il règne à ce sujet, dans les masses, des aspirations très-légitimes que les hommes d'État croient devoir passer sous silence. Si le pouvoir entraît en communion d'espérance et d'intérêt avec le grand nombre, si le peuple sentait sa destinée et celle de la famille Bonaparte associées dans une foi commune, son attitude changerait.

En dehors de l'action des coryphées populaires s'agitent les vrais partis, groupes beaucoup plus nombreux, actifs, affairés.

Les partis, dans la pratique de la vie courante, ne sont pas absolus, exclusifs. Ils peuvent composer, parce que l'on compte parmi eux des chefs capables de prendre la direction des affaires et autour desquels la foule se rallie et se discipline.

Quelle est aujourd'hui leur attitude ?

Ils sont désorientés, dispersés ; et de leurs débris qu'un même intérêt rapproche, il naît un nouveau parti, le parti libéral. Il ressort même clairement, du langage tenu dans les journaux et à la tribune, que ce parti n'aspire pour le moment qu'à une chose, à devenir l'opposition dynastique d'un empire constitutionnel.

M. Odilon Barrot en a tracé le programme. Le serment prêté par une catégorie d'hommes politiques qui l'avaient refusé jusque-là témoigne qu'une révolution radicale s'est opérée dans l'opinion qu'ils se formaient des chances de longévité du gouvernement actuel.

Dans le domaine des éventualités immédiates,

les chefs de parti ont désarmé. L'hostilité ne se traduit plus qu'en malices de tribune ou de salons.

Peut-on dire que cette petite guerre de l'esprit français, que le premier empire a tant redoutée, constitue un péril public, maintenant que le peuple investi du suffrage universel, dans des conditions beaucoup plus libérales que le système de l'an VIII et de 1804, peut choisir directement les interprètes de ses opinions et de ses besoins ?

Raisonnablement, on ne le peut pas.

Quelque spirituels qu'ils soient, les derniers adversaires de l'idée dynastique ne sont rien moins que des philosophes poursuivant une forme de gouvernement supérieure au principe napoléonien. C'est toujours la question du même air qu'on voudrait jouer autrement.

Et si l'on considère maintenant la grande masse des incertains, des indifférents, qui se laissent aller au courant de la vie sans se préoccuper outre mesure des affaires publiques, on découvre bien vite que chez eux l'incrédulité, à l'égard du maintien des institutions existantes, est en complète contradiction avec leurs traditions de famille et



la manière dont ils gouvernent leurs propres intérêts.

Il n'est personne, avocat, médecin, érudit, magistrat, littérateur, artiste, financier, cultivateur, fabricant, artisan, qui ne pense que l'expérience acquise dans sa carrière et qu'il transmet à son fils ne le place dans la meilleure position pour lui succéder.

Combien de noms ne voyons-nous pas se perpétuer dans toutes les directions de la politique, de l'art, de la science et des affaires !

En laissant de côté l'armée et la magistrature, car elles offriraient trop d'exemples en faveur de cette thèse, quel est, dans les autres carrières, le chef de famille qui, au foyer domestique, ne rêve la prolongation et le progrès de la destinée qu'il s'est faite, des œuvres qu'il doit laisser après lui.

Chacun voudrait bien fonder sa dynastie, et ce sont ceux qui y tiennent le plus qui ne comprennent pas que l'Empereur fonde la sienne.

Faut-il prendre au sérieux, plus que ne fait le public lui-même, cette contradiction naïve d'un certain monde dont les propos n'ont réellement

d'influence que sous les gouvernements qui ne savent ni penser ni agir ?

Il est clair que l'hérédité, comme principe de distribution des bonnes chances de la vie, perd chaque jour du terrain. C'est le résultat inévitable et heureux des progrès de l'éducation gratuite, de la prévoyance et du crédit. Pour s'affermir, un gouvernement doit favoriser cette tendance naturelle ; mais il n'est pas moins vrai que l'hérédité, qui joue un si grand rôle dans la transmission des fortunes et des clientèles, restera longtemps encore le moyen le plus régulier et le plus sûr de perpétuer le pouvoir souverain. Si les difficultés de l'établissement d'une nouvelle maison souveraine sont grandes, il faut les chercher autre part que dans la décroissance des influences du principe de l'hérédité et dans l'opposition du pays.

Au fond, l'idée dynastique ne rencontre nulle part d'adversaires déterminés et dangereux.

On aspire à de grandes réformes, mais on respecte le pouvoir ; on le sent fort et bien intentionné. Il a beaucoup amélioré, et il maintient l'ordre. Le plus ou le moins qu'il fera ne peut soulever, pour le moment, une question de vie ou de mort. En

sera-t-il ainsi dans les règnes suivants? Que deviendront ces règnes? Et si l'on doit passer par une minorité, quelle sera sa destinée?

Les exemples fourmillent de caractères, d'intelligences, de goûts et de penchants divers qui ont pu, par le seul fait de l'hérédité, se succéder sur le trône, et qui en France, au XIX<sup>e</sup> siècle et dans les conditions actuelles du pouvoir, ne s'y maintiendraient que par miracle.

Dès lors, est-il prudent de rendre si lourde la responsabilité du souverain, et faut-il considérer sérieusement comme antidynastique le culte qu'une portion considérable de la classe éclairée porte au régime parlementaire?

Sans prétendre faire revivre de toutes pièces le vieux mécanisme de la monarchie de Juillet, qui mettait les agents du pouvoir dans la dépendance des assemblées, ne pourrait-on, au moins, épargner à la France cette alternative dans laquelle la constitution la place aujourd'hui, d'être une nation fortement organisée, avec un homme de génie à sa tête, ou une nation menacée d'agitations et de bouleversements, sous un prince d'une intelligence ordinaire? Est-il raisonnable de considérer

comme des ennemis de l'institution les hommes d'État qui se préoccupent de ce problème et qui ne forment qu'un vœu, c'est qu'il soit résolu sagement, prudemment, en tenant compte de la nature des choses et de l'expérience acquise ?

Aucune institution humaine n'est solide et durable, si elle ne prévoit la mauvaise comme la bonne fortune, et si elle n'est propre à fonctionner dans les deux hypothèses. Faute d'une constitution qui se ploie à toutes les éventualités, doit-on exposer le pays à perdre le bénéfice qui résulte de ce qu'il a à sa tête le nom magique de Napoléon, juste au moment où l'influence et le prestige de cette auréole glorieuse seraient le plus nécessaires ?

Ces réflexions se représentent sous mille formes, et la disposition générale qu'elles font naître est celle-ci :

Les esprits prévoyants voudraient éviter dans l'avenir les révolutions.

Ils voudraient que l'empire fût constitué de manière à braver tous les hasards, et à donner alternativement, selon la diversité des occurrences, le profit du gouvernement par le pouvoir, et du gouvernement par la nation.

Il ne s'agit pas de revenir aux luttes de portefeuilles, et personne ne voudrait voir encore les ministres obligés à des travaux quotidiens de tribune, qui relégueraient de nouveau l'administration des affaires aux mains de fonctionnaires de second ordre.

Mais ne peut-on faire à la nation, dans la personne des députés des départements, une part qui suffise à la satisfaction des intérêts courants, et devienne, dans les circonstances difficiles, une garantie contre le danger que pourraient faire courir au souverain régnant l'isolement et l'exagération de ses droits ?

Pourquoi, par exemple, ne pas rendre au Corps législatif le droit de proposition des lois, privilège attribué au Sénat, qui n'en fait rien, tandis que dans la main des députés, pendant trente-six ans, il avait produit tant de recherches et d'élaborations patientes que l'Empire restauré a su mettre habilement à profit ? En effet, c'est parce qu'il avait trouvé les cartons des ministères remplis de travaux de commissions et d'enquêtes, et qu'une foule de questions étaient ainsi amenées à maturité, que le début du règne a eu un si vif éclat.

Concilier les prérogatives des représentants électifs des départements avec celles du représentant héréditaire de la nation, n'est peut-être pas aussi difficile qu'on le pense.

J'espère le démontrer dans la suite de cet écrit ; mais, dès ce moment, il est hors de doute que si la conciliation entre le pays et le pouvoir échoue, ce n'est pas l'état de l'opinion qui l'aura rendue impossible.

Pour tout esprit impartial et réfléchi, il n'existe réellement pas au cœur du pays une opposition radicale contre l'établissement en France d'une nouvelle maison souveraine.

Les tendances naturelles de l'opinion et les dispositions des partis n'étant pas contraires à l'entreprise napoléonienne, le peu de progrès que cette entreprise fait dans les esprits ne tiendrait-il pas à ce que le public en général, et surtout les représentants de l'autorité, se sont formé jusqu'à ce moment une fausse idée des lois naturelles qui régissent l'institution, des bonnes et des mauvaises chances qu'elle doit forcément traverser, de ses devoirs, des garanties qu'elle doit offrir, des services que seule peut-être elle est en me-

sure de rendre, et des moyens qu'elle y doit employer?

Il faut mettre successivement dans leur vrai jour toutes ces faces du sujet.

Définissons ce qu'est en réalité une dynastie, et rendons-nous compte des avantages que la France peut en attendre.

## CHAPITRE III.

CE QU'EST UNE DYNASTIE,  
ET CE QU'ON PEUT EN ATTENDRE AUJOURD'HUI EN FRANCE.

Il faudrait d'abord convaincre les incrédules que la consolidation du régime actuel n'est pas aussi impossible qu'ils se l'imaginent.

Le rétablissement de la liberté, dont il sera beaucoup question tout à l'heure, le progrès même le plus radical des classes populaires, sont des sujets qui ne laissent pas d'obscurité dans l'esprit.

Mais l'établissement d'une dynastie, ses origines, sa raison d'être, ses effets, sont moins connus.

Quelques explications préliminaires sont donc indispensables.



Peu de personnes, en effet, se rendent compte du rôle qu'ont joué les maisons souveraines dans le passé, de la manière dont elles se sont établies, perpétuées, et des causes qui y ont mis fin. Et parmi le grand nombre de ceux, qui sans réflexion et sans enthousiasme, acceptent comme une nécessité l'existence en France d'un pouvoir héréditaire, combien pourraient expliquer cette nécessité autrement que par des raisons négatives, c'est-à-dire par l'impossibilité où se trouve aujourd'hui le pays de se gouverner lui-même ?

A leurs yeux, l'incapacité du pays doit-elle subsister indéfiniment ?

Ils n'oseraient l'affirmer ; car, après tout, si la nation, prenant après la révolution de Février la gestion de ses propres affaires, n'a pas trouvé du premier coup la perfection en fait de gouvernement, du moins a-t-elle montré que, sous ce rapport, la génération contemporaine était en grand progrès sur celle de 89.

Le pays ne s'est laissé entraîner cette fois dans aucun écart. Il a su triompher seul des plus terribles épreuves. Enfin, librement et d'instinct, il a saisi et développé le germe d'un gouvernement régulier,

sitôt qu'il s'est présenté à lui ; car tout, même le rétablissement de l'Empire, s'est fait par la nation.

Mais l'obscurité, la confusion des idées sont encore accrues par le langage et la conduite des amis mêmes du gouvernement.

Les hommes d'État, les fonctionnaires élevés qui se préoccupent faiblement, il est vrai, de la question, confondent généralement l'établissement dynastique avec le passage isolé d'un règne à l'autre, et vivent dans cette confiance que, le jour où le Prince impérial aurait succédé à son père la maison des Bonaparte serait fondée, oubliant que Charles X a succédé à Louis XVIII et n'en est pas moins mort dans l'exil !

Il n'est donc pas inutile de définir ce qu'est réellement une dynastie, de faire connaître à quelles conditions elle existe, comment elle se développe et se consolide.

Cette explication fera mieux comprendre s'il est des avantages que la France incrédule et révolutionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle pourrait retirer encore aujourd'hui de l'institution, avantages qu'elle ne saurait peut-être obtenir par un autre moyen.

Une dynastie est une suite régulière de souve-

rains, se succédant suivant un certain ordre d'hérédité, et de nos jours maintenus au pouvoir par la volonté nationale.

Il faut que le besoin qu'éprouvent les peuples de cette forme de gouvernement soit bien grand, puisque jusque dans les temps modernes la minorité, les imperfections de l'âme et du corps, la captivité, la folie même d'un souverain, n'ont jamais mis en doute la conservation du rang suprême dans sa famille.

La captivité du roi Jean, celle de François I<sup>er</sup>, la folie de Charles VI, n'avaient relâché en rien les liens qui attachaient la nation française à la race des Capets. Plus récemment, en Angleterre, la démence de Georges III, les prodigalités excentriques du régent, dont le Parlement fut obligé de payer les dettes, n'ont pas même fait naître la pensée que la possession du trône par la maison de Hanovre en pût être ébranlée.

Napoléon, en 1814 et 1815, Ferdinand I<sup>er</sup> d'Autriche, en 1848, ont quitté le pouvoir dans la force de l'âge, ce dernier volontairement et par la conscience qu'il avait acquise de son insuffisance personnelle.

L'histoire avait offert déjà l'exemple d'abdications pareilles. On conçoit que le progrès des mœurs et de l'opinion multiplie dans l'avenir ces sacrifices volontaires, et que le grand intérêt d'affermir un gouvernement nouveau les rende plus acceptables; toutefois il est difficile qu'ils ne forment pas toujours des exceptions.

Comment reconnaître que l'héritier d'un prince est plus ou moins capable de régner? Comment poser des règles, une limite au delà de laquelle le caractère, l'intelligence, le tempérament deviendraient un empêchement régulier à l'exercice du pouvoir?

Ce serait altérer si profondément le principe dynastique, qu'on en perdrait tout le profit et qu'il ne mériterait plus de conserver son nom.

C'est que le pacte qui unit une maison souveraine et un peuple ne repose pas sur un intérêt temporaire, il embrasse l'avenir de plusieurs générations; retirez cette condition fondamentale, l'apparence seule reste, l'institution n'existe plus.

Pourquoi, dira-t-on, poser le problème de la stabilité du pouvoir en des termes si absolus? En France, depuis près d'un siècle, pas un fils n'a

succédé sur le trône à son père. La société serait satisfaite si elle avait aujourd'hui la certitude du lendemain. Ne soyez pas plus ambitieux qu'elle. En embrassant un horizon trop étendu, vous mettez dans l'ombre et risquez de compromettre un intérêt plus modeste, et le seul aujourd'hui en question.

Cette disposition d'esprit est générale, j'en conviens, mais elle n'en repose pas moins sur une erreur de fait. Ce n'est pas en s'occupant exclusivement du présent qu'un souverain assure le règne de son héritier; c'est en s'occupant de l'avenir, et de l'avenir le plus reculé que puisse embrasser la prévision humaine.

Et c'est précisément cette nécessité impérieuse de s'occuper de l'avenir le plus éloigné qui peut donner, même aujourd'hui, à l'institution dynastique le moyen de rendre au pays des services que l'on ne saurait attendre d'un autre gouvernement.

Mais comment un gouvernement peut-il trouver sa force dans l'avenir plus que dans le présent? Comment des choses qui ne sont encore qu'à l'état de conjectures, d'hypothèses plus ou moins vraisemblables, auraient-elles le privilège d'affermir les

institutions d'un pays, plus que ne saurait le faire la bonne administration des intérêts contemporains?

L'histoire et la politique prouvent qu'il en a toujours été ainsi.

C'est la loi naturelle des gouvernements qui durent. Et plus la civilisation se développe, plus cette loi acquiert d'évidence.

L'avenir, en effet, devient de moins en moins hypothétique.

Aujourd'hui tout le monde reconnaît que le progrès social est la destinée des sociétés. Non-seulement on constate que les sociétés ne sont pas stationnaires, qu'elles ne cessent de se perfectionner, mais nous retrouvons dans le passé les traces de ce développement qui consiste à étendre les droits politiques, les lumières et l'aisance, à un nombre de plus en plus considérable d'êtres humains.

Eh bien! ce qui a fait la force des dynasties, c'est qu'elles se sont toujours mises à la tête du mouvement. Les peuples ont adopté comme souche de souverains les familles qui s'associaient à leur destinées, qui éclairaient la marche, tenaient l'étendard, poussaient le cri de ralliement et

guidaient l'armée populaire à la conquête qu'elle poursuivait.

Toujours en tête du mouvement, les dynasties gardaient en outre la tradition des destinées collectives. Un mineur, un insensé sur le trône, un roi prisonnier à l'étranger étaient considérés comme des malheurs publics qui resserraient, au lieu de le relâcher, le lien formé entre la nation et le souverain.

Le but à atteindre semblait éloigné temporairement ; on subissait les jours d'épreuves en attendant une chance meilleure.

J'aurai plus d'une occasion de revenir sur ce point capital. Mais il faut admettre dès ce moment que la situation nouvelle de la société française et le vaste horizon des aspirations populaires, loin d'être un empêchement à la fondation d'une dynastie, la favorisent au plus haut degré.

Nul n'oserait prétendre aujourd'hui que les masses n'ont pas d'avenir. Cet avenir frappe tous les yeux ; il est dans leurs mains. Le suffrage universel est une première étape dans la voie qui conduit l'universalité des citoyens à l'entière possession des bienfaits de la vie civilisée.

Une famille qui, adoptant pour foi politique l'ins-

tinct national, entreprendrait d'aider le peuple à faire cette nouvelle conquête, aurait des chances sérieuses d'affermir et de perpétuer le pouvoir dans ses mains. Son chef aurait, de son vivant, un moyen certain d'assurer le sort de ses successeurs; il lui suffirait de marquer, comme but à leur politique, un progrès social assez radical, assez parfait pour fournir la carrière de plusieurs règnes et satisfaire à l'ambition de plusieurs générations.

Et comment ne se formerait-il pas alors un lien d'adoption réciproque entre la descendance d'un pareil souverain, héritière de cette tradition populaire, et les enfants et les petits-enfants de la grande masse de la nation ?

L'ambition du bien-être moral et matériel acquiert chaque jour plus de force; et cependant à peine le peuple se forme-t-il encore une idée nette des améliorations les plus immédiates que lui promet l'avenir. Et voici que ses perspectives les plus éloignées prendraient corps dans la politique arborée par le chef de l'État, en son nom et au nom de ses successeurs!

Où trouver un pareil appui? En dehors du gouvernement, le peuple n'a devant lui qu'une avant-



garde, la bourgeoisie, malheureusement sans initiative, et que l'absence de liberté oblige encore à se préoccuper exclusivement de sa propre destinée? Par quelles avances, par quel concours, si libéral qu'il soit, la bourgeoisie pourrait-elle contre-balancer la satisfaction que causerait au peuple cette certitude d'avoir toujours pour allié, dans la suite des générations, le pouvoir lui-même?

Il n'est pas nécessaire d'examiner, en ce moment, si cette situation est bonne ou mauvaise pour la liberté; il s'agit de savoir si elle existe ou non.

Ceux même qui la déplorent montrent combien elle est réelle.

Il ne faut donc pas traiter avec dédain la question dynastique.

La marche accélérée que la Révolution a imprimée au progrès, et le sentiment de plus en plus vif que le grand nombre acquiert de l'avenir social, semblent, à certains esprits, inconciliables avec la perpétuation d'une famille sur le trône. Il en résulte au contraire, de nos jours, les chances les plus favorables pour un tel établissement.

Bien que de ce point de vue on découvre un horizon où il peut sembler téméraire de s'aven-

turer, je m'y arrêterai un instant, et j'espère montrer que le sentiment républicain lui-même, si l'avenir lui appartient, loin d'être un objet d'inquiétude et de répugnance pour la dynastie napoléonienne, devrait devenir son allié naturel et qu'elle y puiserait son plus puissant élément de succès.

## CHAPITRE IV.

LA DYNASTIE NAPOLÉONNIENNE ET LE SENTIMENT  
RÉPUBLICAIN.

Toute dynastie, envisagée dans ses rapports avec le régime qui l'a précédée et avec celui qui l'a suivie, est une transition. Quand elle s'éteint, elle a généralement aidé la nation à passer d'un ordre social inférieur à un ordre social plus perfectionné.

Ne craignons pas de sonder ce côté délicat du sujet. C'est en pensant au terme de la vie que l'âme humaine trouve en elle des ressources inespérées. Une dynastie peut également voir des lumières inattendues éclairer sa marche, par la simple pré-

vision de l'extinction naturelle que doit amener tôt ou tard le cours de la destinée.

Imaginons, pour ne rien exagérer, qu'après avoir fourni une carrière aussi prolongée que celle des deux dynasties dont les fondateurs, Charlemagne et César, ont été particulièrement l'objet des méditations de Napoléon I<sup>er</sup> et de Napoléon III, la maison des Bonaparte s'éteint.

Nous sommes en l'an 2000 et tant. Dans quelles dispositions croit-on que le progrès des mœurs, des lumières, de l'aisance et la rapidité des communications entre toutes les parties du territoire auront placé le pays ?

Est-il invraisemblable d'imaginer que la nation se trouvera alors beaucoup plus qu'aujourd'hui en état de se gouverner elle-même, et que le régime qui succédera à celui-ci, s'il n'est pas le régime républicain, du moins s'en rapprochera beaucoup ?

La grande force de la dynastie napoléonienne c'est qu'elle peut accepter cette perspective, et se considérer comme étant destinée, par les deux moyens de perpétuation qu'elle a voulu posséder, le sang et l'adoption, à faciliter en France le passage de la monarchie à la république.

Il est plus que probable que tôt ou tard cette manière de voir trouvera une expression heureuse dans le langage et les actes du pouvoir, car elle doit être pour lui la source d'une force nouvelle d'autant plus efficace, que rien n'en a encore fait soupçonner l'existence, et que le public, avec juste raison, éprouve la plus vive répugnance pour les conséquences politiques et morales du point de vue opposé.

En effet, si le nouvel ordre héréditaire était considéré par la famille Bonaparte comme devant être, dans la suite des siècles, un établissement éternel et non temporaire, le pouvoir serait naturellement enclin à étouffer les tendances de nature à préparer, à faciliter le gouvernement de la nation par elle-même; il redouterait de voir se développer dans la société libre l'esprit d'initiative, les progrès de l'association; il éloignerait de lui les natures énergiques et indépendantes; il n'estimerait, ne patronnerait que les mœurs et les caractères monarchiques; il pousserait au luxe personnel, dédaignerait les économies et considérerait comme un devoir de prolonger en toutes choses, outre mesure, la tutelle de l'État.

Quels tiraillements perpétuels, quelles luttes dans un pareil système !

Mais le système contraire est-il conciliable avec la faiblesse humaine ?

N'est-ce pas une vertu au-dessus des forces de l'homme, que celle qui ferait travailler une suite de souverains héréditaires à rendre un jour inutile le pouvoir dont leur maison a été investie ?

S'il en était ainsi, il n'y aurait rien autre chose à faire qu'à se mettre en garde aussi longtemps qu'on le pourrait contre les révolutions. Mais si, dans les profondeurs de son âme, un souverain de la famille des Bonaparte sentait qu'il n'est pas impossible que cette vertu, conquise par lui, fût transmise par l'exemple et l'éducation à tous ceux qui porteront après lui son illustre nom, alors que d'embarras et de périls seraient épargnés à ses héritiers ! L'avenir, reculé ou prochain, ne renfermerait plus de menaces, et dans le présent le pouvoir n'aurait à courir assurément aucun danger.

Pour s'en convaincre, il suffit de se représenter l'état des populations, la manière dont elles sont réparties sur le territoire, le fractionnement et l'isolement des intérêts, la préoccupation où chacun

est de sa vie de famille, de sa carrière, enfin tous les moyens d'influence que possède un gouvernement établi, et dont seront toujours privés non-seulement les particuliers, mais les associations les plus étendues et les plus populaires.

Aussi loin dans l'avenir que la prévision humaine puisse pénétrer, une dynastie, maintenue populaire par la vertu traditionnelle de ses princes, n'a rien à redouter en France de la plus grande extension donnée au libre développement des caractères, des aptitudes, et à tous les perfectionnements qu'il est possible d'introduire dans la société ou son gouvernement.

Tant que la nation ne se sentira pas en état de s'entendre unanimement d'un bout du territoire à l'autre pour indiquer au choix du souverain, ou pour élever au pouvoir par voie d'élection, sans désordre et sans secousse, un citoyen inspirant cette confiance que par son nom, son génie personnel, son expérience, ses relations, il est plus capable que l'héritier du nom de Napoléon de la représenter, jamais l'élite de la population, et encore moins les masses, ne se résoudront à interrompre le cours d'une lignée ayant

pour politique de famille le plus grand développement possible de toutes les forces vives de la société.

L'acceptation franche par la dynastie de tous les bons éléments moraux, économiques et politiques, que développe le sentiment républicain, sera pour la portion la plus énergique du peuple une satisfaction salubre au point de vue de l'ordre public. Elle le tiendra en garde contre les illusions de l'esprit de parti et les suggestions dont il pourrait être l'objet. Elle sera, en même temps, pour le souverain lui-même, un guide moral qui lui permettra de maîtriser dans ses enfants les tendances de nature à les éloigner des devoirs qu'ils auront à remplir.

Au nombre des devoirs qui incombent à un souverain héréditaire, on comprend qu'un des plus essentiels, dans son propre intérêt comme dans celui de la nation, consiste à faire aux capacités d'élite appelées à partager son gouvernement, ou même, si le cas échéait, à tenir momentanément en main les rênes de l'État, un rôle si grand, que leur ambition et leur dignité soient satisfaites.

Sous ce rapport, la tendance de la politique et de



la civilisation, qui est de donner de plus en plus d'importance à l'emploi des forces créatrices et d'élever peu à peu les fonctions civiles au niveau des fonctions militaires, n'intéresse pas moins la dynastie que le pays.

Les grandes individualités qu'un génie hors ligne ou de hautes fonctions mettent en évidence ne sont un danger, pour un règne faible, que sous l'épaulette. C'est par l'éclat des armes que la dynastie nouvelle s'est fondée. Ce sont les campagnes d'Italie et d'Égypte qui ont mis le général Bonaparte en évidence. En 1848, c'est encore un militaire, le général Cavaignac, qui a failli devenir chef de l'État. La guerre seule pourrait, avant que la nation fût capable de se gouverner elle-même, donner à un simple citoyen une notoriété assez grande pour lui permettre dans un temps de crise, par la seule influence du prestige qui l'entourerait, de substituer un autre gouvernement à l'empire.

Les fonctions civiles au contraire, quelque hautes et importantes qu'elles deviennent, ne donneront jamais à un préfet, à un magistrat, à un ministre, cette notoriété universelle et ce prestige fascinateur.

Résumons-nous et disons que la dynastie napoléonienne, outre les éléments de vitalité apparents dont il sera bientôt question, tient en réserve une force latente que n'a possédée jusqu'à ce jour aucune maison souveraine. Loin de considérer comme un adversaire l'esprit républicain, elle peut s'en faire un allié.

Non-seulement elle le peut, mais c'est un devoir pour elle ; et, dans l'accomplissement de ce devoir, elle puisera une force morale plus précieuse que le pouvoir matériel dont elle dispose, car elle témoignera ainsi qu'elle a l'intelligence du mouvement des esprits et le respect de nos destinées. Elle convaincra le peuple qu'il peut s'associer à elle avec une entière confiance, parce que les perfectionnements sociaux ne devant pas être une source d'inquiétude et de faiblesse pour le pouvoir, sa tendance ne sera jamais de leur faire violence, de voir d'un œil jaloux et chagrin tout ce qui tendra à former dans la nation de grands caractères, à y développer l'intelligence des affaires publiques, l'exercice des libertés, le goût des économies et les progrès de l'association.

En favorisant, au contraire, ce qui grandit et

anoblit l'individu, et en acceptant loyalement la perspective éloignée du gouvernement de la nation par la nation, la dynastie ne s'isole pas au sein de la patrie, elle ne personnifie pas en elle un intérêt étranger, hostile même au plus grand degré de noblesse et de vertu que puisse atteindre un peuple. Au contraire, elle confond ses intérêts avec ceux du pays et le dispose à la soutenir, non pas seulement dans les règnes puissants et heureux, mais dans les intervalles inévitables qui parfois les séparent, et où la race ne peut vivre que du souvenir des gloires passées et de l'espérance des gloires futures.

Mais c'est assez insister sur ce point. Que les esprits, même les plus avancés, soient obligés de prendre au sérieux aujourd'hui la tentative de fonder en France une nouvelle maison souveraine, cela ne saurait être douteux.

Ne nous arrêtons donc pas à ces lieux communs que certaines personnes substituent si facilement à la réalité des choses. Parce qu'une institution est antique, est-ce une raison pour qu'elle n'ait plus de racines dans la société moderne? Certain désormais qu'une dynastie peut encore de nos

jours avoir sa raison d'être, rendons-nous compte du principe, du mécanisme de l'institution et des conditions dans lesquelles les peuples en ont tiré profit.

## CHAPITRE V.

APERÇU HISTORIQUE. — PART QUE PRENNENT  
A LA PERPÉTUATION DES DYNASTIES LES GRANDS CARACTÈRES  
ET LES INTELLIGENCES SUPÉRIEURES DE LA NATION.

Une dynastie, ai-je dit, est une suite de souverains de la même race, se succédant régulièrement, malgré les conditions les plus défavorables d'âge, de santé, d'aptitudes et de caractère, d'après des conditions déterminées d'hérédité. Ces conditions ont différé selon les pays et les époques.

Les filles ont pu succéder en Angleterre, en Autriche, en Russie, en Espagne. En France elles sont restées jusqu'à ce jour exclues du trône.

L'institution, comme toutes les choses de ce monde, s'est transformée et perfectionnée dans la suite des siècles, et elle est encore susceptible sans doute de perfectionnement. Ainsi, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les États furent longtemps traités comme des héritages ordinaires, selon la coutume des peuples soumis à l'égalité des partages. Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, la France et les contrées qu'elle s'annexait se sont trouvées ainsi tantôt divisées en royaumes de contenance très-diverse, tantôt réunies sous une même main. Dans les conditions d'incertitude où chacun était de posséder le lendemain sa position de la veille, ni la nation ni le pouvoir ne pouvaient se constituer. Ce sont les possesseurs de fiefs qui, s'étant rendus peu à peu indépendants de la couronne, ont mis fin à cette instabilité perpétuelle, en portant un des leurs sur le trône dont ils dépossédaient le dernier descendant de Charlemagne, et en introduisant par ce fait le principe de primogéniture dans l'institution de la royauté.

Ce principe conservateur de l'unité nationale règle aujourd'hui l'hérédité dans toutes les maisons souveraines, sauf en Russie, où le chef de l'État

peut encore dans sa famille, et même en dehors, désigner son successeur.

Toutefois le principe de primogéniture, qui maintient l'intégralité de l'État, n'est que la pierre angulaire de l'établissement dynastique.

Pour se rendre compte de ses conditions de vitalité, il est nécessaire de considérer le milieu où le pouvoir héréditaire fonctionne, les rapports qu'il entretient avec les agents de sa politique et les populations.

L'histoire nous donnera tout à l'heure la loi de la formation et de l'affermissement des dynasties ; mais un fait déjà signalé domine tout : il importe de le mettre un peu plus en saillie.

Une famille de souverains ne se perpétue sur le trône que par le concours dévoué des grands talents et des grands caractères. Il faut donc qu'elle les attire et se les attache, en les associant à sa destinée par une position conforme aux mœurs et aux idées de l'époque. C'est grâce à ce concours qu'elle peut rester le pivot sur lequel reposent les espérances publiques, ou tout au moins l'ordre politique et social, et que le respect des intelligences supérieures, la foi de tous dans la nécessité

de l'institution lui donnent la force de résister aux mauvaises chances que la nature ou les événements peuvent faire naître. Le principe dynastique ne doit être mis en péril ni par la violence des aspirations populaires, ni par l'ambition et les manœuvres des chefs de partis.

Nul ne peut répondre de l'avenir, ni tirer l'horoscope d'un enfant de huit ans.

Henri IV se doutait-il de ce que deviendrait un jour ce petit cavalier audacieux qui chevauchait sur son dos, devant l'ambassadeur d'Espagne ?

Louis XIII lui-même, toujours humilié dans ses velléités de gouvernement personnel, pouvait-il prévoir qu'il lui naîtrait pour fils un Louis XIV ?

Aux beaux jours de l'ancienne monarchie, ce qui sauvait la dynastie sous un prince incapable, c'est qu'en sus des garanties morales ou constitutionnelles que l'institution a presque toujours renfermées, la coutume avait attribué à la capacité personnelle, dans les conseils de la couronne, une autorité supérieure aux droits du souverain. Le respect qu'inspirait le caractère sacré d'hommes d'État, hauts dignitaires de l'Église, contribua naturellement à fonder cette





tradition. Un roi médiocre subissait le joug de son ministre, et en retour le ministre, homme de génie, n'exerçait le pouvoir que pour le conserver intact à l'héritier du souverain.

Cette flexibilité des mœurs, qui maintenait l'autorité effective là où étaient le caractère et l'influence, faisait la force de l'institution; car le fait dynastique, par sa persistance, doit amener forcément de ces éclipses et de ces retours lumineux.

Dans un pays où la coutume et la constitution de l'État ne satisferaient pas les exigences légitimes des supériorités véritables, et où il n'existerait nul contre-poids à l'exercice de l'autorité, un monarque incapable risquerait de s'engager dans des voies pleines d'écueils. La dynastie, privée du moyen d'associer à sa destinée les collaborateurs qui pourraient détourner d'elle le péril, serait exposée à perdre, avec le présent, la meilleure fortune que l'avenir lui réservait. Plus intelligemment organisée, elle eût traversé au contraire, sans en être ébranlée, les temps difficiles; après le règne d'un grand ministre, la race eût pu refleurir dans un grand souverain.

Nous vivons dans une atmosphère de révolution

depuis deux tiers de siècles, pendant lesquels dix à douze pouvoirs se sont succédé ; or, il est évident que les circonstances contraires qui se sont présentées dans le passé auront désormais sur la destinée des héritiers du pouvoir une influence plus funeste qu'à aucune époque et dans aucun pays.

Il est donc indispensable aujourd'hui de perfectionner les rouages dynastiques, et ces rouages ne sont autres que les éléments les plus essentiels de la constitution.

Les difficultés sont grandes il est vrai. La division de la souveraineté entre un pouvoir exécutif et un pouvoir législatif et l'établissement de la représentation nationale compliquent les situations.

Deux systèmes ont été tour à tour essayés : le système de la responsabilité des ministres couvrant la personne du souverain, déclarée non responsable, combinaison condamnée par trois révolutions ; et le système de la responsabilité personnelle du souverain, impliquant la non-responsabilité des ministres envers les corps électifs.

Cette dernière combinaison n'a pas encore assez longtemps fonctionné pour qu'on puisse être fixé sur ses avantages et ses inconvénients.

Nous voyons qu'elle assure la force d'un souverain parvenu au trône dans la maturité de l'âge, doué d'une raison supérieure et d'une expérience acquise dans des épreuves que ses successeurs ne devront pas traverser. •

En serait-il de même pour un mineur, pour un prince inexpérimenté ou pourvu d'une intelligence ordinaire?

Cette question sera traitée quand nous examinerons les garanties que doit offrir l'institution dynastique.

Continuons cet exposé, et voyons quelles conséquences on doit tirer, pour le temps présent, des enseignements de l'histoire.

## CHAPITRE VI.

COMMENT LES DYNASTIES ONT ÉTÉ ÉTABLIES ET COMMENT  
ELLES SE SONT CONSOLIDÉES.

Quelles sont les conditions essentielles qui ont favorisé la succession régulière du pouvoir dans une même race ?

L'étude de toutes les dynasties qui ont jeté dans le cœur des populations des racines profondes conduit à constater les faits suivants :

Il ne suffit pas d'un grand homme, ni même d'une succession de plusieurs grands hommes pour garantir la longévité d'une dynastie ; témoins Pepin d'Héristal, Charles-Martel, Pepin et Charlemagne, qui n'ont rien fondé, et sous lesquels

s'est organisée, malgré eux, la féodalité, institution plus forte que leur race, et qui a fini par la déposer du pouvoir.

Ce n'est pas non plus la succession de princes incapables ou médiocres qui rend une dynastie impossible, témoin les premiers Capets, sous lesquels a pris racine une dynastie qui a duré huit cents ans; témoin la reine Anne et les trois premiers George, qui ont occupé le trône d'Angleterre pendant plus d'un siècle, après Guillaume et Marie, et fondé la maison de Hanovre.

Deux conditions essentielles sont nécessaires pour qu'une dynastie s'enracine dans le sol.

Il faut d'abord qu'il se forme une politique nationale à longue portée, que des princes puissent adopter et poursuivre de génération en génération; une maison souveraine n'est réellement fondée que lorsque la partie progressive de la nation, aspirant à une conquête qui exige le labeur de plusieurs siècles, la direction et le gouvernement de cette entreprise sont devenus, aux yeux de tous, l'esprit traditionnel et le point d'honneur d'une famille.

Pour qu'une dynastie se fonde et se maintienne, il faut donc avant tout qu'il existe un idéal pour-

suivi par la nation, et que la famille souveraine l'adopte.

Mais cette condition essentielle n'est pas la seule. L'exercice de l'autorité doit être contenu par un frein aussi traditionnel que les droits du souverain. C'est ce frein qui garantit l'État et la dynastie elle-même contre les conséquences défavorables que pourraient faire naître, dans les rapports du souverain et de la nation, les défaillances de la nature et les lacunes du droit public.

Ainsi, deux éléments essentiels constituent la vitalité des dynasties. Il faut qu'elles trouvent dans la nation même un idéal et un frein. Et c'est en acceptant le frein et en s'inspirant de l'idéal, que se forment d'une manière durable l'esprit et le mécanisme de l'institution.

## CHAPITRE VII.

## L'IDÉAL DYNASTIQUE.

Dans les âges reculés, l'idéal dynastique a été rudimentaire, obscur; l'institution se consolidait par la force des choses, et la tradition n'était souvent qu'une habitude. Malgré ce mot si vrai : « Gouverner, c'est prévoir, » la prévision n'a pas toujours présidé à la fondation des nouveaux gouvernements.

Plus l'on remonte dans le passé, plus les masses sont inertes, plus grande est l'influence des minorités, et moins nombreuses sont les minorités qui disposent du pouvoir.

C'était alors, sans aucune participation aux évé-

nements, que la foule gagnait ou perdait à l'établissement nouveau ; et, au-dessous du petit nombre qui décidait de la manière dont se constituait et s'organisait l'autorité, les aspirations étaient localisées, fractionnées.

Les communes d'abord, puis les corps de métiers, les corporations judiciaires, les universités, commencèrent à constituer des agglomérations indépendantes qui réclamaient, s'agitaient, parfois s'insurgeaient. Le souverain s'appuyait sur ces intérêts nouveaux pour s'affermir ; et, en effet, il était dans l'État la seule force de laquelle ces intérêts, dispersés sur le territoire, pussent attendre quelque sympathie et quelque concours.

Longtemps l'idéal du noble a été de grandes guerres extérieures, remplaçant les petites guerres de château à château, de province à province, qu'on lui interdisait.

Ce qu'il ambitionnait encore, c'était la vie luxueuse de cour qui le réunissait avec ses pairs et lui procurait les plaisirs de la vanité et de la galanterie ; c'étaient les titres, les honneurs, les hautes fonctions militaires, diplomatiques ou administratives, les charges et la domesticité du palais.



L'idéal du clergé, c'était la conquête des âmes, la prédominance de son autorité spirituelle, l'accroissement de ses richesses, le gouvernement de l'État par les confesseurs et les premiers ministres, la lutte contre les hérésies par la prédication, la censure, et, au besoin, le bûcher, les guerres religieuses; car le clergé, ayant tout acquis par la foi, devait être impitoyable à l'égard de la moindre altération des dogmes.

L'idéal des communes, c'était l'indépendance, le gouvernement des intérêts locaux par les notables, les droits d'assemblée, d'élection et de juridiction, ainsi que cela avait lieu au temps de la domination romaine.

L'idéal des parlements, des universités, des corps d'État, c'étaient les exemptions, les privilèges.

Les parlements, en particulier, aspiraient à concentrer en eux toute justice au nom du roi et du peuple. Étant parvenus à former entre l'un et l'autre un pouvoir intermédiaire, ils entreprirent de les dominer tous les deux et devinrent en réalité le frein dynastique, à partir du moment où l'on cessa de convoquer les états généraux.

Mais n'anticipons pas.

A cette époque, déjà loin de nous, le *mieux* dans l'avenir était conçu d'une manière multiple et pour ainsi dire émiettée. Selon que la force penchait d'un côté ou de l'autre, le souverain pouvait, d'après les besoins de sa politique, favoriser tel intérêt, sauf à le négliger plus tard et à porter ses faveurs sur un autre point.

Les dynasties se sont maintenues souvent ainsi par un système de bascule. Elles ont pu faire beaucoup de fautes, traverser même des régences et des mauvais règnes sans risquer d'y sombrer, par suite de la difficulté où se trouvaient tant d'intérêts isolés de se réunir et de s'entendre, pour substituer une autre combinaison à celle dont ils souffraient, et aussi parce qu'il se formait lentement, au milieu de ces intérêts brisés et souvent en lutte, un intérêt moral commun, une passion généreuse, désintéressée, germe de l'unité nationale et puissant instrument de la formation du territoire. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on est fier et heureux en France d'être Français, et le suffrage universel n'est que la traduction d'un patriotisme ressenti par toutes les classes dès les premiers siècles

qui suivirent les croisades. Un pays où une simple fille des champs, inspirée, s'impose au souverain, réveille le courage de tout un peuple, l'entraîne à sa suite et chasse l'étranger, nourrit déjà l'idéal qui a produit les prodiges de la Révolution.

La Réforme fit faire un grand pas à la politique, en massant les intérêts en jeu.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, une révolution considérable s'opère dans l'établissement des maisons souveraines, et le changement témoigne des progrès qu'ont accomplis les mœurs, l'intelligence du droit et l'esprit d'association.

L'Angleterre en offre le plus frappant exemple.

A la suite d'une révolution qui avait fait succéder la république à la dynastie des Stuarts, Jacques II, rétabli sur le trône, cherche vainement à étouffer l'esprit nouveau qui anime la nation britannique.

Son gendre, Guillaume d'Orange, débarque à la tête d'une armée, et Jacques s'enfuit.

Une maison souveraine du même sang, adoptée par la nation, prend la place de la branche déchue. Cette fois, l'obscurité et l'éparpillement des aspirations nationales qui régnaient au moyen âge ont disparu.

Trois intérêts seulement sont en présence : l'intérêt de la réforme religieuse, personnifié dans le nouveau clergé; l'intérêt de l'aristocratie, personnifié dans la Chambre des lords; et l'intérêt de la bourgeoisie, personnifié dans la Chambre des communes.

On s'abouche, on s'explique; on veut tout débattre et tout prévoir. Et Guillaume III, fondateur d'une nouvelle dynastie, traite selon la loi civile, comme un contrat synallagmatique à intervenir entre sa famille et le parlement, de l'établissement même du pouvoir.

Catholiques jusqu'à la superstition et la servilité envers la cour papale, les Stuarts ne pouvaient comprendre la transformation que les nouvelles idées religieuses avaient opérée dans les mœurs et les intérêts politiques de la nation. Jacques II, jusqu'à sa mort, ne vit dans le fait de l'élévation au trône du prince d'Orange qu'une usurpation et une trahison concertée entre son gendre, deux de ses enfants et quelques grands comblés de ses bienfaits.

Depuis l'avènement de la maison de Hanovre, la Révolution française a rendu plus clair et plus

simple encore le fait de la fondation d'une nouvelle dynastie.

En passant le niveau sur les privilèges, les monopoles, les distinctions de naissance et de faveur de toute nature, elle a mis fin à ces individualités collectives et substitué à l'idée que chaque groupe se formait de sa destinée et de ses droits un idéal national qui embrasse l'universalité des citoyens.

Cet idéal collectif se dessine plus clairement et passionne un plus grand nombre d'esprits, à mesure que la civilisation se développe.

Les hommes d'État néanmoins en tiennent faiblement compte. Ils sont plutôt portés à voir l'affermissement d'un gouvernement dans la lutte contre ses éléments contraires que dans le développement de ses qualités propres, de son principe vital, qui souvent à la vérité leur échappent.

Cependant il faut bien le reconnaître, il s'est opéré dans l'esprit des populations en France une transformation radicale. Un établissement politique qui vise à se perpétuer doit, en même temps qu'il lutte contre les difficultés qui l'entourent, développer sa virtualité créatrice, ses éléments d'avenir; car si une dynastie, après avoir calmé la

tempête du sein de laquelle elle est sortie, se soutient dans le présent par sa force acquise, c'est dans la génération future, plus que dans la génération contemporaine, qu'elle doit se ménager des chances de durée.

Mais peut-on déterminer dès ce moment les vrais intérêts de l'avenir ? N'en avons-nous pas le sentiment plus que l'idée ? Est-il possible de donner à l'aspiration des masses une formule politique qui devienne un lien entre les générations à naître et les héritiers du souverain ?

Cette formule, je n'ai pas la prétention de la produire ; il me suffit de montrer que l'objet qu'elle devra caractériser est clair et précis.

Il s'agit purement et simplement de donner l'impulsion la plus rapide et la plus large au progrès social.

La vie civilisée qu'ambitionne le peuple est celle où l'homme acquiert le plein développement des facultés naturelles dont il apporte le germe en naissant, et où il peut employer librement ces facultés non-seulement à l'amélioration de son sort, au bien de sa famille, mais à la grandeur, à la gloire et à la prospérité de la patrie.

L'idéal du peuple est donc un idéal de justice et de bonheur dans les conditions d'existence que constitue notre planète.

Pour l'Église, l'avenir de l'homme est dans le ciel. Pour un fondateur de dynastie, l'avenir de l'homme est sur la terre.

Est-ce que dans trente ans le sort du Prince impérial dépendra de la génération virile de nos jours, appelée alors, selon la foi catholique, à l'état d'esprits bienheureux ou d'âmes en peine? Non. La destinée du nouveau souverain sera alors dans les mains des enfants d'aujourd'hui, devenus des hommes, et en possession par le suffrage universel de la souveraineté nationale.

Si nous vivions, comme il y a 250 ans, dans l'indifférence des destinées du genre humain et du globe qu'il habite, dans l'ignorance de la grande loi de la civilisation, et n'ayant de passions que pour nos croyances religieuses; si, comme les bourgeois de Paris qui assistèrent à la première messe de Henri IV, nous étions à quelques années seulement de la Saint-Barthélemy, des complaisances poussées jusqu'à la faiblesse envers la cour de Rome pourraient être encore considérées comme

exerçant une influence favorable à l'affermissement d'une maison souveraine.

Les temps sont changés. L'action et les enseignements des divers clergés exercent peut-être plus efficacement que jamais un empire moralisateur sur les âmes, mais la foi des populations n'est plus un élément dynastique.

Au lieu d'être indifférents aux destinées futures de la société terrestre, les peuples se passionnent de plus en plus pour ces destinées, sur lesquelles la science, l'art, les efforts de l'industrie, le progrès des mœurs, l'enchaînement des événements et la morale de l'Évangile elle-même, nous apprennent chaque jour quelque chose de nouveau.

Le nombre des personnes qui veulent faire leur salut est grand sans doute ; mais celles-là mêmes veulent aussi sauver la société des maux dont la religion ne l'a jamais garantie ; elles veulent lui épargner les calamités par lesquelles l'expérience nous prouve qu'elle pourrait encore passer, chaque fois qu'un progrès arrivé à terme ne sera pas régulièrement accompli.

Tout le monde aujourd'hui croit au pouvoir et au droit qu'ont les sociétés d'améliorer progressive-



ment, mais sans relâche, les conditions de leur existence. La civilisation apparaît comme la loi supérieure de notre globe, et il est facile de voir qu'elle est appelée prochainement à gouverner toutes les choses de ce monde, comme la croyance religieuse ou philosophique de chacun gouverne ses intérêts spirituels.

C'est donc surtout dans le domaine de l'espoir et de la passion de tous les progrès que la justice doit réaliser sur cette terre, c'est dans les choses qui touchent aux perfectionnements les plus éloignés vers lesquels convergent la patrie et le genre humain, qu'un souverain doit marcher à la tête des idées de son siècle; c'est dans cette voie seulement qu'il formera l'esprit de son successeur et qu'il assurera à sa dynastie des chances sérieuses de durée, quels que soient le caractère, la capacité, l'âge des futurs souverains.

La théorie et la pratique du progrès, à savoir la philosophie moderne d'une part, et de l'autre les finances telles que les ont entendues Sully, Colbert, Turgot, Corvetto, Laffitte, de Villèle et Robert Peel, voilà désormais les deux grands ressorts de la force et de la stabilité des institutions.

La philosophie moderne a découvert que toutes les créatures humaines sont appelées à parvenir progressivement à la possession des bienfaits de l'état social, et la révolution a mis dans la main du peuple les droits nécessaires pour réaliser cette grande conquête.

Les finances lui en fourniront les moyens, quand elles seront placées sous le contrôle de praticiens habitués aux créations économiques et animés d'une juste confiance dans les destinées populaires.

Si l'Empereur jugeait à propos de faire faire une étude approfondie des moyens d'asseoir et de consolider dans les âges futurs sa dynastie, on peut dire hardiment que cette étude serait seulement complète si elle avait lieu au double point de vue philosophique et financier.

Entreprise du vivant de l'Empereur, avec tous les moyens dont le gouvernement dispose, une pareille étude permettrait d'éviter, après lui, les écueils d'une politique de hasard, en devenant la source d'une tradition de famille en harmonie avec les vœux et les besoins des populations.

Or, il n'y a pas chez le peuple d'ambition embrassant une plus longue durée que sa prise de pos-

session complète de la vie civilisée : c'est donc celle qui offre la carrière la plus prolongée à une succession régulière de souverains s'ils sont fidèles à la belle maxime de Napoléon III :

« Marchez en avant des idées de votre siècle,  
« elles vous suivent et vous soutiennent; marchez  
« à leur suite, elles vous entraînent; marchez  
« contre elles, elles vous renversent. »

A quels signes reconnaîtra-t-on que le souverain marche en avant de l'ambition populaire?

Le pouvoir, tel que Napoléon III a voulu le constituer en France, est la source de toute initiative, de toute action publique.

Marcher en avant signifie donc aujourd'hui, pour le souverain, réaliser plus de progrès que la société n'en attend, et plus qu'elle ne pourrait le faire, sans la prévoyance et l'intervention personnelle du chef de l'État.

On comprend maintenant le rôle que l'idéal populaire doit jouer dans l'affermissement d'une dynastie.

Voyons quelle part doit être faite au frein, et les services que l'on peut en attendre.

## CHAPITRE VIII.

## LE FREIN DYNASTIQUE.

Qu'est-ce qui rend si difficile, de nos jours surtout, la perpétuation du pouvoir souverain dans une même famille ?

C'est que, dans la famille, la succession des générations ne produit pas les mêmes effets que dans la nation.

Une nation, à travers les siècles, peut toujours progresser. Si le talent, le génie, la force physique, la santé même s'épuisent là où la vertu du sang décline, ces avantages naissent et se développent sur d'autres points, souvent avec une intensité personnelle ou collective supérieure, à cause du degré

plus avancé de civilisation. Et l'effet est le même pour la nation qui profite de toutes les supériorités, de tous les talents qui se succèdent, en quelque lieu qu'ils se produisent.

Une famille isolée voit, au contraire, les générations se succéder sans qu'il y ait aucune certitude que les qualités personnelles et la carrière du fils soient un progrès sur celles de son père. La médiocrité peut succéder au talent, la folie à la sagesse, la débilité à la force, la fougue irréfléchie à la temporisation, de même que le contraire peut avoir lieu. Une dynastie est un astre irrégulier dans sa course et changeant dans son aspect : tantôt lent, tantôt rapide ; ici resplendissant, là obscur ; parfois à demi ou totalement éclipsé, jusqu'à ce qu'il disparaisse pour jamais de l'horizon.

Dans certains pays, même aux époques les plus reculées, des efforts ont été faits instinctivement pour atténuer, par l'institut politique, les effets de ce contraste de situation entre la famille régnante et la nation ; et partout où le souverain était violemment dépossédé du pouvoir, c'est que la race n'avait pas trouvé et adopté son idéal ou son frein.

Il en fut ainsi lorsque les républiques antiques

disparurent pour faire place à l'empire romain.

Les séditions, l'assassinat furent en permanence et terminèrent la plupart des règnes, jusqu'à ce que le stoïcisme fût accepté par les Antonins comme un flambeau, comme un joug moral, qui devaient guider et contenir leur autorité.

Un frein volontaire existait, faible garantie sans doute; mais ses effets, quand des natures honnêtes se succédaient sur le trône, étaient d'autant plus puissants que, sous l'Empire, l'organisation administrative de la République avait été maintenue et perfectionnée. Aucun rouage n'était abandonné; un seul homme les mettait en mouvement; et si cet homme était un disciple de Zénon, si son entourage habituel se composait de moralistes, de philosophes et de jurisconsultes nourris des mêmes doctrines, alors toutes les branches de l'administration et toutes les parties de l'Empire resentaient l'influence de la pression que les droits de l'humanité exerçaient sur le chef de l'État.

Après le stoïcisme, c'est l'Église qui inspira et modéra l'exercice du pouvoir souverain.

Les rois s'entouraient d'abbés et d'évêques dont ils faisaient leurs ministres et leurs confesseurs.

Sans l'intervention du pouvoir spirituel, pouvoir qui faisait partie de la constitution de l'État, puisque le clergé possédait des droits indépendants de l'autorité temporelle, que serait devenue l'Europe, dans l'état de confusion où l'irruption des Barbares l'avait plongée? Mais les dynasties ont accepté le gouvernement moral de l'Église, et c'est ce qui a fait leur force. La trêve de Dieu, les croisades, ont permis la formation des États modernes, dont le premier signe de vie a été la résurrection des communes.

Alors le frein dynastique changea de nature : de religieux il devint politique. Les souvenirs du Champ de Mai et l'exemple des conciles firent naître les états généraux. Leurs droits, souvent méconnus ou délaissés, restèrent cependant comme une tradition dont s'inspirèrent plus tard les parlements.

Les parlements, en France, les états et les assemblées politiques en Hollande et en Angleterre, voilà la personnification du droit national qui, à partir de la Réforme, contient la couronne et partage l'exercice de la souveraineté.

Peu à peu cet instrument nouveau s'est perfectionné, soit par le jeu même de son mécanisme,

soit par les révolutions ; et nous en sommes venus à ce point que le système représentatif, dont l'Europe entière avait fait sous diverses formes l'essai au moyen âge, réintroduit de nos jours dans tous les États modernes, y a réglé d'une manière définitive les rapports des peuples et des souverains.

Quel est le principal mérite du système représentatif, au point de vue des intérêts d'une dynastie ?

Ce mérite, c'est d'être un frein beaucoup plus puissant, plus rationnel et plus salutaire que le stoïcisme, l'Église, les anciens états généraux et les parlements.

De toutes les formes de gouvernement représentatif, la plus favorable à la conservation des maisons souveraines qui ont adopté l'idéal de la nation, c'est la forme qui fait la part la plus grande à la liberté, c'est la forme parlementaire.

Selon le rôle qu'il est appelé à remplir dans l'État, le régime parlementaire peut devenir l'élément le plus actif du renversement ou de la consolidation des trônes. La raison en est simple. Quand l'idéal populaire ne forme pas aux yeux de tous l'âme d'une dynastie, le souverain n'im-



pose pas le respect, les assemblées exagèrent leurs prérogatives.

Quand le peuple, au contraire, sent vivre ses espérances, sa passion de progrès dans la politique même du pouvoir, alors les droits des assemblées et le jeu de toutes les libertés n'ont d'autre effet que de former et de grouper autour du trône les caractères et les talents les plus propres à gouverner l'État, avec ou sans l'inspiration du souverain, si cette inspiration momentanément fait défaut.

Mais la nécessité de l'idéal et du frein dynastique a été assez justifiée. Faisons l'application de cette loi, que l'histoire enseigne, à la position particulière où se trouvent la famille Bonaparte et le pays. Examinons si l'institution impériale remplit aujourd'hui les deux conditions qui ont été reconnues essentielles pour l'établissement des maisons souveraines, ou s'il existe quelque lacune à combler.

## CHAPITRE IX.

LA MAISON DES BONAPARTE  
EST EN POSSESSION D'UN IDÉAL DYNASTIQUE.

Que les règnes de Napoléon I<sup>er</sup> et de Napoléon III se soient inspirés des passions et des intérêts de la nation française, et que l'Empire se trouve aujourd'hui suffisamment préparé à faire de la réalisation de l'idéal populaire l'objet d'une politique traditionnelle, cela ne semble pas contestable.

Si l'entreprise devait échouer, c'est qu'on aurait été infidèle à la tradition de famille, ou que, l'institution renfermant encore aujourd'hui une lacune, on aurait négligé de la combler par un

rouage constitutionnel approprié aux nécessités du temps.

Non-seulement la politique napoléonienne s'est inspirée de l'idéal de la société française, mais les revers mêmes, loin de la discréditer aux yeux des populations, ont été la source d'une telle popularité, que son intensité dynastique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, s'en est accrue. Cette politique, dans son ensemble, ne peut être comparée qu'à celle qui a maintenu en France la plus longue suite de souverains.

Quelle a été, en effet, l'œuvre dynastique des Capets?

Ils ont mis fin à l'anarchie féodale, associé entre elles toutes les provinces, fondé l'unité de commandement et de territoire; et, en même temps, ils ont préparé les voies à la formation de la société moderne, en élevant la bourgeoisie au rang de tiers état, par l'affranchissement des communes, l'institution des parlements et l'admission des roturiers aux plus hauts emplois des finances, de l'administration et de la guerre.

Les deux règnes de Napoleon I<sup>er</sup> et de Napoléon III ne témoignent-ils pas que la dynastie

qu'ils fondent poursuit, dans un champ plus vaste, un but analogue ?

Au dehors, la paix et la confédération des États avancés, pour constituer en commun le gouvernement et accélérer la civilisation du globe ; à l'intérieur, l'avènement de la démocratie et l'extinction du paupérisme par l'éducation, le crédit et les travaux publics : telle est la politique qui ressort de l'enchaînement des deux premiers règnes de la dynastie des Bonaparte.

Le gouvernement impérial entreprend aujourd'hui d'unir, au lieu de provinces soumises à des coutumes et parlant des patois différents, les États mêmes de l'Europe. Au lieu de la bourgeoisie, il comprend que c'est l'universalité des citoyens, la démocratie tout entière, qu'il faut aider à parvenir, et qu'en possession déjà du droit de suffrage, elle aspire légitimement à sa complète émancipation par les lumières et le travail.

Ces tendances naturelles des sociétés modernes, qui ont inspiré tous les progrès de la France depuis la Révolution, ne se retrouvent-elles pas au fond des déclarations et des actes du consulat et des deux empires ?

Le premier consul, après le 18 brumaire, avait fait de la pacification de l'Europe le sujet de ses premiers manifestes. Entraîné par l'orgueil et la haine des aristocraties dans des guerres de géant, il dut abandonner son programme civilisateur. Mais les armées impériales portaient partout les sentiments et les idées de la Révolution, et à l'intérieur l'administration et les lois donnaient en même temps au principe d'égalité tous les développements compatibles avec la situation violente et les compromis inévitables que faisait naître le contact du nouvel empire avec les vieilles monarchies.

Napoléon III, au début de son règne, a suivi cette tradition de famille : au dehors, avec l'énergie que provoquait la menace encore vivante des coalitions ; au dedans, avec la prudence que nécessitaient les exagérations récentes du socialisme.

Plus heureux que son oncle, c'est au milieu d'États déchirés par des luttes intestines, au nom de la France unie, compacte et triomphante, qu'à l'apogée et non au début d'un règne heureux, il a renouvelé cet appel à la concorde et à la confédé-

ration qui avait été la première parole du chef de la race, au moment où il prenait possession du pouvoir.

La politique des Bonaparte, envisagée par ses grands côtés, répond donc aux vraies aspirations du pays et présente toutes les conditions nécessaires pour former la tradition d'une nouvelle maison souveraine. Ce fait deviendra manifeste même aux yeux des plus incrédules, quand la conduite du pouvoir cessera d'avoir le caractère simplement gouvernemental pour revêtir un caractère dynastique, c'est-à-dire quand sa parole et ses actes embrasseront non plus seulement le présent, mais l'avenir, et l'avenir le plus reculé.

Alors la famille Bonaparte sera bien véritablement en possession d'un idéal dynastique. Elle n'aura plus qu'à s'organiser, si elle ne l'est pas encore, en vue de se prémunir contre les erreurs, les faiblesses, les écarts, les lacunes de la nature et du sang. Ce dernier point, on l'a vu, n'est pas moins essentiel que le premier.

Comment résister aux éventualités funestes que peut créer dans la succession des règnes l'insuffisance des caractères, de l'intelligence ou de l'âge

des souverains, ou même, sous un prince capable, l'excitation qu'exerce sur les fortes natures le feu des passions ou la tentation des événements ?

C'est par la manière dont l'exercice de l'autorité sera réglé, limité; c'est par la part qui sera faite au contrôle et à l'initiative de la nation.

Cette partie de l'œuvre est évidemment la plus difficile.

L'idéal populaire n'offre pas d'obscurité. Depuis la Révolution, la politique de la France ne s'est pas démentie, elle éclate au grand jour; il est donc facile d'en faire l'objet d'une tradition de famille.

Il n'en est pas ainsi des moyens par lesquels on a essayé d'équilibrer les pouvoirs de l'État. Comment se reconnaître au milieu de tant de combinaisons restrictives par lesquelles les méfiances de l'opinion s'efforcent depuis si longtemps de contenir et de régler l'exercice du pouvoir souverain ?

Nous touchons donc au problème le plus ardu du sujet qui nous occupe et qui en est aussi le plus important.

Il ne faut pas l'amoindrir, il faut l'envisager sous toutes ses faces, sans prévention, et, pour le résoudre, ne s'arrêter devant aucune considération.



## CHAPITRE X.

LA MAISON DES BONAPARTE EST-ELLE EN POSSESSION  
D'UN FREIN DYNASTIQUE?

Je ne dois pas me dissimuler que beaucoup de personnes, appartenant surtout au monde officiel, sont portées à croire, à première vue, que la dynastie napoléonienne a trouvé son frein.

« L'Angleterre, disent-elles, veut se gouverner elle-même ; la France veut être bien gouvernée. « Le frein dynastique en Angleterre, c'est le Parlement ; en France, c'est la Révolution.

« Le peuple anglais dit à ses souverains : Laissez-moi faire mes affaires ; bien ou mal, cela me

« regarde. Je ne veux de responsable de mon sort  
« que moi-même. Ne me faites pas obstacle ; regar-  
« dez-moi, représentez-moi, et je vous respecterai.

« Le peuple français dit à son gouvernement,  
« quel qu'il soit : Faites bien mes affaires, de-  
« vinez ma pensée, prévenez mes désirs, pourvoyez  
« à mes besoins, modérez-moi, dirigez-moi à ma  
« pleine satisfaction, — ou je vous renverse. »

« De là deux principes : l'irresponsabilité de la  
« couronne chez nos voisins, et chez nous sa res-  
« ponsabilité. »

Ce raisonnement est logique, et il repose sur une appréciation exacte de l'état des choses.

Oui, aujourd'hui il n'y a d'autre frein à l'exercice du pouvoir impérial que la Révolution.

Mais est-il bon, dans l'intérêt de l'ordre et du progrès social, qu'il en soit toujours ainsi ?

N'exagérons rien.

Le contraste qui vient d'être signalé n'existe-t-il pas dans la forme plus que dans le fond ?

Chez les deux peuples, c'est la même situation, exprimée de deux manières différentes, à cause de la diversité des caractères et des traditions.

L'un et l'autre entendent rester souverains de

fait. La souveraineté nationale est de chaque côté du détroit la base de la constitution. Seulement, ici la nation exerce son droit, là elle le délègue. Et il est remarquable que par leur conduite et leurs déclarations, à cent ans de distance, les deux fondateurs de dynasties ont également rendu hommage à ce droit supérieur, avec la différence de formes que comportaient les époques, les lieux, les caractères : Guillaume en négociateur consommé, Napoléon en philosophe et en homme d'État.

Guillaume, arrivant au trône par les droits d'une femme qui ne lui avait pas donné d'enfants, était naturellement peu enclin aux idées dynastiques. Il se regardait comme entré accidentellement au service de l'Angleterre et comme libre de se retirer, si la condition qu'on lui faisait ne lui convenait plus. Maintes fois il a menacé le Parlement d'abandonner le trône et de se retirer en Hollande. Les souverains de Hanovre, longtemps après lui, se considéraient comme campés momentanément sur le sol britannique. Leur vrai royaume était le petit coin de terre qu'ils possédaient comme domaine patrimonial sur le continent. Le Hanovre, et non l'Angleterre, formait le principal objet de

leur sollicitude ; le premier George surtout manifesta souvent l'intention d'y retourner.

Napoléon, en saisissant le pouvoir, en se chargeant des destinées de la France, avait, beaucoup plus que Guillaume, le sentiment qu'il fallait à la nation une suite régulière de souverains. Tant que la fortune favorisa ses desseins, il n'imagina pas qu'il pût personnellement quitter le pouvoir ; et néanmoins, au moment où il fondait sa dynastie, il en avait solennellement prévu la fin.

Les paroles qu'il prononça à ce sujet sont caractéristiques. En recevant à Saint-Cloud le sénatus-consulte qui établissait l'hérédité impériale, Napoléon I<sup>er</sup> dit :

*« Mon esprit ne serait plus avec ma postérité du  
« jour où elle cesserait de mériter l'amour et la  
« confiance de la grande nation. »*

Or dans la pensée de Napoléon I<sup>er</sup> qui donc devait être le juge de ce fait, que sa postérité aurait cessé de mériter l'amour et la confiance de la grande nation ?

Évidemment, c'était la nation. Et quelle forme de jugement la nation, sous la constitution de 1804, pouvait-elle employer ?

Il n'y en avait qu'une : la Révolution.

Napoléon comprenait donc que, dans l'état de minorité où il croyait nécessaire de placer la France, la Révolution était le seul frein dynastique. Accepter ce frein, c'était à ses yeux populariser l'institution au lieu de l'ébranler, et, à l'époque où il agissait ainsi, il avait raison.

Il a été fidèle à cette conception. Par deux fois il a abdiqué ; et en abdiquant, quelles qu'aient été ses déclarations ultérieures, il devait bien sentir qu'il dépossédait, temporairement au moins, sa postérité.

Voyons maintenant comment Napoléon III, au moment où il prenait la couronne, a entendu le frein dynastique.

Recevant aussi la députation du Sénat à Saint-Cloud, après avoir rappelé la menace sacramentelle adressée par son oncle à ses descendants, il a ajouté :

« Eh bien ! aujourd'hui ce qui touche le plus  
« mon cœur, c'est de penser que l'esprit de l'Em-  
« pereur est avec moi, que sa pensée me guide,  
« que son ombre me protège, puisque par une  
« démarche solennelle vous venez, au nom du

« peuple français, me prouver que j'ai mérité la  
« confiance du pays ! »

Que conclure de ces paroles si heureusement inspirées ?

Rien qui soit de nature à déposséder la Révolution de son office.

Combien une dynastie qui ne fonde sa légitimité sur aucune fiction, et qui doit se perpétuer par l'amour et la confiance du pays, n'est-elle pas intéressée à régulariser cette situation et à rendre impossible à tout jamais les malentendus que pourrait faire naître la prévision de son fondateur !

Il n'est qu'un moyen de garantir que ni la faiblesse, ni les passions, ni même les illusions généreuses n'amèneront de pareils malentendus.

Les Anglais l'ont trouvé. La différence des mœurs, des caractères, des traditions, exige sans doute que certaines modifications y soient apportées quand on l'introduira en France ; mais c'est à cette seule condition, on va le voir, que l'avenir de la dynastie peut être garanti contre ses plus mauvaises chances.

## CHAPITRE XI.

INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL A RÉTABLIR LES  
LIBERTÉS PUBLIQUES.

Jusqu'à ce jour on n'a envisagé dans les régions officielles les effets du régime parlementaire qu'au point de vue des embarras qu'il suscite à l'administration, et des dangers qu'il fait subir aux dynasties fondées sans idéal ; c'est ne voir qu'une des faces du sujet. Pour se faire une idée exacte du régime parlementaire, il importe au plus haut degré de se rendre compte de ses effets sur une dynastie qui, ayant adopté comme politique de famille la réalisation des aspirations populaires, est par conséquent née viable.

Le parti libéral n'est pas moins intéressé à cette recherche que le pouvoir ; car si l'Empereur arrivait à se convaincre que l'état de liberté, malgré la gêne et les soucis qu'il cause à l'administration, doit fournir les éléments les plus efficaces de l'institution qu'il veut fonder, peut-on croire un instant qu'il hésiterait à modifier sa politique ? Et y a-t-il quelque chance qu'il voulût sacrifier, non pas à son intérêt, mais à des répugnances que le passé même ne justifie plus, la destinée de ses successeurs ?

Et s'il était démontré que la suspension du régime parlementaire, bonne peut-être pendant un certain temps pour le règlement des affaires au jour le jour, est désormais contraire à la consolidation du pouvoir ; et si la réflexion conduisait à reconnaître que M. Thiers, par exemple, est dynastique, quand il demande que les ministres puissent venir s'expliquer personnellement devant le Corps législatif, M. Rouher lui-même, qui l'a combattu, ne serait-il pas le premier à provoquer un remaniement de la constitution sur ce point ?

La question mérite d'être examinée consciencieusement, sans parti pris ; car le point de vue



sous lequel elle fait envisager la situation est nouveau.

Le gouvernement a élargi le domaine de la liberté dans l'intérêt du public ; il s'agit de savoir s'il n'y a pas une nouvelle et plus large extension à lui donner dans l'intérêt du pouvoir.

On a vu la force qu'une dynastie peut acquérir en épousant, comme politique de famille, l'avenir social d'une nation. Constatons maintenant qu'au point de vue du danger que les prérogatives parlementaires peuvent faire courir à un gouvernement, il n'existe aucune analogie entre le régime actuel et celui que la révolution de Février a renversé.

Le trône de Louis-Philippe n'était pas enraciné dans le sol, parce que son pouvoir émanait, non de la volonté nationale, mais de la double fiction du pays légal et de la toute-puissance d'une constitution improvisée par une assemblée sans mandat, à la suite d'une révolution.

Où était dans la charte de 1830 la souveraineté ? Où était le juge suprême, en cas de désaccord entre les pouvoirs publics ? Il n'en existait aucun. La monarchie de Juillet était édiflée sur un terrain mouvant. La théorie de M. Thiers, qui la renversa, au-

rait tôt ou tard, d'une façon ou d'une autre, causé sa perte.

Cette théorie cependant reposait sur une vérité : à savoir que la nation est au-dessus du souverain. Les conséquences que l'on tirait du principe étaient fausses, et devaient amener la chute du gouvernement ; car au lieu du vrai souverain, la nation, on avait mis sur le pavois une minorité privilégiée, ce qu'on nommait le pays légal.

Le suffrage universel direct et libre, tel que la Révolution de 1848 l'a fondé et que Napoléon III, après le 2 décembre, a eu le bon esprit de le rétablir, a tout changé.

Aujourd'hui le vrai souverain, le juge suprême, qui doit prononcer en dernier ressort sur tous les conflits, a pris possession de la place qui lui appartenait. Il exerce ses droits, il fonctionne.

Le suffrage universel est l'objet de critiques qui feront perfectionner son mécanisme. On réclame en faveur des lumières, de l'expérience, représentées aujourd'hui par la minorité. Cela inspire le désir de répandre l'instruction, de multiplier les écoles. Peut-être un jour sera-t-on conduit à délocaliser l'exercice du droit électoral, et à faire l'essai

du mode plus rationnel, proposé en Angleterre par MM. Hare et Mill, mais ce sera tout. Le suffrage universel fonctionnera toujours, d'une manière ou d'une autre, parce que chez nous la fiction d'un pays légal est pour jamais évanouie.

La minorité éclairée ne demande qu'à être entendue, à universaliser les lumières; elle n'aspire pas à faire violence à la nation.

L'Empereur, de son côté, ne prétend pas que le chef de l'État puisse gouverner contre elle. Loin de là; la nation est son point d'appui, sa force initiale.

Chaque fois qu'il le juge nécessaire, il entre en communication avec elle et s'y retrempe. Il a le plébiscite. Et quel usage n'en pourrait-il pas faire, s'il suivait l'exemple des premiers Capets, dont le successeur fut si souvent sacré sous leurs yeux et associé au trône de leur vivant! Qui s'opposerait à ce que Napoléon III, en présentant à propos son fils au vote du suffrage universel, le mît lui-même en possession du pouvoir, par l'action directe de la souveraineté nationale?

L'usage du plébiscite renferme d'autres ressources, inconnues de l'ancienne monarchie.

Grâce à cette vigoureuse organisation du pou-

voir, l'empire entre dans une carrière inexplo-  
rée. Napoléon I<sup>er</sup> avait reconnu trop tard, dans  
la mauvaise fortune, que le régime parlementaire  
eût été le salut de son gouvernement. Aujour-  
d'hui encore, il n'y a pour les Bonaparte aucune  
conséquence à tirer de la chute de Charles X et de  
celle de Louis-Philippe. Deux monarchies débiles,  
qui vivaient sans idéal, et qui le niaient, ont pu  
mourir en portant à leurs lèvres le puissant toni-  
que destiné à être l'élixir de longue vie du régime  
impérial.

A quels hasards, en effet, serait livrée une fonc-  
tion forcément héréditaire, qui n'aurait de raison  
d'être que la supériorité personnelle de l'homme !

Faut-il s'exposer à ce que le nom de Napoléon,  
cet immense levier pour le bien, ce précieux héri-  
tage de la nation, nous échappe un jour, parce  
que la nature, dont personne n'est maître, aura  
placé un George II à la suite d'un Guillaume III,  
un Henri III avant un Henri IV, une double  
régence avant et après le règne d'un Louis XIV ?  
Peut-on répondre que dans l'avenir il n'en sera  
jamais ainsi ? Et n'est-il pas prudent de com-  
biner les choses de manière que Louis XIII, s'il

devait revivre, pût trouver encore son Richelieu, ou George III les deux Pitt ?

Or, ces faits ne peuvent se produire dans une atmosphère révolutionnaire comme la nôtre que si la responsabilité du souverain n'est pas la seule en cause devant la nation ; car, une fois cette responsabilité prise à partie, la dynastie risque le tout pour le tout. En politique, quand la vindicte publique est en mouvement, il n'y a pas de circonstances atténuantes.

Sous le régime du suffrage universel, la théorie de M. Thiers peut susciter des ennuis, des contrariétés à un pouvoir fort dans le courant quotidien des affaires ; mais au point de vue de l'avenir et dans la prévision d'un règne faible, elle n'en est pas moins essentiellement dynastique.

Et elle est également nationale, parce qu'elle représente un sentiment populaire dont le principe est légitime. La nation veut pouvoir faire ses affaires elle-même, quand le souverain est moins capable de la bien gouverner.

D'ailleurs est-il absolument impossible d'éviter, même dans les conditions actuelles, les inconvénients de cette théorie ?

Peut-on prétendre aujourd'hui que la France soit traitée identiquement comme l'Angleterre. En avons-nous les mœurs et les traditions? Aucun chef de parti voudrait-il se donner le ridicule de poursuivre à son profit le retour des anciennes luttes de portefeuilles?

Si notre constitution devait être le pastiche de celle de nos voisins, il faudrait d'abord renoncer à rétablir la TRIBUNE, instrument artistique de propagande qu'ils ne possèdent pas. Si l'on revient à la tribune, institution toute française, ne pourrait-on, en conservant les orateurs et défenseurs officiels de l'administration, admettre, entre les ministres et les assemblées, des communications qui n'entraînaient plus les abus du passé?

Ces communications, par la nature même des choses, seraient rares, et il dépendrait certainement des ministres qu'elles leur réservassent des occasions de succès.

S'il en était autrement, si un échec de leur part jetait sur une partie de l'administration une lumière qui n'aurait pas été obtenue sans cette épreuve publique, ne serait-ce pas un grand service rendu à la couronne?

L'Empereur ne connaît de l'administration que ce que ses ministres lui en disent, ou ce qu'il apprend des personnes qui l'approchent.

Pour surveiller les bureaux, si puissants, si compromettants souvent dans les rapports du souverain avec la nation, il n'existe ni inspection, ni contrôle. Le Corps législatif serait un surveillant, et il ne semble pas impossible de circonscrire son action dans le domaine de sa compétence.

De nos jours, la fondation d'une dynastie est une entreprise hérissée de trop de difficultés naturelles, pour en créer de factices par une organisation des corps de l'État ne répondant qu'à une éventualité, celle où le monarque, dans la vigueur de l'âge, est doué de qualités exceptionnelles et servi par les événements.

Or, la principale force de Napoléon III tient à ce qu'il a conquis lui-même sa haute position, qu'il a pu prendre peu à peu sur les populations une autorité morale, et leur inspirer un respect personnel plus puissant que son droit. Ne serait-il pas sage de profiter de la situation faite par ces circonstances, lesquelles sont appelées naturellement à disparaître avec l'homme, pour en créer

d'autres non moins favorables et qui puissent lui survivre?

Il existe, je crois l'avoir démontré, un moyen de faire travailler à l'établissement de la nouvelle maison souveraine jusqu'aux partis dont toute la force repose dans les idées parlementaires qui leur sont communes.

En les satisfaisant sur le point qui les rapproche et fait leur force, loin de sacrifier le double principe de la responsabilité du souverain envers la nation et de la responsabilité des ministres envers le souverain, on le complète, et l'on facilite ainsi au pouvoir l'exercice de son droit.

Les partis eux-mêmes, en usant du leur, loin d'affaiblir la dynastie, la consolident.



**CHAPITRE XII.****EXAMEN DES ACTES DU PRÉSENT RÈGNE. ONT-ILS  
LE CARACTÈRE DYNASTIQUE ?**

Jusqu'à présent je me suis appliqué à faire connaître les vraies dispositions de l'esprit public à l'égard de l'établissement d'une dynastie napoléonienne, et les services que le pays peut attendre de cette fondation ; j'ai montré ses conditions essentielles, la nécessité d'un idéal et d'un frein, et l'on a vu qu'il n'y avait de lacune à combler que sous ce dernier rapport.

Abandonnons les généralités pour entrer dans le détail des actes du présent règne. Apprécions, au point de vue supérieur auquel cet écrit se place,

quelle est leur véritable valeur, et quelle est aussi la valeur de l'opinion la plus généralement répandue dans le monde officiel sur le sujet qui nous occupe.

L'indifférence d'un grand nombre de fonctionnaires à l'égard d'une question qui fait l'objet des principales préoccupations du chef de l'État est trop manifeste pour que je m'y arrête.

J'en cherche la raison, et il me semble que cette indifférence, et l'incrédulité qui l'accompagne, tiennent surtout aux idées chimériques que l'on s'est formées sur les moyens de réalisation.

Il existe à cet égard deux illusions également funestes : l'une s'explique par l'influence qu'exerce sur les meilleurs esprits le courant quotidien des affaires ; l'autre repose sur une fausse assimilation de la politique de Guillaume et de ses héritiers à celle pratiquée jusqu'à ce jour par les Bonaparte.

Avant d'aller plus loin, il importe de dissiper ces deux illusions et de débarrasser l'esprit du lecteur des appréciations inexactes et des préventions qui pourraient nuire à l'examen des moyens de solution exposés dans la suite de cet écrit.

La première illusion consiste à imaginer qu'il

n'existe pas de principes déterminés ni de conditions essentielles pour l'établissement des dynasties ; qu'elles se fondent d'elles-mêmes et sans plan arrêté, quand l'esprit du temps les comporte ; qu'il suffit pour cela de bien gouverner, au jour le jour, les intérêts des populations et de pourvoir aux besoins qui peuvent surgir ; qu'enfin, pour enraciner sa lignée dans le sol, l'Empereur n'a qu'à poursuivre une carrière où il donne à son fils l'exemple d'une grande supériorité et d'un égal bonheur dans la pratique du gouvernement.

Ce fatalisme commode, cette honnête quiétude ne compromettent rien en apparence. On va voir combien il serait dangereux de s'y abandonner.

On peut dire, sans flatterie, qu'au point où il est parvenu, le règne de Napoléon III forme déjà l'un des plus laborieux de l'histoire.

L'Empereur a rétabli l'ordre, il a délivré le pays des perspectives sinistres que faisaient naître, en 1848, les aspirations fiévreuses du grand nombre, les violences de l'émeute, les terreurs de la classe aisée, les rancunes et les manœuvres des anciens partis.

Des guerres ont relevé l'honneur du drapeau.

Des améliorations nombreuses ont été réalisées à l'intérieur. Les travaux publics ont considérablement accru la prospérité matérielle.

Des expéditions lointaines, dont l'une est accusée d'avoir engagé témérement notre politique et nos ressources, ont cependant fait prendre à la France aux extrémités de l'ancien et du nouveau monde des positions de nature à grandir le rôle qu'elle est appelée à remplir un jour dans l'équilibre et la civilisation des peuples et des races du globe entier.

Depuis sa restauration, tous les actes du gouvernement impérial sont marqués au coin du patriotisme. Peut-on dire qu'ils ont au même degré le caractère dynastique ?

Des guerres heureuses, le développement de l'aisance dans les classes populaires, des entreprises comme celles de Chine, de Cochinchine et du Mexique suffisent-elles réellement à fonder aujourd'hui une nouvelle maison souveraine ?

C'est ce qu'il importe d'examiner froidement.

La gloire d'abord est sans doute un bien précieux ; mais ses effets moraux ne se font pas sentir de la même manière dans toutes les situations. Les

intérêts de chaque jour, l'ambition de la carrière, les douceurs de la famille, au milieu d'un monde en possession de tous les agréments de la vie, font, sur une partie notable de la classe aisée, l'effet des délices de Capoue.

Aujourd'hui le culte de la famille et le culte de la patrie semblent s'équilibrer, ou du moins la prédominance des intérêts du foyer domestique ne gêne pas encore l'action du gouvernement au dehors : elle diminue seulement le profit qu'à une époque antérieure un souverain aurait retiré des mêmes œuvres.

Les entreprises militaires de Napoléon III n'ont pas d'ailleurs l'importance dynastique que les grandes campagnes du premier empire auraient certainement eue sans les désastres qui les suivirent ; et si la popularité des guerres nouvelles, pendant qu'elles s'accomplissent, suffit encore pour assurer leur succès, la reconnaissance publique n'a pas assez longtemps le caractère d'unanimité qui en fait une force nationale aux yeux de l'étranger.

Une manifestation comme celle de la double élection de Paris et des élections de quelques grands centres n'invite pas le pouvoir à chercher

dans une troisième campagne l'appui dynastique que les deux premières ne semblent pas avoir réussi à produire.

Au point de vue des règnes qui suivront celui de Napoléon III, la situation des esprits qui vient d'être signalée est des plus graves, parce que la proportion dans laquelle les deux classes bourgeoise et populaire se balancent ne demeurera pas ce qu'elle est. C'est là un point sur lequel il faut insister; car il passe inaperçu, et il forme cependant l'un des traits caractéristiques de la situation intérieure du pays.

Je répète que la proportion dans laquelle se balancent les deux classes bourgeoise et populaire n'est pas fixe, stationnaire; elle se modifie au contraire à tout instant. La politique de l'Empereur elle-même, favorisant le courant naturel des choses, a pour effet d'élever graduellement les masses à une condition supérieure, par l'aisance et les lumières. Le pouvoir ne peut se maintenir et se fortifier qu'en travaillant à réduire de plus en plus les rangs du peuple et à augmenter d'autant ceux de la bourgeoisie; si bien qu'un jour doit venir où la bourgeoisie sera le grand nombre, et où le peu-

ple, le vrai peuple, chaud patriote, simple d'esprit, facilement disciplinable, sera la minorité.

A mesure qu'une nouvelle couche d'artisans, de paysans et d'ouvriers s'élève de l'état précaire à une condition aisée, ces nouveaux parvenus du travail prennent l'amour du foyer et l'esprit d'opposition des classes citadines. Au nombre des raisons qui ont amené à Paris et dans les grands centres, d'une élection à l'autre, une si notable réduction du chiffre des électeurs gouvernementaux, peut-être faut-il compter pour quelque chose le degré d'amélioration matérielle produit par l'impulsion donnée aux travaux publics et aux affaires depuis le commencement du règne.

En tout cas, sous l'influence de l'accumulation des découvertes scientifiques, des créations industrielles et de l'épargne, nul ne peut dire avec quelle rapidité s'opérera l'évolution populaire.

Peut-on arrêter l'évolution populaire? Non. Car il en résulterait à l'instant même un mécontentement, des crises qui troubleraient toutes les relations et mettraient l'État lui-même en péril.

La solidité même du gouvernement repose donc sur un progrès social qui amène peu à peu, fata-

lement, dans les années qui suivent, des effets anti-gouvernementaux. En face du présent et du connu, le pouvoir croit se consolider. En face de l'avenir et de l'inconnu, la dynastie n'acquiert point de forces.

Telle est la situation.

Maintenant, nous pouvons apprécier à sa juste valeur l'opinion de ces esprits confiants qui pensent que les dynasties se fondent d'elles-mêmes, et qu'il suffit, par exemple, de bien gérer les intérêts de chaque jour dans le sens démocratique, pour attacher les générations futures aux héritiers du souverain.

Disons-le, un résultat de cette importance ne s'obtiendra pas à si peu de frais. En s'occupant d'ailleurs exclusivement du présent, en s'en occupant d'une manière incomplète, vu la prédominance des idées de guerre et le système financier suivi jusqu'à ce jour, le pouvoir ne satisfait et ne s'attache que la génération parvenue à la maturité.

La jeunesse et l'enfance ignorent la source du sort meilleur qu'on leur fait, goutte à goutte, sans enchaînement, sans vue d'ensemble, sans idée de



justice sociale ; et c'est pourquoi, dans les générations qui se succèdent, la popularité est mobile et se transforme comme elles. La passion du moment, de nouveaux besoins qui surgissent, désintéressent d'un passé, même rempli de faits utiles ou glorieux, et l'on reconnaît trop tard que le mérite d'une position laborieusement conquise ne suffit plus.

## CHAPITRE XIII.

SUITE DU PRÉCÉDENT.

Y A-T-IL QUELQUE RAISON DE PENSER QUE L'EMPEREUR  
PARTAGE L'OPTIMISME DU MONDE OFFICIEL?

Mais l'Empereur lui-même peut-il se faire illusion sur le mérite des actes de son règne, au point de vue spécial qui nous occupe?

Peut-il véritablement croire qu'en rétablissant l'ordre, à la suite de trois règnes aussi réguliers que l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, il a rendu à la France un bien depuis longtemps perdu et qu'elle désespérait de retrouver? Imagine-t-il que la persistance de son gouvernement à suspendre la liberté, après 36 années de

régime parlementaire régulier, soit aujourd'hui pour la France un service comparable à celui que lui a rendu Napoléon I<sup>er</sup> après la Terreur et le Directoire?

Il paraît très-difficile que l'Empereur ait cette pensée.

Napoléon III sait bien qu'il n'a pas, comme son oncle, fouillé, labouré, exalté le moral de la nation.

L'annexion de la Savoie est-elle un avantage qui puisse compenser les sacrifices que la marine et l'armée ont coûtés depuis dix ans? En tout cas, Napoléon III poursuivait par les armes un but plus important.

Après le grand intérêt de relever l'honneur du drapeau, il a surtout fait la guerre pour arriver à la réorganisation de l'édifice européen et réaliser sa parole de Bordeaux : « *L'Empire, c'est la paix.* »

De même, il n'a suspendu la liberté que pour mieux garantir son rétablissement définitif, selon la promesse solennelle qu'il en fit à l'ouverture de la session de 1853.

Ces deux vues d'avenir n'ont encore amené aucun résultat décisif.

Cependant, le temps marche, le Prince impérial

grandit. Ne serait-il pas à propos de frapper son esprit par la préparation des œuvres que lui seul peut-être est appelé à achever, et de s'expliquer sur l'avenir du pays, avec la même netteté et la même grandeur qu'on l'a fait pour l'avenir de l'Europe ?

L'appel au congrès a été, en effet, un acte d'un caractère entièrement neuf et d'une portée bien supérieure à celle des mesures qui avaient précédé.

Évidemment, si l'Empereur n'a pas songé au congrès comme à un expédient qui pouvait le débarrasser de la question polonaise, s'il a foi dans la puissance des idées de paix, d'arbitrage, de désarmement, s'il ne s'arrête pas aux premières difficultés qu'il rencontre, s'il se dit que le triomphe final de cette grande entreprise ne sera peut-être pas obtenu de son vivant, mais qu'aux yeux de la France et du monde il dépend de lui de s'en rapprocher et de mettre son fils et ses arrière-neveux en état de la mener à bonne fin ; évidemment, dis-je, dans ce cas, la série de toutes les dispositions qui seront prises pour atteindre ce but aura au plus haut degré le caractère dynastique.

Car les idées de paix, d'arbitrage, de désarmement sont éminemment populaires. Tout le monde aspire à voir se produire cette immense conquête de l'esprit moderne, mais en même temps qu'on en apprécie les bienfaits, on en comprend les difficultés.

Il y a donc là une entreprise longue et difficile. Sa préparation, sa poursuite, ses victoires successives, sa réalisation complète et les conséquences à en déduire n'ont pour ainsi dire pas de limite. Le désarmement et la constitution d'un arbitrage européen conduisent forcément à l'association de tous les États avancés pour l'exploitation et le perfectionnement social du globe. Tout cet enchaînement de conquêtes morales et matérielles exige le labeur de plusieurs générations, par conséquent la succession de plusieurs règnes, et peut dès lors former, dans une famille princière, les éléments d'une politique traditionnelle.

De tout ce qui précède, il résulte que parmi les actes du présent règne un seul a véritablement le caractère dynastique ; mais comme les faits qui le suivront et les conséquences à en tirer ne dépendent pas du gouvernement français seul, on

comprend à première vue que cet acte ne saurait assurer par lui-même dans l'avenir le succès des idées de l'Empereur.

La conclusion à tirer de ces considérations, c'est qu'il est faux que toute politique, suffisant à la solution des difficultés de chaque jour, soit également propre à consolider un régime nouveau.

Il n'y a pas qu'une manière de bien gouverner; en réalité il y en a deux.

Il existe un ordre de mesures excellentes pour asseoir un gouvernement, mais sans efficacité pour le perpétuer; et il y a un autre ordre de mesures qui peut remplir à la fois ce double office.

Quand on se propose de fonder une maison souveraine, entreprise si rare dans l'histoire, et aujourd'hui plus que jamais hérissée de difficultés, il faut méditer profondément sur la différence qui distingue ces deux politiques.

Toutes deux produisent de bons effets et sont par conséquent attractives, séduisantes; mais l'une est dynastique, et l'autre ne l'est pas.

Cette dernière, la politique qui est gouvernementale et n'est pas dynastique, ne se préoccupe que faiblement, vaguement, de l'avenir. Elle sacrifie tout

aux nécessités présentes. Excellente pour résoudre les difficultés et satisfaire aux besoins à mesure qu'ils se produisent, elle ne prépare et ne prévoit rien de grand ; il en résulte qu'au lieu de diminuer les mauvaises chances du règne futur, elle peut les faire naître et les accroître.

L'autre, au contraire, qui est à la fois gouvernementale et dynastique, s'inspire de l'avenir autant que du présent. Elle ne garde pas le silence, elle ne croise pas les bras devant des difficultés dont il n'est possible de triompher qu'avec les siècles. Sa prévoyance se plaît, au contraire, dans les entreprises qui embrassent les destinées de plusieurs générations et légitiment la succession de plusieurs règnes. Elle crée, par sa parole et ses actes, une forte tradition nationale qui prépare les œuvres futures, facilite, du vivant même du souverain, le passage d'un règne à l'autre ; et l'institution se trouve ainsi garantie contre les mauvaises chances qui pourraient résulter d'une minorité, d'un règne faible, ou des entraînements que cette prédestination de la naissance peut exercer sur un prince portant le grand nom de Napoléon, et parvenu peut-être au pouvoir sans l'avoir mé-

rité par des épreuves ou des mérites personnels.

Le dernier fondateur de dynastie dans les temps modernes, Guillaume d'Orange, n'a pas hésité entre ces deux politiques.

Les plans qu'il adopta, il y a cent-soixante-dix ans, la ligne de conduite que, par son exemple, il imposa à ses héritiers, ont été couronnés d'un plein succès.

Il est utile de mettre en présence les deux époques et les deux situations. Ce parallèle servira à dissiper la seconde illusion des amis du pouvoir ; il éclairera d'un nouveau jour la marche à suivre pour la réalisation de l'entreprise napoléonienne.



## CHAPITRE XIV.

PARALLÈLE ENTRE LA DYNASTIE DE HANOVRE  
ET LA DYNASTIE NAPOLÉONNIENNE. — POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Pour justifier la conduite du gouvernement, les promoteurs du régime actuel ont cru pouvoir s'appuyer plus d'une fois sur la carrière de Guillaume III et de ses successeurs.

L'exemple d'une révolution terminée par l'établissement d'une maison souveraine est un fait si rapproché de nous, qu'il était naturel que l'on cherchât à s'autoriser de cet antécédent. Mais les deux nations et la conduite des deux souverains présentent, sous plus d'un rapport, des différences et même des contrastes dont on n'a pas tenu assez compte.

Rétablissons les faits et voyons quel enseignement ressort de ce parallèle.

Commençons par la politique extérieure.

Au moment de la chute du dernier des Stuarts, l'intérêt de la Grande-Bretagne au dehors offre une analogie frappante avec celui que devait poursuivre l'Empire reconstitué, succédant, après un interrègne républicain de trois années, à la monarchie de Juillet.

Napoléon III, plus que Napoléon I<sup>er</sup>, s'est trouvé, à l'égard de l'étranger, dans une position identique à celle de Guillaume III. Il arrivait, comme lui, à la tête d'une nation qui se croyait humiliée, et avait à prendre une revanche. Bien que née d'une source différente, une même passion a animé les deux souverains. Enfin, ils ont été aussi heureux l'un que l'autre. L'adversaire de Guillaume, Louis XIV, subit enfin cette loi de la force qu'il prétendait imposer. La nation que les Stuarts lui avaient vendue retrouva l'honneur et l'indépendance, et les craintes de monarchie universelle, entretenues par le souvenir de Philippe II, se dissipèrent comme une fumée.

Napoléon III aussi a rendu l'honneur à son

pays. Il a effacé par les campagnes de Crimée et d'Italie jusqu'aux dernières traces des humiliations passées. Il a mis fin à la coalition, cette autre chimère d'une oligarchie dictatoriale, qui menaçait la France et la révolution du sort que Louis XIV réservait à l'Angleterre et à l'Europe.

Mais là s'arrête l'analogie.

Une fois délivrée de cet adversaire redoutable, Louis XIV, et rendue à la dignité et à la liberté, l'Angleterre, sous l'influence du génie de la race, de la prédominance de son aristocratie et de la nature insulaire de son territoire, allait accomplir au dehors une destinée constamment agressive qui n'est pas celle de notre pays. C'est avec juste raison que Napoléon III est entré dans une voie toute différente de celle des princes de la maison de Hanovre.

La démarche par laquelle tous les souverains de l'Europe ont été conviés à se réunir pour régler amiablement leurs différends et réduire leurs armées, démarche admirablement conforme aux traditions et au génie de la nation française, place les Bonaparte aux yeux de l'Europe dans une situation qui aurait plutôt de l'analogie avec celle

où se sont trouvés les Capets au milieu de la France féodale, en tenant compte, il est vrai, des éléments différents de chaque époque et de la nature particulière des deux entreprises : celle des Capets ayant pour but la réunion des provinces composant la France d'aujourd'hui en un seul et unique empire, et celle des Bonaparte, la réunion de tous les grands et petits États de l'Europe en une vaste confédération.

La confédération, but que poursuit Napoléon III, n'était pour Guillaume qu'un moyen. Il s'efforçait, lui aussi, de réunir les puissances divisées; c'était pour arriver, non pas à la paix ni au désarmement, mais à la ruine de l'ennemi commun.

Le contraste ne s'arrête pas là; il apparaît encore sur un point essentiel qui donne le secret d'une des plus grandes difficultés que présente l'établissement de la nouvelle dynastie.

Les successeurs de Guillaume apportaient en dot à leur nouvelle patrie une province héréditaire sur le continent. Les héritiers de Napoléon I<sup>er</sup>, aux yeux de la diplomatie européenne, ont apporté en dot à la France une demande en revendication.

Le Hanovre était un lien naturel entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Les provinces rhénanes ont été jusqu'à ces derniers temps et redeviendront, on doit le prévoir, entre la France et l'Allemagne, une pierre d'achoppement.

Le roi d'Angleterre était prince légitime de l'Empire germanique.

Georges I<sup>er</sup> était resté Allemand, à ce point qu'il pouvait à peine suivre une conversation en anglais. La communauté d'intérêt garantissait que tous les caprices de la politique britannique sur le continent obtiendraient les sympathies et souvent même un concours armé, surtout s'il s'agissait de contrecarrer les vues d'une puissance mal affermie encore à Strasbourg et à Nancy.

La politique de Napoléon III, au dehors, ne ressemble en rien à ce qu'était la politique anglaise, il y a un siècle et demi. Elle se propose un but plus noble, plus généreux et plus démocratique, puisque dans le nouveau concert européen les petits États seraient admis comme les puissances de premier ordre.

Mais cette politique, à l'inverse de celle des princes

de Hanovre, trouve devant elle une Allemagne défiante, hostile, aigrie jusqu'à la passion dès qu'elle voit apparaître dans son imagination la question du Rhin.

Ces craintes semblent se calmer. Cependant, on peut se demander si l'Allemagne a eu tort de repousser si longtemps les avances du gouvernement impérial et de croire à une arrière-pensée d'agrandir du côté de l'est la frontière de la France ?

L'exemple de la Savoie suffirait à justifier sa conduite. Et le sujet qui nous occupe montre que ses soupçons, s'ils devaient renaître, reposeraient au moins sur des considérations sérieuses.

L'idée fondamentale sur laquelle se base la nécessité de l'Empire, c'est qu'une dynastie nouvelle fera mieux les affaires de la France que la République. Mais, alors que le chef de la race n'était encore que simple général, la France embrassait depuis des années dans son territoire la Belgique et le Rhin. Le plus grand guerrier du monde n'a pu rendre française une seule de ses conquêtes. Sa chute, au contraire, a laissé la France épuisée et amoindrie.

N'est-il pas naturel, se dit-on à l'étranger,

que ses héritiers ne se croient solidement assis sur le trône que lorsqu'ils auront rendu à la France les frontières qu'elle avait au moment où le premier consul a pris possession du pouvoir, et qu'elle n'a perdues que par les fautes de l'Empereur ?

Là est la différence de situation des deux souverains ; ce côté fort de la dynastie de Hanovre correspond à un côté faible de la dynastie des Bonaparte.

Si Napoléon III voulait conquérir sur le continent une position aussi favorable à ses desseins de paix et de désarmement que celle des héritiers de Guillaume d'Orange l'a été à leur politique d'agression, il faudrait d'abord renoncer pour jamais au Rhin.

Après le peu d'effet produit sur l'opinion publique par la réintégration de Nice et de la Savoie, on semblerait fondé à croire qu'il n'existe chez elle aucune arrière-pensée, aucune préoccupation de nature à gêner sous ce rapport la liberté d'action du pouvoir. Les sympathies de la démocratie pour les nationalités opprimées sont pures de tout calcul. C'est dans les masses du moins un simple élan d'humanité, de vrai libéralisme.

La pensée la plus répandue dans toutes les classes, c'est que la paix définitive de l'Europe et l'entrée des États secondaires dans le concert européen deviendraient pour notre pays la source d'une influence morale mille fois plus précieuse que des acquisitions nouvelles de territoire.

Le gouvernement, il est vrai, peut-il prendre un engagement à cet égard? Et, à supposer qu'il le puisse, comment convaincre l'Europe de la sincérité d'une pareille résolution?

Pour qu'un tel engagement fût pris au sérieux par les cabinets de l'Europe, il faudrait au moins que l'Empereur justifiât qu'il a un moyen plus efficace d'enraciner sa dynastie en France que celui que lui offrirait la conquête du Rhin.

Ce moyen est-il en effet dans sa main? Dépend-il de lui de l'employer?

Avant de résoudre cette question, résumons le parallèle des deux dynasties à l'extérieur.

Guillaume III et Napoléon III ont réussi à relever l'honneur de la nation que chacun était appelé à gouverner. Mais là s'arrête le point de ressemblance entre les deux souverains.

Pour suivre ses desseins sur le continent, la dy-



nastie napoléonienne a devant elle un obstacle sérieux à vaincre là où la maison de Hanovre rencontrait au contraire des sympathies et un concours assurés.

Ce fait implique, pour le gouvernement impérial, la nécessité de compenser cette infériorité de situation par des avantages d'un autre ordre.

En poursuivant cette comparaison, nous verrons si la politique intérieure lui en offre réellement le moyen.

## CHAPITRE XV.

SUITE DU PARALLÈLE. — RAPPORTS DES SOUVERAINS AVEC  
LES CLASSES COMPOSANT LES DEUX NATIONS.

Guillaume se trouvait en présence d'une aristocratie et d'une bourgeoisie.

De son temps, le peuple, la classe nombreuse, ne comptait pas politiquement.

Napoléon III se trouve en face d'une bourgeoisie et de masses populaires possédant le droit de suffrage politique, et, par le fait, investies de la souveraineté. C'est l'élément aristocratique qui fait défaut en France.

Ce fait constitue entre les deux souverains un

contraste qui impose des obligations différentes, si l'on veut déployer la même habileté.

Des deux classes que Guillaume devait satisfaire, l'une, l'aristocratie, avait sa position faite; l'autre, la bourgeoisie, avait sa position à faire; cette dernière formait par conséquent l'élément progressif.

Des deux classes que Napoléon III devrait satisfaire pour imiter Guillaume, celle qui avait sa position faite au moment du rétablissement de l'Empire, c'est la bourgeoisie; celle qui a sa position à faire, l'élément en progrès, c'est le peuple.

On entrevoit déjà quelle erreur a été commise quand on a imaginé que la liberté de la presse ayant mis un siècle à s'établir chez nos voisins, c'était une raison pour qu'elle fût attendue chez nous avec la même patience.

Marchander la liberté à la bourgeoisie française, ce serait agir aussi inconsidérément que l'eût fait Guillaume en Angleterre s'il avait marchandé aux lords, aux évêques et à la *gentry* leurs privilèges de naissance, les emplois lucratifs pour leurs cadets, l'existence et les influences de cour dont les grandes familles étaient jusque-là en possession; parce que, dans l'établissement de la dynastie des

Bonaparte, la bourgeoisie tient la place occupée par l'aristocratie dans l'établissement de la dynastie de Hanovre, et que l'une, non plus que l'autre, ne peut être ralliée que par la conservation ou la restitution de ce qu'elle possédait. Il fallait à l'aristocratie anglaise ses privilèges; il faut à la bourgeoisie française l'ordre et la liberté.

Venons à la classe ascendante qui était en Angleterre la bourgeoisie, et qui est en France le peuple.

La bourgeoisie, en Angleterre, réclamait un bien qu'elle n'avait pas possédé : c'était le partage égal du pouvoir. Pour cela il lui fallait la bonne disposition du souverain d'abord, un plus grand nombre de sièges dans la Chambre des communes, la publicité des débats et par conséquent des journaux libres.

Cette conquête pouvait et devait être même successive; elle ne nécessitait pas de grands efforts de la part du souverain, car la bourgeoisie possédait les lumières, la richesse; elle n'avait besoin d'aucune aide pour employer les facultés dont la nature et l'éducation l'avaient dotée, et mettre ses enfants en pleine possession de leur destinée. Elle ne

comptait que sur elle-même pour atteindre la position qu'elle ambitionnait.

Que demande le peuple en France? Dans les grands centres, il réclame la liberté; mais dans les campagnes a-t-il pour en faire usage les lumières et l'aisance nécessaires? Il ne faut pas se faire illusion : le grand nombre aspire avant tout à une justice distributive plus équitable, à une meilleure répartition des bonnes et des mauvaises chances de la vie; il travaille largement à la production de tous les biens terrestres, et commence à comprendre qu'il doit y avoir part. Mais l'élévation de l'universalité des citoyens à la condition d'existence d'êtres civilisés ne peut être l'œuvre d'un jour. Cette grande conquête nationale, si elle devait être considérée comme le but essentiel de la politique intérieure, ne pourrait être réalisée tout d'une pièce.

Elle ne saurait avoir lieu que par un développement de plus en plus grand imprimé au travail, par la réforme du budget, par l'organisation de l'enseignement professionnel, celles des retraites et du crédit en faveur des familles du peuple. Cette importante réforme devrait être incontestablement

l'objet de mesures successives, si l'on voulait imiter la ligne de conduite adoptée par Guillaume III.

*L'extinction du paupérisme*, si éloquemment revendiquée par le prisonnier de Ham, poursuivie désormais avec suite et progressivement réalisée par l'énergique initiative de l'Empereur, telle est la conquête populaire qui pourrait correspondre en France à ce qu'a été la conquête bourgeoise de la liberté en Angleterre.

L'intérêt et le devoir de la bourgeoisie eussent été d'entreprendre cette conquête quand elle était classe privilégiée et dominante sous Louis-Philippe, comme l'intérêt et le devoir de l'aristocratie en Angleterre étaient d'aider la bourgeoisie à consolider, à étendre ses privilèges parlementaires.

Admirable de 1815 à 1851, au point de vue de la propagande de la liberté par les journaux, par le théâtre, par les chaires et la tribune, propagande qui n'a eu d'égale que celle des écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie n'a pas compris que dans son intérêt elle devait éclairer le peuple, augmenter son aisance par le développement des travaux publics et la réduction des taxes, l'élever enfin à la pratique des droits pour lesquels il resterait indifférent tant

qu'il n'en pourrait user. Les libertés conquises par la classe aisée n'ayant de racines profondes ni dans le passé, ni dans les masses de la population, ont pu être temporairement suspendues ; au moment où elles devront être rétablies, il sera d'autant plus nécessaire que le pouvoir enseigne à la bourgeoisie par son propre exemple l'usage qu'elle en devra faire, en prenant l'initiative de grandes fondations en faveur du peuple. L'Empereur ne ferait en cela qu'imiter Guillaume, dont les conseils et l'exemple ne furent pas sans influence sur la conduite de l'aristocratie à l'égard des communes.

Les similitudes et les contrastes de situation des deux dynasties, à l'égard des classes composant la nation, sont de nature à frapper surtout l'écrivain <sup>4</sup> qui a réfuté avec un talent si remarquable la fausse assimilation des deux établissements de 1830 et de 1688.

Il doit comprendre combien la tâche de ses héritiers serait plus difficile que celle des successeurs du prince d'Orange, s'il ne poussait pas de son vivant, à l'intérieur, aussi loin que l'avait fait

4. Œuvres de Napoléon III. *Fragments historiques.*

ce grand homme, la consolidation dynastique.

Les souverains de la maison de Hanovre pouvaient employer contre les intrigues et les perfidies des grandes familles attachées à la fortune des Stuarts des armes de nos jours répudiées par la politique. L'absence de scrupule, la rigueur des réactions, étaient dans les mœurs du temps. D'un autre côté, il n'était nécessaire ni de beaucoup d'efforts ni d'un grand talent pour maintenir à la noblesse ses privilèges, et laisser la bourgeoisie conquérir la position qu'elle attendait seulement du libre emploi de ses lumières et de ses richesses.

Cependant Guillaume a voulu laisser en mourant toutes les ambitions nationales satisfaites et les forces de l'État dans un parfait équilibre. Il n'a pas sacrifié l'aristocratie à la bourgeoisie. Bien qu'une portion notable de la haute et moyenne noblesse, celle qui peuplait l'armée et le clergé, restât fidèle au vieux principe de la légitimité, il ne s'est pas exclusivement appuyé sur la classe en progrès pour contenter à demi la classe arrivée, en ne lui conservant par exemple que ses privilèges effectifs, et en lui retirant ses influences de cour, politique qui



eût été l'analogue de ce qu'est de nos jours le rétablissement de l'ordre accompagné d'une suspension de la liberté. Guillaume a satisfait au contraire largement les besoins, les aspirations de l'une et de l'autre classe, et le principe même de la dynastie a été soutenu par toutes deux.

C'est là ce qui a fait la force de ses héritiers, comme la ligne contraire ferait infailliblement la faiblesse des héritiers de l'Empereur.

## CHAPITRE XVI.

FIN DU PARALLÈLE. — SITUATION PERSONNELLE  
DES SOUVERAINS. — GRANDE ENTREPRISE  
NATIONALE ET DYNASTIQUE A L'INTÉRIEUR.

Abordons maintenant la situation personnelle des deux fondateurs de dynasties.

Guillaume a joué le rôle d'un usurpateur, mais il était de race souveraine. Il n'introduisait pas un parvenu au milieu des têtes couronnées de l'Europe. Il ne substituait même pas à la famille régnante d'Angleterre une autre famille. Il ne faisait qu'intervertir les rangs des ayants droit.

A la mort du cardinal d'York, en 1807, la suc-

cession régulière se rétablit, et Georges III devint roi légitime aux yeux même des derniers jacobites.

Cette situation ne sera jamais celle des héritiers de Napoléon III. Nouvelle raison pour qu'ils compensent, par un lien plus intime avec la nation, ce qui leur manquera toujours, comme force résultant de l'adoption et de l'appui des autres maisons souveraines.

Guillaume était protestant. En Angleterre, le protestantisme représentait la séve, le progrès, l'avenir. C'était sous ce drapeau que se rangeaient les forces vives de la nation, sciences, finances, commerce, littérature, vertus cléricales, talents militaires, grands caractères civils et publics.

Napoléon III est catholique. Le catholicisme représente-t-il en France le progrès, l'avenir politique? Est-ce sous ce drapeau que se groupent les forces vives de la nation? Non. La philosophie moderne en rallie la plus grande partie. L'Église conserve les mœurs; elle vise au progrès moral de l'individu, et non au progrès des sentiments patriotiques, de la gloire et du bien-être de la communauté.

L'Empereur ne peut pas penser qu'il puise dans sa qualité de catholique une force héréditaire com-

parable à celle que Guillaume et ses successeurs ont trouvée dans leur qualité de princes protestants.

Pour Guillaume protestant, c'était un avantage que son compétiteur au gouvernement d'un pays protestant fût un prince catholique.

Pour Napoléon, empereur catholique d'un pays où la majorité des habitants, les femmes surtout, professe le catholicisme, est-ce un avantage égal que d'avoir en face de lui des prétendants catholiques? Évidemment non.

Considérons maintenant le champ d'action ouvert à l'initiative des deux dynasties.

Les îles Britanniques étaient mûres pour une grande transformation nationale.

La nation n'était pas organisée en un royaume unitaire quand Guillaume monta sur le trône. Il y avait là une œuvre intérieure de longue haleine, qu'une succession de souverains protestants pouvait seule accomplir, puisque l'Angleterre et l'Écosse avaient rompu avec Rome.

La réunion libre, volontaire, de l'Écosse à la Grande-Bretagne, la concentration de la représentation dans un même parlement, des finances dans un même budget, de la politique dans un

même cabinet, en conservant la diversité des lois religieuses et civiles, des églises et des tribunaux, tout ce travail d'unification ne pouvait être préparé, accompli, consolidé définitivement que par le concours de plusieurs règnes.

Une œuvre pareille n'est pas à faire en France. Les Bonaparte ont trouvé l'unité de la nation et du territoire toute formée par une autre race que la leur et par la Révolution.

Napoléon I<sup>er</sup> et Napoléon III ont beaucoup fait pour le pays, sans aucun doute ; mais leurs œuvres n'ont-elles pas un caractère secondaire, comparées à ce que la nation avait accompli avant eux et sans eux ?

C'est la nation qui a constitué son unité politique et substitué aux anciennes provinces les départements et arrondissements actuels.

C'est elle qui a repris au clergé et transféré aux municipalités les registres de l'état civil.

C'est elle qui a rendu à la nation les biens de l'Église.

C'est elle qui a institué nos tribunaux et le jury.

C'est elle qui a refondu les lois romaines et les coutumes, et posé les principes de l'égalité des partages, de la liberté des transactions et des profes-

sions, principes qui ont constitué le droit moderne et inspiré le Code Napoléon.

C'est elle qui a institué le grand-livre de la dette.

C'est elle qui a posé le principe et élaboré les bases d'un système universel d'éducation nationale, qu'aucun gouvernement après elle n'a encore réalisé.

C'est elle qui a organisé l'Institut, en y comprenant une section des sciences morales et politiques, supprimée plus tard par Napoléon I<sup>er</sup>.

C'est elle qui a fondé l'École polytechnique, l'École normale, le Bureau des longitudes, le Muséum d'histoire naturelle, les musées.

C'est elle qui a établi l'uniformité des poids et mesures, et introduit le système décimal.

C'est elle qui la première, en 1790, a fait appel à la confédération des peuples.

C'est elle enfin qui, en 1848, a investi l'universalité des citoyens du droit de suffrage secret et direct.

L'Empire a donné au pays une administration, c'est-à-dire un instrument. A quelle œuvre l'appliquer aujourd'hui? Quelle est l'entreprise à accomplir en France, offrant l'importance et nécessitant

une suite d'efforts, comparables à la grandeur et aux difficultés de la réunion de l'Angleterre et de l'Écosse, et plus tard de l'Irlande dans un seul empire?

Il y a trois grands bienfaits que la Révolution devait produire et qui sont encore à naître :

L'éducation générale et professionnelle gratuite;

La juste proportionnalité des taxes;

Enfin l'introduction de la morale évangélique dans le gouvernement des affaires intérieures. Le mot *Fraternité*, quand il fut inscrit sur les monuments et en tête des actes publics, n'avait pas d'autre sens.

S'il était donné à la famille des Bonaparte de réaliser progressivement ces dernières promesses de la Révolution et de mettre ainsi les masses populaires en possession des bienfaits de la vie civilisée, certes, ce serait une conquête sociale plus féconde, plus populaire encore parmi nous, que ne l'a été de l'autre côté du détroit l'unification des îles Britanniques par la maison de Hanovre.

Le souverain se proclame en France le représentant de la Révolution. Il peut l'être en effet dans le présent et dans l'avenir, à la condition

qu'il entende la Révolution comme l'entend et l'entendra le peuple.

Car l'idée de ce que peut accomplir la Révolution se transforme avec les années. Les espérances positives qu'elle fait naître acquièrent plus de force à mesure que se développent le progrès des sciences, de l'industrie, des mœurs, de l'épargne, et surtout le cours des événements.

Or, Napoléon III lui-même l'a dit : « Marchez en avant des idées du siècle, elles vous soutiennent ; marchez à leur suite, elles vous entraînent ; marchez contre elles, elles vous renversent. »

Concevoir à l'avance, sur une grande échelle, un plan pour la réalisation complète des promesses de la Révolution, et assurer l'exécution partielle et successive de ce plan à chaque génération : telle est la magnifique entreprise qui, chez nous, offre le plus d'analogie avec celle que les successeurs de Guillaume III ont accomplie en fondant et consolidant l'unité de la nation britannique.

Mais le parallèle des deux dynasties a été poussé assez loin, pour faire apprécier le peu de fond qu'il faut faire sur la similitude que l'on croyait exister entre le régime d'exception qu'impose à la France



le gouvernement impérial et la ligne de conduite suivie par Guillaume III.

D'un autre côté, en rendant pleine justice aux mesures prises jusqu'à ce jour et à tout le bien qu'elles ont produit au point de vue de l'affermissement de l'ordre, de la restauration de l'honneur national et du développement de la prospérité publique, j'ai fait voir que, sauf une seule, la poursuite du congrès, ces mesures n'avaient en elles-mêmes aucune vertu dynastique.

Pénétrons plus avant dans le sujet; recherchons quelle politique pourrait avoir aujourd'hui cette vertu. Et puisque nous l'avons trouvée dans l'idée du congrès, prenons cette idée comme point de départ, examinons-la de plus près et sous toutes ses faces, voyons si elle a sa racine dans les traditions et le génie même de la nation; par ses conséquences probables nous serons amenés à en apprécier la portée et la valeur.

## CHAPITRE XVII.

CONFORMITÉ DE L'ENTREPRISE IMPÉRIALE  
DE PACIFICATION EUROPÉENNE AVEC LES TRADITIONS  
ET LE GÉNIE DE LA FRANCE RÉVOLUTIONNAIRE.

Une entreprise politique ne soutient une dynastie que si elle a ses racines dans la destinée traditionnelle d'un peuple.

L'idée du règlement pacifique de tous les différends et de la réduction des armées, par la confédération des États de l'Europe, est-elle conforme aux tendances et au véritable esprit de la nation française? Ou bien le génie qui nous est propre, est-ce la passion des conquêtes, le génie de la guerre, comme sembleraient l'indiquer les campagnes de la République et de l'Empire?

Disons-le tout de suite : il serait difficile de s'expliquer l'attitude que la France a gardée pendant la Restauration, le gouvernement de Juillet et la République de 1848, c'est-à-dire dans l'intervalle d'un tiers de siècle, si, sous l'impression bien naturelle des grandes choses accomplies dans les vingt-trois années qui avaient précédé la chute du premier empire, on y voulait chercher l'expression du caractère de la nation.

De 1792 à 1814, la France a été entraînée par des circonstances extérieures qui mettaient en question les nouvelles destinées et l'indépendance même du pays.

Pour saisir l'originalité spontanée du génie national, il est nécessaire de remonter plus haut.

C'est dans les années qui avaient précédé et qui suivirent l'explosion de 89, qu'il faut chercher le véritable esprit de la France, l'aptitude de la race, ce génie collectif qui se transmet avec le sang, que les événements peuvent transformer, dénaturer, suspendre momentanément, mais qui reparaît toujours quand les influences extérieures lui rendent la liberté.

L'idée de former une nation modèle où régne-

raient la liberté, l'égalité, la fraternité, la vraie justice enfin, avait pour conséquence au dehors de n'agir sur les autres peuples que par la propagande des idées civilisatrices et surtout par **L'EXEMPLE.**

Entraîner le monde par le spectacle de sa régénération, telle a été la véritable politique extérieure sortie de la Révolution française; c'est l'esprit de 89, c'est l'expression même des mœurs, du naturel de la nation, en dehors de toute excitation venant des dangers du dehors ou du dedans.

On s'est confédéré à l'intérieur, et l'idée est naturellement venue d'une confédération universelle. On a senti qu'on prenait l'initiative d'une réforme que toute société humaine avancée voudrait imiter; et, quant aux conséquences que devait avoir la Révolution au dehors, on s'est fié à la passion du progrès qui anime tous les peuples.

Le succès européen des écrivains du xviii<sup>e</sup> siècle était là pour prouver que ce plan était bon. On l'a mis à exécution; on a fait appel à la confédération universelle. Tel a été, dans les rapports de la France avec les peuples étrangers, le caractère de la première explosion des idées de tolérance, de liberté

et d'humanité, passant de la propagande de Voltaire à la politique de Mirabeau.

Mais les temps n'étaient pas mûrs pour que ce mode d'influence morale et toute pacifique d'un peuple initiateur pût agir sur les affaires des nations voisines.

La Révolution, attaquée, s'est défendue. De la défense elle a passé à l'attaque. L'exaltation de la victoire et la persistance des luttes ont amené la nécessité des conquêtes.

La constitution du gouvernement français avait changé ; un autre esprit en était sorti. Était-ce un nouvel esprit ? Non ! c'était l'ancien, l'esprit de CONTRAINTE.

La *contrainte* et *l'exemple*, telles sont en effet les deux formes du rayonnement des nations.

La foi dans l'empire de l'exemple, la certitude de triompher par la contrainte, c'est, dans les temps antiques, le génie de Jérusalem et le génie de Rome. Les vicissitudes de ces deux formes du progrès politique remplissent l'histoire du monde entier.

Dans notre passé la contrainte tient une plus grande place que l'exemple ; mais l'adoucissement des mœurs, les idées d'humanité, de justice et de

tolérance ont donné dans les affaires internationales une part de plus en plus grande à la puissance de l'exemple.

Malheureusement, la constitution sociale et politique des autres États, en 1789, rendait l'imitation de la Révolution française impossible pour le reste de l'Europe. On peut dire que cette explosion de la première société moderne, qui se dépouillait des langes du moyen âge, n'était alors en mesure de triompher par les voies pacifiques sur aucun point du continent.

Là où son influence s'est fait sentir, les baïonnettes françaises avaient préalablement préparé le terrain. Au delà de l'Italie, de la Suisse, de la Belgique, les armées libératrices de la République et de l'Empire rencontraient des populations encore soumises aux droits féodaux, lesquelles, loin de répondre à l'appel de la France, recomposaient des armées pour lui barrer le chemin.

Les Hongrois, particulièrement, ont formé une pépinière inépuisable où l'Autriche, tant de fois battue, pouvait toujours réparer ses pertes et remplir ses cadres.

Mais le temps, l'influence de la presse, de la

tribune, le progrès des sciences, des mœurs, du commerce, l'élan donné aux travaux publics, tout enfin allait miner peu à peu le vieil édifice féodal du continent.

De 1815 à 1830, c'est par la puissance de l'exemple que la France a reconquis son influence sur l'Europe.

Les journées de Juillet trouvèrent la plupart des États animés d'un nouvel esprit. Sur une foule de points, le besoin des institutions parlementaires se faisait déjà sentir.

La Révolution de 1830 ne fut néanmoins qu'un premier triomphe dans cette carrière brillante où la France donnait à l'Europe le spectacle des libertés publiques.

L'Espagne avait adopté le régime constitutionnel. L'Angleterre réalisait la réforme électorale et l'émancipation des catholiques. La Prusse inaugurerait une sorte de représentation politique. La Suisse venait d'opérer une révolution radicale. Enfin la cour de Rome mettait en fermentation l'Italie entière par l'initiative de réformes qui, venant d'une telle source, semblaient presque une révolution.

Les journées de Février, éclatant au milieu de

ces circonstances favorables, trouvèrent le reste de l'Europe (que les vieux diplomates croyaient assoupie) dans une telle préoccupation de réformes et dans un tel dégoût de ces droits féodaux si opiniâtrément défendus contre les armées de Napoléon, que le continent tout entier s'embrasa.

Cette fois, l'éloquence de la tribune, la propagande de nos écrivains, le spectacle de nos libertés avaient produit des résultats d'une telle portée, qu'on ne saurait trouver, dans l'influence exercée par les guerres du monde entier, rien qui leur soit comparable. Partout les attirails de la force échappaient aux mains des vieux pouvoirs. Les armées du continent se disloquèrent, les chancelleries furent paralysées, les polices devinrent inutiles.

Le vœu de nos pères se trouvait donc réalisé. Cette dernière conquête de l'esprit de 89 témoignait que les temps étaient mûrs pour la prédominance du genre d'action qu'ils avaient préconisé, et que, dès que la France aurait à sa tête un gouvernement viril, dont aucune nécessité supérieure ne gênerait la liberté de mouvement, il ferait de ce retour à la forme primitive de l'épopée révolutionnaire l'élément principal de sa politique.



Ainsi l'initiative du congrès a sa racine dans le génie même de la race, dans le pur élan de 89, et c'est ce qui donne à cette entreprise une si haute signification.

## CHAPITRE XVIII.

ACCUEIL FAIT A L'IDÉE DU CONGRÈS. —  
LA POLITIQUE EXTÉRIEURE PEUT-ELLE FOURNIR A ELLE  
SEULE LES ÉLÉMENTS DE LA CONSOLIDATION  
DYNASTIQUE?

Mais dans l'état de l'Europe, l'initiative prise par Napoléon III n'était-elle pas prématurée? L'appel adressé à tous les souverains, à l'effet de régler pacifiquement les conflits qui peuvent les diviser, et de faire jouir la société moderne des bienfaits de la paix et du désarmement, a-t-il été accueilli de manière à faire espérer une réalisation prochaine?

Ne devrait-il avoir pour résultat que de faire éclater au grand jour le contraste existant entre la position conquise par la France et la confusion dans laquelle se débat le reste de l'Europe, ce

serait déjà un avantage réel et dont on pourrait calculer la portée en faisant un retour vers le passé.

L'idée du rapprochement et de la confédération des peuples est née, nous l'avons vu, dans les plus beaux jours de la Révolution. Plus tard la réalisation de cette idée avait formé l'objet du premier manifeste diplomatique du gouvernement consulaire. Et quand on compare l'accueil si différent qu'ont reçu, à plus d'un demi-siècle de distance, la proposition du premier consul et celle de Napoléon III, on voit quel progrès immense a été accompli dans l'esprit des peuples et les dispositions des cabinets à l'égard de la France et du gouvernement sorti de sa révolution.

En 1799, à peine en possession du pouvoir, le premier soin du général Bonaparte est de tendre loyalement la main à l'Angleterre. Il a déjà prévu et il signale l'influence heureuse que les deux peuples unis peuvent exercer pour la paix du monde. Sa lettre mémorable est adressée directement à Georges III.

C'est le ministre des affaires étrangères, lord Granville, qui répond. Après une longue série de récriminations blessantes, il déclare que *la paix*

*n'est possible en Europe que par le rétablissement des Bourbons sur le trône de France.*

Le premier consul, s'élevant au-dessus des provocations et des affronts, insiste, discute avec calme les raisons alléguées, et fait un dernier appel à l'humanité, à la paix, au génie de la civilisation.

La seconde réplique de lord Granville est plus acerbe que la première. Non-seulement le cabinet anglais repousse la proposition de conférences, mais il signifie à la France que l'Angleterre persiste à combattre. A l'idée de la paix, il oppose la guerre à outrance.

Cette seconde dépêche, à laquelle l'Allemagne se ralliait, fut naturellement la dernière. La seule réponse à y faire, c'était Marengo.

Voyons maintenant dans quelles circonstances les ouvertures de pacification ont été renouvelées de nos jours, et quel est l'accueil qui leur a été fait.

C'est encore un Bonaparte, parvenu au pouvoir aussi par sa propre énergie, mais trois fois reconnu par le gouvernement anglais, comme président de la République, comme dictateur et comme empereur des Français, qui s'adresse, non plus à deux

puissances belligérantes, mais à toutes les cours, et, par un manifeste public, à l'opinion de l'Europe.

Les événements accomplis depuis un demi-siècle et la situation conquise lui permettent d'élargir l'idée du premier consul et de viser à une reconstitution complète de l'édifice européen.

L'idée de pacification rencontre, il est vrai, des obstacles, et le plus nettement formulé de tous est encore le refus de l'Angleterre ; mais quel changement dans le ton, dans la forme et les intentions ! En dehors de l'Angleterre, quelle unanimité de sympathie et d'adhésion ! Et si la proposition n'a pas de suite immédiate, si la réunion du congrès est indéfiniment ajournée, avec quelle rapidité les événements qui se succèdent se chargent de justifier, même aux yeux des hommes d'État de la Grande-Bretagne, l'opportunité de l'initiative de Napoléon III !

Combien, au dehors, la popularité et la force du cabinet impérial en sont accrues !

Pour comprendre l'importance et surtout l'avenir de la nouvelle position que la France occupe au milieu des nations européennes, il suffit de rapprocher la conduite récente du cabinet de Saint-James

dans les affaires de la Pologne et du Danemark, des anciennes dépêches de lord Granville au premier consul, et l'embrassement universel qui, à tout moment, est près d'éclater dans l'Europe centrale, de l'unanimité avec laquelle se formaient, il y a cinquante ans, ses coalitions contre nous. Quelle transformation dans les intérêts et dans les opinions ! Combien l'Empereur est encouragé à persister dans la voie où il est entré !

Toutefois, si l'initiative du congrès est opportune et doit tôt ou tard porter des fruits, il ne faut pas en exagérer la valeur dynastique.

Quand le congrès aura-t-il lieu ? Et, s'il avait lieu, qu'en sortirait-il ? Par quelle série d'efforts, de demi-succès, d'attentes déçues, faudra-t-il passer pour arriver au dénouement ?

Il est évident que personne, pas même le souverain, ne saurait le prévoir.

Enfin, quel genre d'intérêt les populations portent-elles en France à cette grande entreprise ? Elle ne leur inspire qu'un intérêt secondaire, comparé aux progrès politiques et aux améliorations de toute sorte qu'elles voudraient voir réaliser à l'intérieur.

D'ailleurs, la poursuite d'un état de paix définitif, bienfait d'un prix inestimable, semble se compliquer de difficultés nouvelles, à mesure qu'on s'en approche.

En effet, ce n'est pas le vieux monde seulement, ce sont toutes les nations du globe qui marchent vers l'unité. A peine l'idée d'une confédération européenne s'est-elle fait jour, que l'expédition du Mexique vient démontrer la nécessité de comprendre dans le concert des puissances les États du Nouveau Monde.

Ainsi l'entreprise, déjà embarrassée d'obstacles à nos portes, se complique d'éléments qui surgissent sur tous les points du globe.

Dans le secret forcé où sont tenues les négociations, comment formuler un plan de conduite qui, embrassant toutes les éventualités, éloigne les doutes, la méfiance, qui passionne les masses et forme non-seulement entre les Français d'aujourd'hui et le souverain, mais encore entre les générations qui s'élèvent et les règnes suivants, une communauté de vues et d'intérêts?

Il n'y a qu'une situation qui permettrait des communications sans voiles et sans réticences au

public, ce serait celle d'un renoncement systématique et absolu à toute intervention dans les conflits européens.

On l'a proposé. Le meilleur moyen, disait-on, de donner foi dans sa parole n'est-il pas d'y conformer ses actes? Le meilleur moyen d'amener toutes les puissances au désarmement n'est-il pas de désarmer?

Ce plan séduit surtout le monde des affaires et quelques esprits éminents que l'on accuse d'être plus philosophes, plus économistes que politiques.

Le reproche est-il fondé?

Si la non-intervention n'était plus adoptée comme principe, mais comme moyen d'action pour amener rapidement l'Europe à se réorganiser dans un congrès, on ne saurait au moins suspecter cette politique d'indifférence, d'égoïsme, de couardise; ce serait une tactique hardie, généreuse, un plan de campagne civilisateur.

Admettons-le pour un moment. La France renonce pour jamais à la guerre. Elle réduit les dépenses de l'armée et de la marine de 200, de 300 millions, qu'elle applique à l'instruction populaire et aux travaux de la paix.



Ce sera d'abord une profonde sensation dans toute l'Europe ; néanmoins, le premier moment de surprise passé, n'est-il pas à craindre que les cabinets ne considèrent une résolution aussi radicale, non comme un exemple, mais comme un défi ; qu'ils n'imaginent qu'un certain désordre a pénétré dans les conseils du gouvernement, ou que ce virement de politique sous l'apparence d'un coup de tête cache une arrière pensée, et que, s'exagérant les récriminations d'une partie de la presse, ils ne voient en perspective une réaction imminente ? Au lieu de pacifier l'Europe on l'aurait plus profondément troublée.

Et pourrions-nous longtemps supporter les provocations, les malédictions auxquelles ce renoncement absolu à tout intérêt, à tout risque dans les affaires communes du continent, nous exposerait ?

La vérité est qu'une puissance ne peut pas arrêter un dessein et s'y enchaîner irrévocablement, en face de gouvernements qui ne s'engagent à rien.

Un grand État ne saurait renoncer seul à l'emploi de la force. Il ne peut pas déclarer que dans aucun cas il ne se battra.

Mais ce que la France peut faire sans inconvé-

nient, ce serait de désarmer dans une proportion accessible à tous les États, suffisante pour nous créer, par le crédit, de grandes ressources à l'intérieur, et cependant pas assez forte pour faire naître au dehors l'idée que nous sommes affaiblis.

Aujourd'hui surtout il y aurait quelque espoir que l'initiative d'une pareille mesure, prise dans des conditions de sagesse et de prudence, amenât des dispositions analogues de la part des trois grandes puissances du continent.

Après les commentaires publics donnés au traité du 15 septembre, l'Autriche peut envisager sous un jour nouveau les éventualités qu'elle redoutait du côté de l'Italie; la Pologne est comprimée; la guerre du Danemark a pris fin. On comprendrait donc que la Russie et l'Autriche, pour rétablir leurs finances, la Prusse, pour se réconcilier avec son parlement, se décidassent à alléger les charges que l'armée fait peser sur leurs peuples, si la France témoignait par ses finances mêmes qu'elle n'entend pas favoriser les entreprises de l'Italie sur Venise, et qu'elle n'entretient aucune pensée d'agression à l'égard du Rhin.

Je suivrai tout à l'heure cette idée d'un désar-

mement de nature à n'encourager aucune tentation d'hostilité envers nous à l'étranger, et à y faire naître au contraire le désir de nous imiter.

Pour le moment, je me bornerai à constater que les améliorations intérieures auxquelles cette mesure permettrait de donner suite exerceraient sur les rapports de la nation et du pouvoir une influence supérieure à ce qu'on pourrait attendre des démarches les plus favorables de la diplomatie.

Avec un pays inquiet, divisé, la parole de la France n'est pas écoutée, son drapeau est sans prestige. En réalité, c'est donc la situation intérieure qui domine tout, même les résultats à attendre du congrès, entreprise opportune, éminemment dynastique par le but qu'elle veut atteindre et la carrière prolongée qu'elle doit fournir, mais qui ne saurait jouer le principal rôle dans l'ensemble des mesures destinées à consolider le nouveau régime.

Le degré de civilisation auquel est parvenu le peuple français l'oblige, dans l'intérêt même de son action sur le monde, à faire passer en première ligne son élévation personnelle, par l'exten-

sion des lumières, de l'aisance, complément indispensable des droits politiques attribués à l'universalité des citoyens.

Il existe enfin dans le domaine des affaires intérieures une grande conquête, une autre pacification à entreprendre, et c'est de ce côté qu'il faut tourner les yeux.

Si l'on se rappelle ce qui a été dit de la manière dont Guillaume satisfit également les intérêts de la classe parvenue et ceux de la classe en progrès, et de la grande entreprise d'unification de l'Angleterre et de l'Écosse qu'accomplit la maison de Hanovre, on se convaincra qu'en France la situation de la bourgeoisie et des classes populaires offre l'occasion d'une entreprise nationale de nature à favoriser les vues du pouvoir plus efficacement que l'idée du congrès.

Concilier les intérêts, prévenir tous les conflits, mettre fin aux agitations, en constituant un gouvernement régulier : tel est le but que s'est proposé l'Empire dès son rétablissement.

Napoléon III a cru l'atteindre en négligeant momentanément sinon tous les intérêts, du moins l'un des plus importants de la classe parvenue, de

la bourgeoisie : l'exercice des libertés qu'elle avait conquises.

L'Empereur a certainement fait beaucoup en faveur de la bourgeoisie et des classes ouvrières. Il en comprend sagement, raisonnablement, les intérêts matériels; mais on ne peut pas dire qu'il ait encore montré pour l'ambition qui anime le peuple, pour sa confiance dans l'avenir et pour l'idéal de progrès qui est sa foi, une sollicitude comparable, par son éclat et la grandeur de ses suites, à celle qu'il a témoignée, lors de l'ouverture de la session de 1863, en faveur de la Pologne et du concert européen.

En matière d'améliorations populaires, l'Empereur, depuis qu'il est sur le trône, a paru vouloir éviter et même laisser passer sous silence les choses difficiles. Cependant, on l'a vu, les difficultés d'une entreprise sont précisément ses éléments dynastiques, puisque ce sont elles qui rendent nécessaire l'enchaînement de plusieurs règnes. En se maintenant terre à terre dans le domaine du progrès social et des réformes du budget, en ne montrant d'ambition que pour les résultats successifs, sans indiquer le but vers lequel la nation marche, Na-

poléon III a procédé d'une façon toute contraire à celle qu'il a adoptée pour le congrès. Dans ses vues sur l'avenir de la société européenne, il n'a pas craint de passer pour utopiste ; mais dans ses vues sur l'avenir de la société française, évidemment il l'a redouté. Et cependant, c'est à l'intérieur seulement, nous venons de le voir, que l'ampleur des desseins, la hardiesse des déclarations et des œuvres peuvent concourir à consolider le pouvoir.

Ce qui n'a pas encore été fait, tentons de l'esquisser.

Jetons un coup d'œil sur la situation du pays, rendons-nous compte de la transformation qui s'y opère, et par elle de la destinée qui nous est promise. Voyons s'il n'y a pas là les éléments d'une campagne pacifique, dont la puissante tradition puisse contribuer à affermir le pouvoir dans une famille de souverains.

## CHAPITRE XIX.

ÉVOLUTION QUI S'OPÈRE EN FRANCE.  
ELLE INVITE LA DYNASTIE NAPOLÉONNIENNE A ORGANISER  
LA DÉMOCRATIE.

Il y a une manière certaine de juger si une entreprise de longue durée a ou n'a pas une valeur dynastique : c'est de se rendre compte de l'effet que les mesures prises pour son exécution produiront sur l'esprit de l'héritier de la couronne.

Si l'impression qu'il en doit ressentir, les idées, l'expérience que ce spectacle tend à développer en lui sont de nature à le guider plus tard dans sa carrière, on est assuré que l'œuvre elle-même et la ligne de conduite qu'elle inspirera ont bien le caractère dynastique, puisque, outre leur mérite

intrinsèque et immédiat, elles doivent encore contribuer au bon gouvernement de l'avenir.

Je commencerai par définir le mouvement qui s'opère depuis plus d'un demi-siècle au sein du peuple français; je montrerai tous ses avantages au point de vue du progrès et de l'ordre, les moyens que possède le pays de l'accélérer et d'en faire l'objet d'une fondation nationale.

Je me placerai alors au point de vue de l'Empire et de l'Empereur, de qui on a dit qu'il était la révolution couronnée, et je ferai voir que l'entreprise en question est le véritable instrument de consolidation du nouveau régime, parce qu'elle réalise les dernières promesses de la Révolution, parce qu'elle remet en honneur sa grande et belle formule, en dissipant les craintes qu'elle inspirait et en lui donnant définitivement pour corps la patrie elle-même.

L'évolution qui s'accomplit en France, c'est l'avènement de la démocratie. Elle lutte, et, par le travail et l'épargne, elle améliore péniblement son sort.

Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des aspirations obscures, confuses, ont fermenté dans les masses à



ce sujet. C'est la non-intelligence de ce nouveau besoin qui a été la cause permanente de toutes les révolutions, et qui a fait échouer les gouvernements dans la bonne résolution qu'ils avaient prise d'en fermer l'abîme.

Il n'est qu'un moyen de fermer l'abîme des révolutions : c'est de donner au progrès social un cours régulier.

L'organisation de la démocratie est aujourd'hui aussi indispensable à l'ordre public que l'organisation de la féodalité et l'organisation du tiers état ont pu l'être dans les temps qui ont servi de transition entre la société antique et la société moderne.

L'organisation de la féodalité a obligé à l'aliénation, en faveur d'un petit nombre de familles, de la presque totalité du territoire et du droit de justice locale ; elle a exigé au profit du clergé et de quelques milliers de nobles la création des dîmes, des corvées et d'une multitude de services et de redevances.

L'organisation du tiers état a nécessité la création d'une nouvelle noblesse de robe ; elle a multiplié les privilèges locaux, les offices financiers et judiciaires.

L'organisation de la démocratie se fera à moins de frais.

Voyons d'abord en quoi elle doit consister.

Il n'y a, dans la nation, que deux catégories de citoyens : ceux qui ont ce qu'il leur faut pour utiliser leurs facultés, élever leurs enfants, faire leurs affaires, jouir de la vie, et qui par conséquent n'ont nul besoin de l'intervention de l'État ni des communes; et ceux qui, pour développer et employer leurs facultés naturelles, arriver à la pleine possession de leur destinée, se sentir des hommes enfin, ne peuvent rien par eux-mêmes et resteront privés des avantages moraux que l'aisance assure aux fils de famille, tant que des institutions nationales ou communales n'auront pas été spécialement appropriées à cet objet.

Je ne m'arrête pas au sens variable que l'on donne communément aux deux mots de *bourgeoisie* et de *peuple*. Je déclare que je les emploie dans le sens de la distinction qui vient d'être indiquée.

Celui qui peut se passer de toute aide de la société ou du gouvernement pour devenir l'homme que la nature le destine à être est bourgeois; et celui qui, au contraire, a plus ou moins besoin de



ce concours est plus ou moins peuple. Quiconque observera attentivement ce qui se passe autour de lui, reconnaîtra que les divisions que j'établis répondent seules à la réalité des choses. Ainsi, non-seulement l'ouvrier, le journalier, mais le commis réduit à son maigre traitement, l'avocat sans cause, le fils de fermier qui sollicite une demi-bourse ou entre au séminaire, est peuple.

Le capitaine réduit à sa solde, le juge de province sans fortune paternelle, est peuple.

Ils ne peuvent pas, réduits à leurs propres ressources, développer les facultés naturelles de leurs enfants.

La position contraire constitue le bourgeois.

Il est facile de se convaincre que les intérêts en apparence opposés de ces deux classes de citoyens, loin de s'exclure, se soutiennent et se fécondent l'une l'autre.

La transformation de la condition des classes nombreuses importe surtout aux classes aisées, car cette transformation seule pourra disposer le pouvoir à renoncer au régime d'exception.

La bourgeoisie, ai-je dit, vit et prospère sans aucune intervention de l'État; elle n'attend du gouvernement qu'une chose : l'ordre et la liberté.

Il est impossible qu'elle ne comprenne pas que la liberté a pu être suspendue, uniquement parce qu'en l'état des choses le peuple n'en usait pas et ne pouvait en user. N'est-il pas évident que si le peuple eût joui, comme la bourgeoisie, de tous les agréments du régime parlementaire et de la liberté de la presse, le gouvernement actuel n'aurait pas même songé à en déposséder le pays? Car sur quoi se serait-il appuyé? Ce ne sont pas les exigences du travail de l'atelier ou de la charrue qui éloignent le peuple de goûter ce genre de satisfaction. Tel fermier, tel propriétaire, tel chef d'usine, tel administrateur, travaille plus que ses journaliers, ses ouvriers ou ses commis, et regrette vivement que la France soit privée des excitants de la vie politique anglaise. Ce qui fait que le peuple n'a pas le goût de ce genre d'émotion et qu'un petit nombre seulement y prend intérêt, c'est que les esprits n'y sont pas préparés et développés comme dans la bourgeoisie, c'est que les préoccupations privées ou publiques montrent à chacun un horizon tout différent; ce fait explique comment, ayant été mis en possession du système parlementaire par le suffrage universel en février 1848,

le peuple n'a su en tirer dans son intérêt aucun parti.

Nos anciens états généraux étaient généralement animés de l'esprit de réforme, mais leur intervention dans le gouvernement de la France avait été d'une nature trop secondaire, et surtout de trop courte durée; elle ne pouvait laisser de traces profondes dans la mémoire du peuple.

Le travail de la Constituante et de la Convention ne fit que déplacer le pouvoir et le concentrer de nouveau dans un foyer dictatorial, auquel il ne manquait que le génie et le manteau d'un nouveau César pour ramener les beaux jours du régime de Louis XIV.

Depuis l'origine de la monarchie, on peut dire que toutes les mesures qui ont influé sur les destinées du peuple étaient dues à l'initiative non de corps délibérants, mais d'un pouvoir central, administrant en maître les intérêts de la société.

Il ne faut donc pas s'étonner que la masse du peuple soit si facilement portée à favoriser le pouvoir, parce qu'elle a constamment besoin de lui.

Mais si de nouvelles institutions pourvoient d'une manière définitive aux nécessités essentielles

de son existence dans le présent et l'avenir, si les facultés des enfants du peuple étaient développées à l'égal de celles des enfants de la bourgeoisie, et si, grâce au crédit, l'héritage désormais sacré, parce qu'il pourrait être dédaigné, n'était plus indispensable pour parcourir la carrière à laquelle l'éducation rend propre, il est clair que les masses, partageant les lumières et l'existence de la bourgeoisie, prendraient comme elle et autant qu'elle intérêt à la liberté.

La nation elle-même ne serait plus composée de deux sociétés.

Il n'y aurait en France qu'une société renfermant deux natures de bourgeois, lesquelles posséderaient également le plein développement de leurs facultés : les bourgeois qui seraient redevables de ce bienfait à la sollicitude et au patrimoine de la famille, et les bourgeois qui le devraient à la sollicitude de l'État ou de la commune et aux établissements publics d'éducation et de crédit. Alors la différence s'arrêtant là, le besoin de jouissances intellectuelles, les préoccupations, les habitudes du foyer et les mœurs étant les mêmes des deux côtés, la nation entière se trouverait intéressée à la plus

grande extension des libertés dont tous, sans exception, apprécieraient les bienfaits et feraient usage.

Au point de vue politique, l'intérêt de la bourgeoisie à faire partager au peuple les avantages sociaux dont elle jouit, à le faire semblable à elle, à lui donner ses goûts, pour rendre irrévocable le retour de la liberté, est donc évident.

Au point de vue de l'ordre et de la conservation du bien-être matériel, son intérêt est encore plus grand.

Si l'avènement du peuple a lieu lentement, péniblement, par sa résignation, ses souffrances et ses énergies personnelles, c'est l'individualisme qui règne, l'envie, la lutte, la confiance exagérée en soi, la passion du nivellement. Quelle perspective sous l'empire du suffrage universel !

Si c'est la société elle-même qui est le principal ouvrier de cette conquête nationale, c'est le contraire qui a lieu. L'ordre social est affermi par les sentiments de reconnaissance que font naître dans les masses les nouvelles institutions créées en leur faveur.

Ainsi, l'organisation de la démocratie n'intéresse pas moins l'ordre que la liberté.

L'Empereur contenterait également la classe aisée et le peuple, le jour où il ferait d'un plan destiné à la réaliser le fondement même de la consolidation du pouvoir.

Envisageons maintenant cette grande mesure sous un autre aspect.

Voyons quelles seront ses conséquences économiques, si elle doit être une charge pour le trésor, ou si elle ne serait pas appelée plutôt à accroître dans une proportion considérable la prospérité et la puissance du pays.



## CHAPITRE XX.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE.

Universaliser l'éducation et l'enseignement professionnel, universaliser le crédit professionnel et personnel, est-ce entraîner la nation dans des sacrifices? est-ce la lancer dans les aventures?

C'est là une question que des économistes et des financiers sont seuls aptes à juger.

Eh bien, les praticiens de l'économie politique, j'entends les financiers qui savent rendre productifs les capitaux et auxquels depuis trente ans on doit une multitude de créations qui ont déjà

plus que doublé la fortune publique, ceux-là répondent :

Non, c'est au contraire l'entreprise la plus profitable et la plus judicieuse.

Il s'agit, il est vrai, d'une mesure qui, pour porter tous ses fruits, exigera peut-être le quart ou la cinquième partie du budget de la guerre ; et il faut reconnaître que des dispositions de fonds de cette importance, appliquées à l'ordre moral, ne rentrent pas dans les habitudes d'esprit des assemblées et de l'administration.

Mais quand on en viendra à l'étude des voies et moyens, on sera peut-être étonné de voir que l'établissement d'un système complet d'éducation et de crédit professionnels, destiné à former le patrimoine commun des classes populaires, peut, comme la création des chemins de fer, n'entraîner aucune aggravation sensible des charges du budget, et se résoudre par une nouvelle application de l'industrie publique et du crédit.

Pour le moment, il suffit de rappeler que le réseau des nouvelles voies de communication, et la formation des grandes compagnies qui les ont exécutées, ont triomphé de plus grandes difficultés.

Il y a trente ans, alors que les hommes d'État et les maîtres de la finance traitaient de rêve l'introduction sur le continent de la nouvelle invention des voies ferrées, inaugurée par la ligne de Manchester à Liverpool, un petit groupe d'ingénieurs et d'industriels, qui n'avaient à leur disposition d'autre influence que la justesse de leurs vues et l'énergie de leurs convictions, ont osé, les uns tracer le programme complet des nouveaux travaux publics à exécuter, les autres prendre l'initiative de son exécution.

Aujourd'hui 6 milliards en France, 30 milliards en Europe et en Amérique, ont été consacrés à cette création. Des fortunes se sont formées, l'agriculture a doublé ses bénéfices, les salaires se sont élevés en proportion.

Les administrateurs, les ingénieurs, les constructeurs, les banquiers et les capitalistes qui ont pris part à cette œuvre, et dont le grand nombre était alors inconnu, comptent parmi eux aujourd'hui des fortunes considérables et des noms illustres.

Les futurs ouvriers scientifiques, artistiques et littéraires de la création d'un enseignement profes-

sionnel universel ont des visées de fortune plus modestes.

Mais il n'était pas inutile de rappeler l'exemple des chemins de fer, entrepris au milieu de l'incrédulité générale et menés à bonne fin à travers tant d'obstacles, pour montrer que lorsque l'on abordera la mise en valeur des forces productives de la population avec la même résolution et la même grandeur qu'on l'a fait pour les voies de communication, on sera soutenu par l'expérience d'une entreprise aussi vaste, beaucoup plus coûteuse, et qui offre un antécédent de nature à rassurer l'opinion.

Tout le monde, sans acception de parti ou de croyance, est intéressé à compléter l'organisation de la société moderne, à lui faire jeter des racines plus profondes dans le sol, à développer ses facultés intellectuelles, sa puissance créatrice, en faisant qu'il n'y ait désormais dans la nation ni temps, ni forces, ni aptitudes perdus.

Dans quelle proportion peut-on espérer accroître la richesse et la prospérité publiques, en élevant à son plus haut degré de valeur le capital humain de la nation ?

Il serait difficile de répondre à cette question

par un chiffre. Toutefois les progrès récemment accomplis permettent de se faire une idée de ceux qu'il est possible d'obtenir dans un avenir prochain.

En parcourant les divers groupes de production de la France, on ne peut contempler sans admiration ces millions de travailleurs de tout ordre qui accomplissent avec tant d'intelligence, de talent et de dextérité, des travaux d'une variété infinie.

Si l'on se reporte à un demi-siècle en arrière, et qu'on recherche de quelle manière étaient employés les grands-pères de tous ces travailleurs, on découvre qu'ils étaient presque tous retenus dans des travaux inférieurs, au point de vue des connaissances et de l'habileté qu'ils nécessitaient, au point de vue de la valeur des œuvres produites, comme de la rétribution.

Tel qui a été une des gloires militaires du premier empire serait, sous l'ancien régime, resté postillon, journalier, garçon de ferme ou boulanger. Tel qui est devenu de nos jours savant médecin, artiste célèbre, une des lumières de l'Académie, ou poète, ou romancier, ou publiciste

aimé du public, ingénieur, financier, directeur ou créateur de grands travaux publics, serait resté maître d'école de village, ou petit commis, sans les nouvelles occasions de s'instruire et d'exercer ses talents naturels.

Deux faits ont amené une amélioration notable à cet égard. D'une part, un nombre beaucoup plus considérable de personnes a pu développer par l'éducation et par l'apprentissage ses facultés naturelles, et trouver ainsi l'emploi auquel elles s'appliquent ; de l'autre, les découvertes, les conquêtes des sciences et des arts et le triomphe définitif de notre grande révolution, ont, dans chaque spécialité, élevé à un degré supérieur le savoir, la pratique, la dignité et l'aisance des travailleurs.

Le progrès a été réalisé sur une échelle proportionnellement réduite, parce que cette ascension des plus intelligents ou des plus favorisés de la classe nombreuse s'est opérée pour ainsi dire d'elle-même, sans combinaison, sans prévoyance, sans ordre, par la force des choses, et sans que la société ni le gouvernement eussent une idée nette de l'accroissement de richesses, de lumières, de moralité, qui résulte de l'éclosion et de l'emploi

des aptitudes naturelles des citoyens sur une plus vaste étendue.

Au lieu de tourner nos regards vers le passé, portons-les maintenant à un demi-siècle en avant; supposons qu'au lieu d'être abandonné au hasard, le développement des facultés des enfants du peuple est devenu dans toutes les localités l'objet de la prévoyance active de la population riche, des conseils municipaux et de l'État; supposons que les ressources plus que suffisantes dont la libéralité publique et les divers budgets peuvent disposer ont servi à organiser et à généraliser dans les 40,000 communes de France :

1° Un système d'éducation nationale et professionnelle, combiné de manière à développer le patriotisme, l'intelligence et les facultés productives des générations nouvelles;

2° Un système de patronage et de crédit, propre à donner à ces facultés pleine carrière.

Admettons maintenant que sur tous les points du territoire, dès le bas âge, les aptitudes naturelles ont été développées, et que tout ce que la génération nouvelle renfermait de prêtres, de médecins, d'administrateurs, de littérateurs, de mécaniciens, d'in-

généralistes, d'agronomes, etc., se trouve à l'œuvre, chacun occupé du travail spécial pour lequel la nature l'a fait naître.

Il en résultera chez les populations un accroissement de lumières, de dignité morale et de richesses, et dans l'État un développement d'influence et de force, dont les effets peuvent être comparés à l'abondance merveilleuse que produirait l'exploitation de toutes les mines non exploitées et de toutes les terres encore incultes.

Le seul fait d'avoir tiré du peuple des campagnes, de ce chaos humain, vrai séjour des ténèbres, ou des rangs inférieurs de la bourgeoisie, un savant comme Monge, Cuvier ou Arago, un chimiste comme Gay-Lussac ou Thénard, un médecin comme Corvisart, Bichat ou Dupuytren, un ingénieur comme Watt, Stephenson ou Seguin, un homme de guerre comme Masséna, Hoche, Murat ou Kléber, un marin comme Jean Bart, un écrivain comme Jean Jacques Rousseau, un poète comme Béranger, un homme d'État comme Robert Peel, un musicien comme Rossini, un peintre comme Scheffer, Delaroche ou Decamps, un directeur de travaux comme Talabot, Didion ou Julien, un



banquier comme Laffitte ou les Péreire, serait l'équivalent de l'ouverture d'une nouvelle mine de fer, de mercure, de houille, d'or ou de diamant.

Mais le fait bien autrement grandiose d'élever le niveau général des facultés productives de la masse des journaliers et ouvriers des villes et des campagnes, des instituteurs et institutrices de tous les degrés de l'enseignement, des piqueurs, contre-mâîtres, chefs d'atelier, maîtres ès arts, dans toutes les branches de la construction, équivaldrait à la transformation des terres stériles ou de médiocre qualité en terres arables de premier ordre. Pour se faire une idée de l'accroissement de richesse nationale que produiraient les bonnes méthodes et les bons outils dans nos chantiers et nos ateliers, il suffit de comparer la journée de travail d'un paysan du Berri à celle d'un paysan du canton de Zurich, la journée d'un terrassier, d'un serrurier, d'un charpentier de la plupart des contrées de l'Europe, à la journée d'un artisan américain du même corps d'état.

La vie intellectuelle, la participation aux jouissances des arts seraient accrues par la multitude de productions artistiques et littéraires qui seraient

la conséquence de ce développement d'une foule de vocations jusqu'alors ignorées. On ne se plaindrait plus peut-être de la pénurie de financiers et d'hommes d'État. Une impulsion immense serait donnée à la colonisation, au commerce maritime, au placement de notre trop-plein de professeurs, médecins, ingénieurs et autres professions libérales à l'étranger.

Ce point mérite une attention particulière. Il met en lumière une des lois harmoniques de la civilisation. Chaque jour les effets de cette loi se produisent sous nos yeux. Elle est appelée à devenir, dans la main des pouvoirs publics, un des ressorts les plus puissants de l'organisation de la démocratie française et du perfectionnement social dans le monde entier.

Cette loi est celle-ci :

Il existe, dans une proportion déjà considérable et qui ne demande qu'à être développée, un courant d'échange non-seulement des produits, mais des **PRODUCTEURS** eux-mêmes, entre les nations placées à des degrés divers de l'échelle de la civilisation.

Si l'éducation multiplie en France les professions libérales et diminue le nombre des manouvriers, le

mouvement industriel et social du monde entier constitue comme une vaste pompe aspirante et foulante, dont le jeu ouvre à l'étranger libre carrière au trop-plein de nos professions libérales, en même temps qu'il attire en France, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Espagne, une population campagnarde robuste, intelligente, économe, qui remplace nos manouvriers élevés à des professions plus lucratives.

Le jour où l'enseignement et le crédit professionnels seraient universalisés en France, on aurait donné son extension naturelle à ce mouvement d'échange des travailleurs de toutes les contrées, qui date de l'origine même des sociétés et qui acquiert chaque jour plus d'importance, au grand profit des divers groupes humains répartis sur le globe.

En même temps que la puissance industrielle s'accroîtrait sur tous les points de l'atelier national, on verrait se produire une amélioration considérable dans le sort des masses, dans ses lumières, son langage, sa manière de vivre et dans l'usage qu'il ferait de la liberté.

Le fonds même de la nation se serait accru dans une immense proportion.

Ainsi, l'organisation de la démocratie, si elle était poursuivie par l'Empereur comme moyen le plus propre à consolider sa dynastie, n'aurait pas seulement pour effet de pacifier la société, de rallier la bourgeoisie, en permettant le rétablissement de la liberté; elle serait en même temps pour le pays la source d'un immense accroissement de richesse et de puissance.

Examinons maintenant si l'opération est opportune, si elle a été suffisamment préparée, si la société possède tous les moyens nécessaires à son exécution; nous reviendrons ensuite à son côté politique, nous étudierons les points par lesquels elle se rattache aux grands principes de la Révolution, qui voulait qu'au moyen de l'éducation nationale l'égalité inscrite dans les lois devînt un fait<sup>4</sup>. Nous nous convaincrions alors que c'est en prenant les mesures indispensables pour que cette promesse soit accomplie par lui et ses successeurs, que Napoléon III peut donner à l'édifice impérial toute la solidité que comporte le siècle.

4. Rapport de Condorcet sur l'instruction publique.

## CHAPITRE XXI.

OPPORTUNITÉ DE LA MESURE. — TOUT EST PRÊT EN FRANCE  
POUR LA MISE EN VALEUR DU CAPITAL HUMAIN.

L'organisation de la démocratie a été, comme la confédération des peuples, une des grandes vues d'avenir de la Révolution.

L'idée de développer toutes les facultés naturelles du peuple et de le rendre digne de la liberté par l'éducation est vieille de soixante-dix ans. Elle a été produite successivement devant l'Assemblée nationale, la Convention et les assemblées du Directoire, par Talleyrand, Condorcet, Lakanal, Daunou et Chaptal. Toutes les bases de l'institution à créer

sont indiquées dans leurs remarquables rapports; mais l'exécution de ce plan patriotique exigeait des capitaux et un personnel de professeurs que l'époque ne pouvait fournir, et qu'heureusement nous trouverons aujourd'hui sans efforts. Elle exigeait encore des programmes d'études que les progrès scientifiques rendent de nos jours plus faciles qu'au temps de Talleyrand et de Condorcet.

Alors, le mouvement d'échange des producteurs d'un bout du monde à l'autre n'avait été encore alimenté que par la persécution et la contrainte; les moyens de communication étaient pénibles et dispendieux, la puissance de la vapeur n'était pas même soupçonnée. Le projet de mettre les bienfaits de l'éducation à la portée des enfants du peuple pouvait soulever la crainte de voir le désordre s'introduire dans la société.

Où trouverait-on plus tard des manœuvres? Comment s'accompliraient les travaux pénibles ou de dernier ordre?

Ces objections n'auraient aucune valeur de nos jours.

L'exemple de l'Amérique du Nord prouve d'abord que plus l'éducation développe l'intelli-

gence des masses, plus les salaires s'élèvent et retiennent le grand nombre aux professions manuelles.

Quant à l'opportunité de la mesure, il est facile de s'assurer qu'elle existe et que tous les moyens d'exécution, tous les éléments de succès dont la conquête préliminaire était indispensable, sont dans nos mains.

Passons en revue les principaux.

Avant de procéder à de grands perfectionnements dans la constitution de la société, il était indispensable d'abord que l'unité nationale fût constituée et que la France entière eût conscience de cette unité; car c'est alors seulement que les institutions nouvelles pouvaient trouver une base solide dans l'esprit public. Cette unité proclamée avec enthousiasme en 89, sur presque tous les points du territoire, et violemment imposée par la loi et la force des armes dans les départements où l'influence des ordres privilégiés se faisait encore sentir, s'est peu à peu naturalisée partout dans les mœurs. Depuis la chute du premier empire, les événements ont manifesté par trois fois, de la manière la plus solennelle, combien la fusion des

divers éléments nationaux dans un corps politique homogène et compacte était complète, puisque les révolutions de 1830 et de 1848 n'y ont amené aucune division de nature à compromettre son unité, et que tous les tâtonnements constitutionnels que le temps a rendus nécessaires ont été consacrés par un assentiment universel. L'unité nationale trouve enfin dans les institutions politiques et dans l'ensemble des services administratifs un instrument qui facilite au plus haut degré l'exécution des grandes mesures d'organisation sociale.

Une chose qui n'était pas moins nécessaire pour que la nouvelle société pût faire passer en première ligne les efforts destinés à compléter son organisation intérieure, c'était l'indépendance du territoire. Tant que la politique extérieure pouvait faire redouter que la France ne fût entraînée, malgré elle, dans des conflits de nature à mettre ses frontières en péril, il est évident qu'elle n'était point en position de rien entreprendre de grand en matière d'amélioration sociale. Les préoccupations publiques pouvaient à tout moment être entraînées au dehors. Ces temps sont passés. La France a successivement combattu les deux grandes nations continentales



qui étaient considérées comme les plus redoutables parmi celles qui se sont coalisées contre la République et l'Empire, sans que le reste de l'Europe s'en émût. Bien plus, les guerres nouvelles l'ont liée de plus en plus étroitement avec la nation anglaise, dont le gouvernement aristocratique, l'or et les flottes avaient été, il y a quarante ans, le principal moteur de toutes les coalitions. La France a conquis, par la sympathie des peuples qui ont imité sa révolution, des conditions de sécurité morale aussi solides que celles que la position insulaire de la Grande-Bretagne lui assure géographiquement.

L'unité nationale est donc fondée, la sécurité territoriale complète. Restaient les idées, les mesures d'amélioration à définir, à formuler nettement pour que leur réalisation fût universellement acceptée. C'est ce qui a été admirablement opéré par les assemblées de la Révolution, dont les programmes d'éducation publique sont de vrais plans d'organisation sociale, par les journaux et par les écoles philosophiques qui ont complété ces conceptions d'organisation et d'affranchissement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce dernier mouvement d'idées a rempli l'inter-

valle compris entre le premier et le second empire. Tous les problèmes ont été débattus. Le public a fait justice des exagérations, et l'accord s'est opéré entre les esprits éclairés sur le double principe de l'amélioration des classes nombreuses et de l'association de tous les États avancés.

Enfin il est certain que, sans un progrès considérable opéré dans les sciences morales et physiques, sans l'organisation régulière des services publics par un gouvernement fort, et surtout sans la disponibilité de capitaux considérables, rien de véritablement important ne pouvait se faire pour l'instruction, l'apprentissage, le crédit personnel et la retraite en faveur des classes nombreuses.

Les sciences et les arts ont accompli depuis soixante ans des progrès gigantesques, principalement dus au secours qu'ils se sont prêté mutuellement. Aujourd'hui, toutes les branches des connaissances humaines et le jeu des diverses administrations contribuent d'autant plus puissamment à accélérer le progrès social, que leur action n'est pas isolée, et que tous les efforts visent à s'entr'aider et à se compléter.

Cet enchaînement, cette harmonie est l'un des résultats les plus merveilleux de la civilisation moderne.

Ainsi l'*enseignement* perfectionne de plus en plus ses méthodes et multiplie les écoles spéciales et d'application. Il résulte des progrès déjà accomplis dans cette voie qu'un nombre de plus en plus grand d'individus devient apte à remplir des fonctions relativement plus élevées et que proportionnellement le nombre des manœuvres diminue.

La force naturelle des choses exige donc que de nouveaux engins physiques se multiplient et prennent de plus en plus la place des bras; et c'est ce que fait la *mécanique*, dont les inventions produisent chaque jour de nouveaux moyens d'action sur la nature.

Pour que les machines, qui déjà commencent à se substituer aux bras dans la manutention et la préparation des récoltes, s'appliquent à la culture même du sol, le morcellement des terres exige que les propriétaires s'associent. La *législation*, par ses nouvelles conceptions sur les sociétés anonymes, sur la mobilisation de la propriété, sur le privilège de l'État en matière d'expropriation publique, tra-

vaille précisément à leur en donner de plus en plus les moyens.

Développement financier des compagnies; mobilisation du sol; application des sociétés anonymes par actions aux grands travaux agricoles; c'est dans tous ces courants que se développe la science du droit.

Mais les terres elles-mêmes ne peuvent atteindre la dernière limite du rendement qu'elles sont susceptibles de produire que par un meilleur aménagement des cours d'eau. C'est une des créations de l'avenir dont se préoccupe l'administration des *travaux publics*. L'exécution d'un réseau des voies fluviales, rectifiées en vue de l'irrigation et de la navigation, est considérée comme le complément obligé du réseau des chemins de fer.

Enfin, en même temps que l'élévation des salaires attire dans nos campagnes des journaliers allemands, suisses, espagnols, piémontais, comme les ouvriers terrassiers, forgerons, mécaniciens de la Grande-Bretagne avaient été attirés par notre industrie des hauts-fourneaux et par nos chemins de fer, la *diplomatie* conclut des traités pour la libre application des races hindoues et chinoises à

l'exploitation et à la culture des contrées intertropicales; notre armée se recrute de Berbères, d'Arabes, de noirs du Sénégal, et le développement de nos entreprises lointaines, résultat inévitable du progrès général de la mère patrie, contribue à multiplier les carrières industrielles, administratives et libérales, en raison de la masse d'aptitudes nouvelles que l'enseignement fait surgir de la classe des paysans et des manœuvres.

On peut même entrevoir qu'un jour, encore éloigné sans doute, l'introduction des races noires et cuivrées au sein des sociétés européennes viendra remplir les vides que l'élévation de la classe populaire du vieux monde aura faits dans la domesticité et dans les professions manuelles.

Ce mouvement est le résultat naturel de la civilisation des contrées intertropicales et de nos nouveaux rapports avec les races industrieuses de l'extrême Orient.

Ainsi le progrès des sciences, des arts et la combinaison des forces pédagogiques, administratives, juridiques, diplomatiques, tout s'enchaîne pour étendre chaque jour le champ des découvertes et des entreprises.

Et les entreprises, en multipliant les capitaux sans relâche, donnent le moyen d'en réaliser de plus considérables.

Les richesses abondent aujourd'hui; l'établissement des nouvelles voies ferrées et maritimes, le développement du crédit, l'impulsion donnée à l'agriculture et à toutes les industries ont tellement accru les épargnes, qu'elles ont pu suffire non-seulement à nos travaux publics et municipaux, dont l'importance s'accroît tous les jours, mais aux chemins de fer de l'Espagne, de la Suisse, de l'Italie, de l'Autriche, de la Russie, aux emprunts d'une foule d'États et à deux guerres qui, en quatre années, ont consommé près de deux milliards.

Ainsi, unité nationale, sécurité du territoire, moyens pratiques d'amélioration, progrès des sciences, concours des services publics, capitaux surabondants, tous les éléments essentiels d'un large mouvement d'émancipation populaire par l'éducation et le crédit existent déjà; le progrès social enfin est en pleine voie de développement, il ne s'agit que de l'accélérer.

L'opinion publique, il y a un demi-siècle,

n'avait encore qu'une idée confuse des conséquences de cette grande rénovation humaine.

Aujourd'hui les sociétés avancées ont toute confiance dans l'équilibre et l'harmonie opérés naturellement par le classement des facultés et des aptitudes que développe l'éducation dans le monde entier; il n'est personne qui ne sente qu'au moyen d'un système d'enseignement et de crédit universels la France serait le pays qui, en jouissant à l'intérieur de la condition la plus fortunée, rendrait le plus de services aux autres peuples, et que les gloires nationales, la force du pouvoir, le bien-être populaire, aussi bien que les libertés publiques, y gagneraient également.

Le pays ne doit donc pas hésiter à dépouiller cette timidité qui, jusqu'à ce jour, a paralysé les meilleures intentions en matière d'enseignement, et à prendre pour exemple les États-Unis d'Amérique.

Sur ce terrain il n'est pas à craindre de voir l'opposition se mettre en travers de l'intérêt dynastique, puisque cet intérêt se trouverait personnifié dans la réalisation du vœu le plus unanime et le plus pressant de l'opposition même la plus avan-

cée, la dynastie mettant son ambition et son honneur à marcher sur les traces d'un état républicain.

L'État de New-York, sur un budget de 50 millions, en consacre 25 à l'enseignement populaire; cette sage mesure a été jusqu'à ces derniers temps, et elle est encore, au milieu des immenses sacrifices que lui impose la guerre, le secret de sa force et de sa prospérité.

C'est que les capitaux employés de la sorte représentent les placements les plus solides et les plus productifs. Les dépenses effectuées pour élever la condition du peuple, pour mieux rétribuer ses travaux, organiser plus intelligemment ses chantiers, ses ateliers, doter plus largement les instituts scientifiques, les cabinets, les laboratoires, les observatoires, les bibliothèques, les collections, les jardins d'essai et d'acclimatation, etc., seront rendues au centuple.

La société fera une opération financière aussi profitable que celle des chemins de fer, lorsqu'elle constituera l'enseignement et le crédit de manière à développer les facultés naturelles de tous sans exception, et à faire que jusque dans les popu-



lations des campagnes les plus arriérées il n'y ait désormais aucun talent dont la carrière, aujourd'hui avortée et la destinée relativement stérile, ne soient utilisées.

## CHAPITRE XXII.

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE  
RÉALISE LA FORMULE SACRAMENTELLE DE LA RÉVOLUTION  
ET MET UN TERME A NOS CONVULSIONS PÉRIODIQUES.

On a dit de Napoléon I<sup>er</sup> qu'il était la Révolution faite homme, la Révolution couronnée.

Et, en effet, fidèle à son origine, l'Empire parle souvent d'égalité et même de liberté, en renvoyant à l'avenir, il est vrai, sa complète réalisation. Mais l'Empire n'a pas encore prononcé le mot de fraternité. Cependant ce mot paraît appelé, autant au moins que la devise : « Honneur et Patrie, » à féconder et glorifier la carrière d'une dynastie.

L'Empire croit avoir donné à la France un gouvernement supérieur au gouvernement répu-

blicain. Que la République ait échoué à introduire la morale dans la politique, ce n'est pas une raison de conclure absolument que la dynastie napoléonienne n'y doit pas songer.

L'entreprise sera longue et laborieuse, soit ; mais plus elle devra se prolonger, plus elle offrira de difficultés, plus elle nécessitera de persévérance, et plus aussi elle justifiera une suite régulière de souverains conservant la tradition de cette politique magnanime.

Mais il y a plus, et une simple réflexion suffit pour démontrer que faire aujourd'hui un premier pas dans cette voie, établir des rapports fraternels entre les diverses classes de citoyens, introduire le sentiment dans les manifestes, la chose elle-même dans les lois et le budget, n'est pas, dans la pratique, aussi difficile qu'il semble à première vue.

Examinons quelles seraient, en effet, les conséquences de l'organisation de la démocratie sur les bases qui viennent d'être indiquées.

La bourgeoisie serait satisfaite si elle possédait d'une manière définitive et plus complète que par le passé le système parlementaire, si la tribune était rétablie, le droit de proposition des

lois rendu au Corps législatif, si les derniers abus de la centralisation et les entraves qui pèsent sur la liberté individuelle disparaissaient, si la presse, délivrée du timbre et des avertissements, ne relevait plus que des tribunaux.

Le peuple serait satisfait si l'enseignement professionnel gratuit à tous les degrés, l'assistance, le crédit personnel, le prompt achèvement des chemins vicinaux et la réduction immédiate des taxes, par une large application du plan de Robert Peel, assuraient à chacun dans les moindres villages le développement complet de ses facultés, et si le patrimoine n'était pas plus nécessaire pour parcourir la carrière à laquelle on est propre, que la noblesse ne l'est aujourd'hui pour atteindre à la gloire ou à la considération.

Ces deux grands besoins étant satisfaits, l'égalité et la liberté triomphant à la fois, le peuple et les bourgeois seraient unis. Ne serait-ce pas là de la bonne et vraie fraternité politique?

Ainsi l'organisation de la démocratie est destinée à réaliser et à remettre en honneur dans son entier cette grande et belle formule de la Révolution. Est-il nécessaire d'insister sur le degré de

solidité qu'acquerrait la maison des Bonaparte, en se faisant au grand jour, à la face du monde, l'héritière de la République sur ce point? N'a-t-on pas vu, en 1848, avec quelle rapidité les sentiments de bienveillance naturelle se sont propagés dans toutes les classes?

Les points très-rares où la population concentrée a donné lieu à des conflits ne peuvent pas faire oublier que l'ordre le plus absolu a régné dans toutes les parties du territoire. Le début de la Révolution de 1848 a été comme la préface d'un âge d'or dans les campagnes.

Pourquoi s'étonner de l'unanimité de cette explosion en faveur d'un programme si simple, si bien résumé, et qui est tout un système de gouvernement? Ce programme, formulé si facilement au début de la première révolution, avait pris depuis longtemps racine dans les cœurs. Ces trois mots, le peuple les bégayait dès l'enfance depuis 1800 ans. C'est le Christ lui-même qui lui avait révélé que toute âme est immortelle et libre, que les hommes sont égaux et qu'ils doivent se traiter en frères.

Comme toutes les choses sublimes dont la pas-

sion humaine s'empare, ce programme a eu ses mauvais jours. De même qu'on a brûlé, martyrisé, massacré bien des créatures humaines la croix en main et l'Évangile à la bouche, on a fait bien des folies, on a commis bien des crimes au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Mais quelles grandes choses n'a-t-on pas accomplies avec ces trois mots ! Devant eux, tout un monde de privilèges est tombé en poussière. Ils ont fait reculer l'Europe coalisée, et la France, envahissant à son tour l'Europe, les a répandus comme des semences fécondes sur toutes les contrées. Après de pareils miracles, seraient-ils destinés à ne plus faire germer dans les âmes qu'une illusion funeste, un sentiment de la vie publique impossible à satisfaire, et faudrait-il enfouir définitivement dans la tombe l'idéal de la société moderne, avec les héros et les martyrs qui l'ont enfanté ?

On l'a essayé ! Mais alors, et par intervalles, les mots sacrés sortaient de dessous terre, renversaient un trône et faisaient faire un pas de plus à la Révolution !

L'épreuve s'est renouvelée assez souvent pour que l'opinion des hommes d'État soit faite. Il

n'est pas une conscience droite, un esprit sain qui ne reconnaisse aujourd'hui que la loi naturelle des sociétés humaines les conduit progressivement à un état de liberté, d'égalité, de fraternité, qui consolide, au lieu de les ébranler, les pouvoirs intelligents et laborieux, les pouvoirs populaires.

La France marche hardiment vers ce but. Tous les peuples la suivent, mais le progrès social s'accomplit lentement et par secousses. Tantôt c'est la liberté qui se développe aux dépens de l'égalité, tantôt c'est l'égalité qui progresse au moyen d'une suspension de la liberté. N'est-il pas temps de faire cheminer du même pas, la main dans la main, ces deux sœurs de la civilisation moderne ?

La bourgeoisie, ayant toute satisfaction du côté des libertés parlementaires, verrait-elle avec effroi s'édifier en faveur du peuple les institutions économiques qui transformeront, comme le disait Condorcet, l'égalité de droit en une égalité de fait ?

Les terreurs et les agitations que soulève la situation critique de la cour de Rome ne s'évanouiraient-elles pas devant ce triomphe du christianisme, dont l'enseignement séculaire serait

enfin parvenu à faire pratiquer politiquement par la nation, réputée à tort la moins religieuse du monde, le dogme de la fraternité?

Enfin quelle base plus solide pour l'ordre que cette universelle satisfaction des intérêts moraux et matériels de toutes les classes?

Quel danger la liberté la plus complète pourrait-elle faire courir là où les masses seraient intelligentes, instruites sur leurs vrais intérêts, et où le plus misérable des enfants prolétaires trouverait dans les institutions publiques, aussi bien que l'enfant de la bourgeoisie dans sa famille, le moyen de développer ses facultés et d'exercer l'emploi auquel il est propre?

Existe-t-il des institutions aristocratiques, des créations de nouvelle noblesse qui, mieux que cette organisation de la démocratie, puissent enraciner dans la reconnaissance nationale le pouvoir qui en est issu?



## CHAPITRE XXIII.

RÉSUMÉ DE CE QUI PRÉCÈDE. — SENTIMENT QUE LA FRANCE  
A D'ELLE-MÊME. — RÔLE DES FINANCES.

Nous avons vu que quatre grands résultats sont obtenus aujourd'hui ; ils formaient le prélude indispensable de toute application de l'économie politique et des finances à la solution des problèmes que soulèvent le perfectionnement et l'organisation de la société moderne.

L'unité nationale s'est définitivement constituée. Non-seulement les races y forment un seul peuple, mais la nation française est appelée à ne former qu'une seule société.

Le territoire est sorti triomphant des épreuves les plus critiques ; il dépend de nous qu'il demeure éternellement respecté, inviolable.

En outre, de toutes les nations la France est celle qui a le plus élaboré et perfectionné les idées d'améliorations sociales, la plus libre de réaliser chez elle les perfectionnements que l'état des sciences et des procédés industriels permet d'entreprendre.

Enfin, à partir de 1815, nous avons accumulé une masse de plus en plus considérable de capitaux ; chaque jour, le travail et l'épargne les accroissent et il dépend d'un bon système de banques et de budgets de les multiplier indéfiniment.

Cette situation devait précéder l'application des principes de la Révolution, non plus seulement à l'édification d'un nouveau pouvoir, mais à la constitution définitive de la société moderne.

Le sentiment de l'avenir, les lumières, les richesses, sont assez développés pour que la France entreprenne de délivrer le monde des convulsions périodiques que la Révolution inachevée enfante sous tous les régimes.

Que faut-il pour cela ? Fonder des institutions économiques qui, pour le développement des fa-

cultés et l'exercice des carrières, assurent désormais aux enfants du peuple les mêmes avantages que l'aisance de la haute et moyenne bourgeoisie garantit aux fils de famille.

Ce progrès, cet état de bonheur une fois assuré, cette immense satisfaction étant définitivement acquise aux classes nombreuses, il n'y a plus de raison pour suspendre ou restreindre aucune des libertés que réclament les classes éclairées. Les libertés les plus étendues seront sans danger le jour où des mesures seront prises pour que tous les enfants français de l'âge du Prince impérial puissent en jouir, et où leur usage sera nécessairement contenu et réglé par l'équilibre de tous les intérêts. Le temps est donc venu d'opérer cette grande évolution sociale, conséquence naturelle de dix-huit siècles de prédication évangélique.

C'est à l'économie politique et aux finances à faire aujourd'hui le dénombrement des conquêtes et des créations du génie moderne, et à déterminer le nombre et l'étendue des perfectionnements qu'il est possible d'introduire dans l'état social.

La population française ne le cède en intelligence, en énergie, à aucun peuple du monde. Elle

est passionnée pour le progrès, industrielle, économe. L'accroissement des épargnes, même avec un système vicieux, enfante des travaux gigantesques et résiste à des destructions de capitaux dont la dixième partie, il y a quarante ans, eût suffi pour appauvrir et bouleverser le premier empire.

Cependant nous jetons au vent des milliards sur une simple question de point d'honneur. Nous n'admettons pas qu'un peuple puisse nous être supérieur sur les champs de bataille.

Il n'y a aucune raison pour que nous restions éternellement au-dessous des Américains, des Suisses, des Hollandais et des Prussiens pour l'instruction publique; au-dessous des Anglais et des Belges pour la liberté parlementaire; au-dessous des Écossais pour le crédit personnel; au-dessous des Russes mêmes pour le vêtement et l'alimentation des populations rurales.

Si la France est assez riche pour payer sa gloire, à plus forte raison est-elle non-seulement assez riche, mais assez éclairée, assez animée de sentiments généreux, pour faire de tous les Français des hommes, et de ces hommes libres, égaux de-

vant la nature et la science, un peuple libérateur, pacifiant, entraînant le monde par son exemple, et conquérant ainsi une nouvelle gloire plus féconde que celle des armes.

Une pareille ambition n'est pas au-dessus du progrès des lettres, des sciences, des arts; et un souverain qui travaille à ce que ses descendants se perpétuent sur le trône, et qui s'inspire, non des préjugés des vieilles races souveraines, mais des aspirations et des besoins populaires, doit être infailliblement entraîné à en faire l'objet d'une déclaration solennelle, et à prendre toutes les mesures indispensables pour que cette grande conquête, qui exige peut-être des siècles, soit forcément poursuivie et achevée après lui par ses héritiers, comme une politique de famille.

## CHAPITRE XXIV.

RETOUR A LA POLITIQUE EXTÉRIEURE.  
AVANTAGES QU'ELLE PUISERA DANS L'ORGANISATION  
DE LA DÉMOCRATIE.

J'ai passé en revue les grands intérêts qui me paraissaient offrir à l'extérieur et à l'intérieur les moyens d'asseoir sur une base solide les institutions impériales.

Les considérations qui précèdent auront fait comprendre, je l'espère, pourquoi dans la recherche des moyens de consolider la dynastie je suis conduit à laisser de côté les rapports internationaux.

Ce n'est pas que la politique extérieure ne puisse y concourir puissamment. Une entreprise comme

celle du congrès a sans doute, au plus haut degré, le caractère dynastique. Mais quelque persévérance que l'on apporte à sa poursuite, quelque popularité qui s'y rattache, le public et le pouvoir lui-même resteront longtemps dans l'impossibilité de rien prévoir et de rien combiner à son sujet ; ce qui se passe depuis une année le prouve suffisamment.

Tout le monde peut se faire une idée exacte de la situation intérieure, des prétentions des partis, des besoins moraux et matériels des masses, des ressources offertes par le travail et du meilleur emploi à en faire, pour la solution des problèmes politiques et sociaux. Il n'en est pas de même de la marche des événements au dehors, des chances de paix ou de guerre, des éventualités qui peuvent renverser les plus légitimes espérances, ou faire évanouir des craintes qui paraissent peut-être tout aussi fondées. Les négociations diplomatiques et les expéditions militaires embrassent aujourd'hui le monde entier. Nous ne connaissons de la politique extérieure que les faits qui préparent ou déterminent l'action ; les raisons d'agir sont des secrets d'État.

Pour tout ce qui concerne les rapports avec l'étranger, on ne peut donc traiter des intérêts de

la dynastie que d'une manière générale, et si de ce qui a été dit à ce sujet je voulais conclure la marche à suivre, les résolutions à adopter, j'aurais de grandes chances de compromettre par des vues chimériques le résultat d'une étude dont tout le mérite ne peut consister que dans la solidité du terrain sur lequel elle a lieu.

Un seul fait semble certain dans les affaires du dehors, c'est que plus les communications s'accélérent et s'étendent, plus les races même les plus étrangères les unes aux autres par le sang, le langage et les mœurs se rapprochent et se pénètrent, et plus la France agrandit le champ de son action morale et politique.

Le gouvernement impérial multiplie les expéditions lointaines. Il prévoit évidemment que les luttes qui ensanglantent l'ancien et le nouveau monde font converger les États vers une pondération et une harmonie universelle et définitive.

N'est-ce pas en effet la destinée du genre humain ?

La France, si profondément engagée dans ces luttes, n'a-t-elle pas un rôle de premier ordre à jouer dans le règlement définitif des affaires du



monde ? Dès lors, ne doit-elle pas se tenir prête à prendre parti dans toutes les éventualités ?

Ce n'est pas à dire sans doute qu'elle doive prétendre à dicter seule des lois. Mais elle peut s'assurer et garantir à tous qu'aucune autre puissance n'élèvera cette prétention.

Pour la première fois on voit au milieu de l'humanité un État de premier ordre dont la politique extérieure embrasse, dans une conception véritablement civilisatrice, le gouvernement des intérêts *continentaux* du globe, comme, à partir de 1815, l'Angleterre a embrassé dans sa surveillance *toutes les mers*.

Avant que Napoléon III visât à pacifier le vieux monde, à fonder entre les divers peuples de l'Europe un état d'arbitrage et de désarmement, le drapeau français, déjà solidement planté sur deux points du continent africain, avait pris position en Cochinchine, en Chine, au Japon, et enfin au Mexique.

Nous faisons, en commun avec l'Angleterre et l'Espagne, la police dans l'extrême Orient, et plus d'une fois on a cru que nous étions à la veille d'intervenir dans la lutte des États-Unis.

Le monde marche ainsi à l'unité sur terre et sur mer.

Le but, encore éloigné peut-être, vers lequel on converge, c'est un état de choses où toutes les nations avancées s'accorderont enfin pour régulariser en commun le gouvernement et l'exploitation du globe.

Mais pour en venir là, par quelles crises ne devons-nous pas encore passer ! et combien ne sommes-nous pas intéressés à nous fortifier à l'intérieur !

Soit que nous devions traverser de nouvelles épreuves, soit qu'elles puissent être évitées, le succès final n'aura lieu qu'à la condition de pouvoir intervenir au milieu des complications actuelles du monde, non-seulement avec toutes les forces naturelles dont la France est dotée, mais encore avec l'empire moral qu'exerce sur les autres peuples son perfectionnement intérieur, empire moral qu'il est par conséquent indispensable d'élever aujourd'hui à son plus haut degré de puissance.

Le rétablissement de la liberté, l'organisation de la démocratie par l'éducation, la retraite et le crédit, une foule d'autres bienfaits tels que la réduction

des taxes, le prompt achèvement des chemins vicinaux, les encouragements aux travaux publics reproductifs, un bon système de banques, forment aujourd'hui dans nos rapports avec l'étranger une arme de guerre morale plus puissante, plus irrésistible que nos canons rayés et nos navires blindés.

Et c'est parce que l'accélération du progrès social met la France en mesure, quelles que soient les éventualités du dehors, d'en tirer le meilleur parti, c'est pour cela que ce grand intérêt me paraît former la pierre angulaire de l'établissement dynastique.

On a vu, par l'exemple de Guillaume III, que si l'on voulait, dans des circonstances évidemment plus défavorables, être aussi habile que lui, l'élévation des classes nombreuses à la vie civilisée pourrait être successive, mais que le retour à l'état de liberté devait être immédiat et complet; que ce n'était pas chez nous une série de concessions à faire, puisque la liberté comme l'ordre étaient en France des biens acquis, possédés par la bourgeoisie, de même que les privilèges nobiliaires par l'aristocratie britannique; et qu'il fallait se mettre au plus tôt en mesure de les restituer intégralement.

Or, dans les conditions où se trouve aujourd'hui le pays, le pouvoir considère l'état complet de liberté comme un des plus grands dangers. Il faut donc changer ces conditions, éteindre les rancunes, les intrigues, les regrets que l'on redoute, dans une transformation aussi considérable que possible du sort des classes populaires. On y est sollicité par cette considération qu'aujourd'hui, lorsque les plus favorisés parviennent à s'élever au-dessus de leur condition, ce changement d'état s'opère par leur seule énergie, en dehors de toute sollicitude, de tout concours bienveillant de la société et du gouvernement. Il y a un danger, lointain mais manifeste, à laisser l'avènement de la démocratie s'effectuer homme à homme, et là seulement où se trouvent par exception des circonstances et des occasions qui développent trop souvent chez les heureux parvenus, avec le sentiment salutaire de la responsabilité personnelle, l'exagération de l'individualisme.

Dans l'intérêt de la paix sociale autant que de l'affermissement de l'ordre, il faut faire de l'avènement des masses une entreprise qui inculque dans le peuple un autre esprit, qui élève son âme, la remplisse d'impressions favorables aux idées de patrie

et de civilisation. Pour cela, il est nécessaire de donner à l'établissement de l'éducation nationale et professionnelle, de l'assistance et du crédit populaires, des bases assez larges pour que ses bienfaits s'étendent à l'universalité de la démocratie, comme s'y est déjà étendu le droit de suffrage. Il faut que cette dernière conquête ait le caractère d'une fondation politique; et, si elle a ce caractère, étant due à l'initiative personnelle de l'Empereur et devant être patronnée, développée et complétée par ses héritiers, elle devient la base la plus profonde, la plus solide de l'édifice qu'il veut fonder.

## CHAPITRE XXV.

MOYENS DE RÉALISATION. — UNE HYPOTHÈSE.

Je touche à la partie la plus délicate de la tâche que je me suis imposée.

Combattre les erreurs, les préventions, les préjugés qui obscurcissent les abords du sujet, rechercher dans l'histoire la loi générale d'après laquelle se sont jusqu'à ce jour établies et consolidées les dynasties, montrer que le succès obtenu par Guillaume III trace encore la marche à suivre, tous ces développements ont le caractère spéculatif, et ne peuvent contribuer à former que la partie théorique de cette étude.

Il en faut aborder maintenant le côté pratique. De quelle application cette théorie est-elle susceptible? Quelles mesures immédiates doit-elle inspirer?

Évidemment, si je reculais devant les difficultés de cette dernière recherche, le but que je me suis proposé ne serait pas atteint.

Sans doute c'est aux hommes spéciaux, aux financiers de profession, qu'il appartient de produire un plan de finances. Eux seuls ont qualité pour cela.

Mais on peut se rendre compte d'une manière générale des conditions que le plan devra offrir; on peut rechercher si la grandeur même de l'opération ne dépasse pas la compétence du pouvoir et les ressources de la nation.

Il s'agit, en effet, de choses colossales. Tout ce qui a été dit sur la double nécessité, pour la nouvelle dynastie, de réaliser progressivement l'idéal national et d'accepter le frein parlementaire, revient dans la pratique à ceci :

Il faut créer un ensemble de moyens financiers assez puissants pour opérer dans un espace de 10, 15, 20 ans, s'il le faut, la complète trans-

formation de l'existence du peuple par l'éducation, la retraite et le crédit.

Et au moment même où cette immense satisfaction donnée au pays fondera l'ordre social et l'ordre politique sur une base indestructible, il faut rétablir dans son entier, sans transition, l'état de liberté.

Voilà certes une entreprise considérable. Jamais rien de pareil n'a encore été tenté, et le seul énoncé de ces deux mesures fera douter peut-être que le patriotisme d'un homme aille jusqu'à les proposer.

On se demandera si les charges d'une opération aussi vaste et aussi prolongée ne menaceraient pas d'épuiser la richesse du pays; si cette succession d'allocations, d'année en année, n'aurait pas pour effet de ruiner le crédit public et d'accroître démesurément le poids des impôts.

Le Corps législatif, gardien vigilant de la fortune publique et dont l'assentiment serait indispensable, consentira-t-il jamais à assumer cette responsabilité?

Pour qu'il s'y décidât, il faudrait qu'il y fût sollicité par l'opinion publique elle-même.



Et comment rallier les esprits à une mesure aussi éloignée aujourd'hui des préoccupations de chacun ?

Ces objections sont les premières qui se présentent à l'esprit ; elles indiquent vers quels points il est nécessaire de porter successivement la discussion.

Mais en dehors des difficultés de sa réalisation, il n'est pas indifférent d'apprécier d'abord le mérite intrinsèque de la combinaison.

La réalisation peut paraître utopique ; mais à coup sûr il n'entrera dans l'esprit de personne que si, par miracle, une transformation aussi radicale s'accomplissait dans le pays, les institutions impériales ne fussent désormais assises sur une base durable.

Si la nouvelle se répandait dans le public que Napoléon III, jugeant le moment venu de couronner, selon sa promesse, l'édifice impérial, fait élaborer un plan financier et politique embrassant d'une part un ensemble progressif d'améliorations populaires avec sa dotation pour plusieurs générations, de l'autre le rétablissement immédiat et complet de la liberté, il ne saurait être douteux

qu'aux yeux de tous la dynastie ne fût à l'instant placée dans une situation bien préférable à celle où elle se trouve en ce moment.

On ne mettrait plus en doute les intentions de l'Empereur. La politique des règnes qui suivront le sien n'inspirerait plus d'inquiétude.

La liberté elle-même n'étant plus en question, tous les esprits qui s'évertuent à en préconiser le principe, à combattre les doctrines contraires soutenues par les amis du pouvoir, dirigerait leurs efforts vers la réalisation plus rapide du plan qui devrait donner la chose elle-même.

Creusons davantage cette idée. Donnons un corps à cette hypothèse.

Admettons pour un moment que l'Empereur, convaincu que la liberté est sans danger quand tout le monde peut en user, a pris la résolution d'élever progressivement les masses populaires à un état de lumière et d'aisance qui leur permette l'usage de la liberté, et qu'il décide que cette mesure n'aura d'autre limite que celle des ressources du pays.

Supposons qu'après avoir posé le principe, l'Empereur a arrêté dans son esprit la question

des voies et moyens, et qu'il propose au Corps législatif que des emprunts montant à plusieurs milliards, successivement émis dans l'espace de vingt ans et ne donnant lieu par suite de diverses économies à aucun accroissement d'impôts, soient employés :

1° A universaliser l'enseignement et le crédit professionnels en faveur des enfants du peuple ;

2° A réduire les taxes ;

3° A accélérer l'achèvement des chemins vicinaux et à développer les travaux publics.

Supposons que le rétablissement de la liberté est, d'après le projet de loi, la conséquence de la mise en œuvre de ce plan financier, et rendons-nous compte de ce qui va se passer dans le public.

L'effet ne saurait être douteux. Les esprits généreux de la classe éclairée et les masses populaires saisiraient immédiatement la portée d'une pareille mesure. Ils comprendraient instantanément qu'elle ferait au milieu des éventualités de l'avenir une position exceptionnelle à la famille des Bonaparte.

Jusqu'à ce jour aucun souverain n'avait osé donner à ses héritiers le haut enseignement, ré-

sultant de l'application d'une série d'emprunts à l'amélioration du sort du grand nombre. Tous les régimes suivaient la même ornière.

Les appels au crédit public avaient tellement la réputation d'être de mauvaises affaires, qu'un ministre des finances, M. Fould, a pu former le projet, non réalisé il est vrai, de fermer le grand-livre. Dans l'état des choses, les emprunts sont, en effet, des expédients qui donnent au pouvoir la mauvaise allure d'un rentier prodigue et nécessaire.

Mais voici, dirait-on, un gouvernement instruit des véritables lois de la reproduction des capitaux, et qui ne craint pas d'appliquer le crédit à la réalisation de l'idéal populaire.

C'est une transformation trop complète des idées et des errements de l'administration en pareille matière, pour que cet antécédent ne devienne pas le principe d'une *politique traditionnelle* dans la famille du souverain.

Voilà ce que penseraient l'élite de la bourgeoisie et le peuple.

Et l'objet poursuivi serait en bonne voie d'être atteint. Car l'entreprise dynastique prendra racine

dans les esprits, dès qu'aux yeux du peuple la politique des Bonaparte aura revêtu le caractère d'une tradition de famille, sympathique aux visées de sa propre ambition.

Et quelle analogie se trouverait établie entre la destinée de la France et la destinée impériale, si un fonds spécial réalisable d'année en année, par une série d'emprunts, devait transformer la condition du grand nombre et le mettre progressivement en possession des bienfaits de la vie civilisée !

N'est-il pas évident qu'au moyen de cette réalisation triomphante par Napoléon III de *l'extinction du paupérisme* conçue par le prisonnier de Ham, le peuple se trouverait associé au bénéfice du nouveau principe dynastique ?

Lui aussi, il serait entré légalement, constitutionnellement, en possession d'une succession régulière de progrès sociaux, de nature à l'élever, ainsi que ses enfants, à la condition qu'il ambitionne.

La bourgeoisie ayant retrouvé la liberté, et les familles populaires ayant acquis, par l'initiative du pouvoir, un droit de continuité de progrès social, identique à celui qui assure la continuité du pouvoir dans la famille des Bonaparte, il pourrait exis-

ter dès lors entre la nation et le souverain un *lien moral* conforme à l'esprit du siècle, supérieur au principe des vieilles dynasties, et il y aurait toutes chances pour que cette conformité de situation développât dans la suite des générations, à l'égard des héritiers de Napoléon III, une *loyauté* analogue à celle que le respect des privilèges aristocratiques et des franchises parlementaires a fait naître chez les Anglais, à l'égard des successeurs de Guillaume d'Orange.

On élèvera peut-être cette objection : Pourquoi s'attacher à cette idée d'emprunts successifs, pour lesquels le Corps législatif devrait prendre un engagement immédiat ?

Je m'y attache, parce que cette combinaison a été indiquée dans un plan de budget normal que j'ai sous les yeux. Ce plan a été tracé par la main d'un homme habitué à la gestion des plus grands intérêts. et qui compte par milliards la masse de capitaux engagés dans les travaux publics et autres entreprises dont il a, depuis trente ans, enrichi le pays.

Décidé que je suis à ne rien hasarder sur un terrain où, sans compétence spéciale, sans expé-

rience personnelle, je n'ai à ma disposition que les lumières du sens commun, je crois devoir m'en tenir à ce plan, que son origine oblige au moins de prendre en sérieuse considération, et qui s'appuie du reste, on le verra plus loin, sur une épreuve mémorable, couronnée d'un plein succès; car ce ne sera pas la première fois que le crédit public et un système d'emprunts successifs auront été appliqués à la solution des problèmes sociaux.

Mais c'est assez insister sur le mérite intrinsèque de la mesure.

Est-elle réalisable? Le pouvoir est-il autorisé à y recourir? La nation peut-elle en supporter les charges? Le Corps législatif s'y associerait-il? Est-il possible enfin d'y rallier l'opinion?

Telles sont maintenant les questions qu'il reste à examiner.

## CHAPITRE XXVI.

NAPOLÉON III SERAIT JUSTIFIÉ D'APPLIQUER LE CRÉDIT  
A L'EXTINCTION DU PAUPÉRISME.

Les progrès de la fortune publique et l'expérience que Napoléon III a acquise en matière de finances, le justifieraient certainement d'appliquer aujourd'hui les ressources de l'emprunt à une grande fondation ayant pour objet de pacifier les conflits intérieurs, d'écarter toutes les causes de bouleversements, et d'assurer dans l'avenir, dès aujourd'hui, un cours régulier aux conséquences même les plus éloignées du progrès social.

L'Empereur ne pouvait, au début de son règne, être aussi hardi en matière d'améliorations qu'il l'a été pour la guerre. Il arrivait au pouvoir, soldat de



cœur et de profession ; il lui appartenait de décider seul la campagne de Crimée, d'entraîner la France et de lui faire reconquérir la position qu'elle occupait dans le monde avant les traités de 1815.

Mais s'il était bon écrivain, publiciste, économiste même, il n'était pas financier. En fait d'améliorations, bien qu'il eût parfaitement marqué le but, *l'extinction du paupérisme*, il ne devait pas se sentir apte à concevoir et à proposer, comme chef du pouvoir, aucun plan de réalisation immédiate de cette mesure.

Mal préparé par ses antécédents à l'exécution de son idée de Ham, il a été au plus pressé. Il a fait ce que la bourgeoisie pouvait accepter sans discussion, et ses ministres exécuter sans efforts. Il a été généreux pour le travail, réservé en matière d'éducation et d'assistance. Il a favorisé le chantier, l'atelier ; il ne pouvait s'occuper de la famille du peuple.

Est-ce à dire que Napoléon III ait renoncé pour jamais à imprimer aux combinaisons financières du perfectionnement social le cachet de sa position et de son origine ?

L'expérience de tant d'opérations de crédit et de

finances dont souvent il a pris personnellement l'initiative, l'introduction du nouveau mode d'emprunt par voie de souscription nationale, la réforme douanière, qui sont ses créations, lui permettent-elles de se considérer encore aujourd'hui comme un financier novice, et la méfiance de lui-même aurait-elle une excuse ?

Après douze années de pratique, et dans l'état de prospérité où il a placé le pays, ce ne serait pas une tentative présomptueuse ni chimérique que celle qui se proposerait d'organiser financièrement le progrès populaire et l'ordre social, en s'inspirant de l'étendue même des ressources que son gouvernement à créées, et de la justesse, de la vigueur de son propre esprit.

Charles X, premier gentilhomme de son royaume, a réussi à faire inscrire au grand-livre un milliard pour l'indemnité aux émigrés ; et si le plan proposé par M. de Villèle pour la conversion eût été adopté, ce milliard n'eût rien coûté aux contribuables.

Napoléon III, qui s'est déclaré le premier des parvenus, peut-il faire moins pour mettre le peuple en possession des bienfaits de la vie civilisée par

l'éducation, le crédit, la retraite, le développement des travaux publics et la réduction des taxes? Évidemment il peut et il doit faire plus.

Sans doute, la transformation des conditions d'existence de millions d'individus ne saurait avoir lieu par un coup de baguette; mais on peut décider que cette transformation aura lieu. On peut y engager les finances de l'État pendant un nombre d'années suffisant pour que le peuple soit assuré qu'elle sera complète, et pour que la condition future de ses enfants, de par la loi du budget, soit dès ce moment dans ses mains un droit acquis, un bien patrimonial, comme la succession au trône est, de par la constitution, le droit des héritiers du souverain.

Après toutes nos révolutions, et au point de prospérité que nous avons atteint, c'est un devoir pour les sociétés modernes de n'apporter à l'amélioration du sort des masses d'autre limite que celle des ressources.

Ces ressources s'accroissent chaque jour. Elles ont été telles dans ces derniers temps, que près de deux milliards ont pu être absorbés et détruits par la guerre, sans nuire aux travaux publics.

Économiquement parlant , l'emprunt pour la guerre n'est pas un placement. C'est un sacrifice, nécessaire peut-être au point de vue de l'honneur, de l'intérêt du pays, mais qui épuise les ressources et ne produit rien.

L'emprunt pour l'éducation, la retraite et l'assistance du peuple, l'emprunt pour la réduction des taxes et le prompt achèvement des travaux d'utilité publique, est de tous les emplois de fonds le plus productif; il accroît les conditions d'ordre et de stabilité; il développe le moral et met en valeur les forces productives de la population, comme les appels de fonds pour les chemins de fer ont mis en valeur les forces du territoire. L'intelligence, les facultés du peuple sont aujourd'hui une terre en friche. Labourée etensemencée, elle rendra au centuple les frais de culture.

Mais l'enseignement le plus précieux est celui qui développe le cœur de l'homme. Le gouvernement mettra cet enseignement en action dans les ménages du peuple, et tournera les premières impressions de l'enfance vers le respect de la famille, en y organisant, d'une manière nationale et vraiment chrétienne, l'assistance envers la faiblesse et

les souffrances, et la retraite au profit des vieillards.

Si, pour le progrès de l'éducation, de la retraite et de l'assistance populaire (dernières promesses de la révolution non encore accomplies, et aussi grosses de prospérité matérielle que d'avantages politiques), on compte uniquement sur des économies ou des accroissements d'impôts, on ne fera rien d'assez grand pour laisser un souvenir et faire naître une espérance dans le cœur des populations, rien de nature à pacifier la société, à consolider l'ordre, rien enfin qui ait le caractère dynastique.

Il faut donc recourir à l'emprunt, et le faire dans des proportions assez larges pour qu'elles permettent de commencer l'organisation de l'enseignement professionnel, de la retraite et de l'assistance, sur tous les points du territoire.

L'exécution d'ailleurs offre-t-elle des difficultés? N'est-il pas clair que l'Institut, les conseils généraux de l'agriculture et des manufactures, les chambres de commerce, l'Académie de médecine, l'École des beaux-arts, etc..., renferment toutes les spécialités nécessaires à la formation d'un conseil de perfectionnement de l'éducation nationale

et professionnelle, au point de vue de la formation des caractères et du développement des aptitudes naturelles ? Ce conseil, tout en perfectionnant les établissements existants, pourrait arrêter les bases d'un nouveau système complet, embrassant l'organisation et la hiérarchie des écoles de tous les degrés, élaborer les programmes d'études de chacune d'elles, aider le gouvernement pour le choix des professeurs et des conseils d'examen chargés de délivrer les diplômes d'entrée et de sortie des nouvelles écoles.

Les ingénieurs, les cultivateurs, les fabricants, contre-maîtres, maîtres-ouvriers, les écrivains, les artistes, offrent le personnel des professeurs. Il s'agit seulement de bien choisir dans leurs rangs.

Les vides créés ainsi dans une foule de carrières offriraient des occasions de placement aux travailleurs sans emploi.

Dans ces conditions, on est assuré qu'avec un bon système de banques les capitaux privés viendraient compléter librement les créations de l'initiative publique, par l'établissement de nouvelles sociétés de crédit ayant spécialement pour but de faire des avances aux communes, pour la con-

struction et l'aménagement des écoles, et aux élèves à la fin des études, pour leur faciliter l'entrée et l'apprentissage des carrières vers lesquelles le diplôme obtenu les dirigerait.

Dès lors, il est clair que l'assistance pourrait prendre la plus grande extension sans exiger un emploi de capitaux hors de proportion avec les ressources sociales.

Sous quelque aspect qu'on l'envisage, cette nouvelle application du crédit public à la mise en valeur du CAPITAL HUMAIN devra facilement triompher des difficultés, et exciter peut-être dans un certain monde autant de sympathies qu'elle aura causé d'abord de surprise et d'incrédulité.

## CHAPITRE XXVII.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIBERTÉ PEUT-IL ÊTRE  
UNE OBJECTION ?

Examinons maintenant si la satisfaction des vœux de la bourgeoisie doit être un obstacle absolu à la réalisation du plan.

Le gouvernement, dans les conditions où une large application de l'emprunt à l'éducation, au crédit et à l'assistance populaire aurait placé le pays, pourrait-il redouter encore le rétablissement complet de la liberté ?

Dans les régions officielles, on le croira d'abord peut-être ; mais la réflexion ne tardera pas à dissiper les incertitudes et les préventions.

Si la liberté était rétablie sans contre-poids, elle



ne pourrait être que partielle et précaire; car au milieu de la complication des événements, avec le privilège exclusif accordé à la classe bourgeoise d'en faire usage, le gouvernement redouterait encore qu'elle ne devînt un instrument d'agitation, une cause d'affaiblissement en face de l'étranger.

Cette crainte n'est plus possible du moment que l'avènement de la démocratie et l'extinction du paupérisme sont devenus le principal objet de la politique de la nation entière, aussi bien que de l'initiative du pouvoir.

Dès lors, la liberté cesse d'être un danger pour la dynastie; elle devient son salut, au contraire, car elle fait cesser une situation pleine de périls.

L'Empereur ne saurait se faire illusion sur le mouvement des esprits.

Avant qu'il saisît le pouvoir, la bourgeoisie avait joui sans interruption pendant trente-cinq années de la liberté de la presse et de la tribune.

Une génération arrive à la vie active, héritière de cette tradition puissante, insensible aux nécessités qui en ont interrompu le cours, et dont elle n'a pu apprécier la valeur.

Si Napoléon III ne donne pas de son vivant la

liberté au pays, un règne faible, une minorité pourra rendre après lui son rétablissement inévitable. Elle sera alors une concession arrachée au pouvoir et dont la nation ne lui saura aucun gré.

Aujourd'hui l'absence de liberté donne à croire que le gouvernement actuel de la France n'a pas l'assentiment des classes éclairées, elle fait naître une idée triste et fausse du suffrage universel.

La dynastie des Bonaparte aurait, au contraire, une raison de durée plus solide qu'aucune des dynasties qui ont existé ou qui existent encore, le jour où Napoléon III manifesterait, par une résolution magnanime, que la politique traditionnelle de sa race est l'extinction du paupérisme dans la génération contemporaine et dans les générations futures, par lui et ses héritiers, et où il aurait attaché à cette politique traditionnelle le concours de la bourgeoisie en faisant dépendre le rétablissement de la liberté du vote des emprunts destinés à transformer les conditions d'existence du peuple.

Si le Corps législatif s'associait à cette fondation, et aussitôt que le plan dynastique aurait été mis à exécution, quelles terreurs imaginaires pourrait

faire naître la perspective de relever la tribune, de rendre aux députés des départements la proposition des lois, de mettre fin au régime des avertissements et de rendre aux journaux la juridiction du jury?

On le voit, sous tous les aspects, la combinaison financière et politique qui fait marcher de front l'avènement de la démocratie et le rétablissement de la liberté répond aux besoins du temps, aux nécessités de la situation. Elle est justifiée par des innovations couronnées de succès, elle est conforme aux enseignements de l'histoire, puisque c'est par une conciliation d'intérêts analogues que Guillaume d'Orange a tracé le sillon où s'est affermie la maison de Hanovre. Lui aussi il a satisfait simultanément la classe parvenue et la classe en progrès.

Cette combinaison, dont la puissance, l'efficacité semblent certaines, n'a réellement contre elle que sa grandeur même, et la surprise, la défiance peut-être, que son caractère radical jetterait dans les esprits.

Aussi serai-je le premier à reconnaître qu'elle ne peut être formulée en projet et proposée aux assemblées, sans préparation.

Comment amener l'opinion à l'envisager sous son vrai jour et à s'y rallier ?

Il y aurait un moyen certain d'y parvenir ; ce serait d'obtenir que les hommes les plus influents dans le domaine des idées et dans le domaine des affaires se fissent les patrons de la combinaison.

Nul ne peut nier que si la presse officielle et la presse libérale étaient unanimes pour développer tous les avantages politiques et sociaux que le pays doit en retirer, l'opinion ne fût promptement édifiée à ce sujet.

Et, d'un autre côté, il est tout aussi évident que si les avantages de la combinaison des emprunts, l'accroissement de prospérité qui devrait en résulter, étaient reconnus et mis en évidence par les chefs de la grande industrie en possession de la confiance des capitalistes, elle aurait toutes les chances de rallier à elle l'adhésion du monde financier.

Par ce double concours, ce seraient les forces libres de la nation qui s'emploieraient à la consolidation de l'édifice dynastique.

Arrêtons-nous un moment sur cette idée, qui mérite en effet d'être approfondie.

## CHAPITRE XXVIII.

NÉCESSITÉ D'INTÉRESSER A L'ÉTABLISSEMENT DYNASTIQUE  
LES FORCES LIBRES DE LA NATION.

L'Empereur jusqu'à ce jour a cherché la force de son gouvernement dans le concours de l'administration, de l'armée et du clergé.

Ces forces ne suffisent pas pour asseoir et perpétuer une dynastie. Il y faut l'assentiment intéressé et le concours des forces libres de la nation. Elles se résument dans deux catégories de citoyens, objet de suspicion dans le monde officiel, bien qu'à des titres et à des degrés différents : les hommes d'affaires et les hommes de lettres.

Le besoin réciproque que les uns ont des autres aurait dû depuis longtemps les rapprocher.

Quels avantages mutuels ne retireraient-ils pas de ce rapprochement ! Si les hommes de lettres comprenaient que la liberté ne sera conquise que par l'élévation des masses aux lumières et à l'aisance, révolution que peut seulement opérer le développement du crédit, des travaux publics, de l'industrie nationale sous toutes ses formes, quel intérêt les journaux sauraient exciter en faveur des idées économiques ! Avec quelle ardeur ils éclaireraient l'opinion, combattraient les préjugés et les monopoles ! Les questions de banque, de circulation, d'impôts, d'emprunt, n'occuperaient plus une place secondaire dans la plupart des feuilles, et seraient traitées par toutes comme des questions politiques de premier ordre.

Et si les hommes d'affaires comprenaient l'impossibilité de faire pénétrer les vrais principes économiques dans l'administration autrement que par le public, et cette autre impossibilité de former l'opinion du public autrement que par l'intermédiaire des livres et des journaux, en quel honneur seraient tenus par eux les hommes de lettres ! Comme ils les

soutiendraient de leur influence et de leurs capitaux ! Quelle participation à toutes les entreprises intéressant la science et les arts ! Que de souscriptions ! Quel puissant patronage !

Mais ces deux catégories de citoyens sont loin de se comprendre et plus loin encore de s'entendre et de s'associer. C'est ce qui fait leur faiblesse. La mauvaise opinion qu'elles ont de leurs visées réciproques contribue à obscurcir aux yeux du pouvoir le genre de services qu'il en pourrait attendre. C'est avec le mal que chacune pense de l'autre, que le monde officiel se forme d'elles un jugement également défavorable à toutes deux.

Les affaires sont suspectes de mercantilisme et de spéculation ; les lettres sont infectées de tendances antigouvernementales. De là le traitement que leur font subir les deux tuteurs officiels de la fortune et de la raison publiques, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur.

Le ministre des finances, pour des avantages de trésorerie que l'industrie libre décuplerait, soutient contre le grand et le petit commerce, contre les manufactures, les ouvriers en chambre et les travaux publics, c'est-à-dire contre l'atelier national

tout entier, les intérêts d'un établissement qui, possédant le monopole de billets remboursables à vue, dans un pays qui regorge de numéraire, trouve moyen d'en manquer chaque fois que les besoins du commerce en exigent le remboursement.

Le gouvernement est convaincu en outre que ses embarras perpétuels de trésorerie le justifient de n'entreprendre aucune réforme d'impôts, quand l'Angleterre démontre, depuis vingt-deux ans, que la réduction des droits est un moyen d'accroître le revenu et de rétablir l'équilibre des budgets.

Mais le ministre des finances ne tient aucun compte de cette expérience, si longtemps prolongée chez nos voisins et couronnée à chaque exercice du plus brillant succès. Il borne son ambition à fermer le grand-livre et se condamne ainsi volontairement au supplice des Danaïdes.

Rien cependant ne serait plus dynastique que d'alléger le poids que font peser sur le grand nombre une foule de taxes vexatoires imaginées à une époque où les gouvernements n'avaient pas d'autres moyens de se procurer des ressources.

Comment l'instabilité ruineuse dans laquelle est tenu, sous le patronage du gouvernement, le monde



des affaires, y ferait-elle naître la confiance dans la stabilité des institutions?

De même que tous les intérêts sont groupés autour de la banque et du budget, l'universalité des journaux, des publications savantes et des revues forme le foyer intellectuel où luttent, se propagent, se transforment, s'apaisent ou s'aigrissent toutes les opinions.

Cette élaboration de l'esprit public s'effectue forcément dans le sens des nécessités de l'époque. Or, l'Empereur croit que l'établissement d'une quatrième dynastie est la plus impérieuse de ces nécessités; et, au lieu de laisser les luttes et la marche libre de l'opinion y coopérer, le ministre de l'intérieur, nouveau pouvoir spirituel, assisté aussi d'une congrégation de l'Index, circonscrit les débats des journaux dans les limites les plus étroites.

Malgré le traitement que subissent la presse et les affaires, ces deux forces vives de la nation n'en sont pas moins les deux plus grands pouvoirs de ce temps-ci.

Elles sont à la fois le danger et la ressource des gouvernements qui veulent se perpétuer. Soit

qu'elles agissent ensemble comme en 1830, ou qu'une seule fonctionne comme en 1848, leur influence dissolvante et destructive est toute-puissante, dans les moments où les dispositions de l'esprit public et les fausses manœuvres du pouvoir la favorisent.

Et de même que ces forces ont le pouvoir de renverser les trônes, l'événement l'a prouvé, il n'est pas douteux qu'elles pourraient de même, si elles se sentaient associées à leur politique, les soutenir dans les moments difficiles et les aider à franchir les plus mauvais pas.

C'est de ce côté qu'il est utile désormais de tourner les yeux.

S'il existait un moyen d'intéresser à la fois à la consolidation dynastique les hommes d'affaires et les journalistes, la combinaison n'aurait pas seulement une base solide, sa réalisation pourrait être rapide.

L'Empereur a un moyen d'attacher à la combinaison les sympathies des hommes d'affaires. Pour y parvenir, il ne faudrait pas se borner à prendre quelques bonnes mesures industrielles telles qu'une organisation rationnelle du crédit public et privé,

et des dispositions plus favorables à l'égard des nouvelles entreprises; il serait d'une bonne politique d'agrandir et d'anoblir le rôle que les chefs des grandes compagnies remplissent dans la société, en réclamant leur concours pour l'élaboration du système financier, destiné à pacifier pour jamais nos luttes sociales.

L'Empereur a également un moyen de s'attacher la presse : ce serait de prendre au sérieux son ambition de participer au gouvernement moral du monde et de l'aider à conquérir la position qui lui fera partager avec le cabinet français cet apostolat civilisateur.

Il faudrait enfin s'élever au-dessus des préventions et des préjugés, et considérer que ce n'est pas seulement dans la critique des choses et des hommes qu'on apprécie sainement le profit à retirer d'une association.

Deux choses principales sont à considérer :

D'une part, les ingénieurs et les capitaux français exécutent les grands travaux de l'Europe. La Bourse de Paris est le marché central où s'opèrent les plus grandes négociations de titres du monde entier. La masse d'espèces métalliques que la

France emploie à ses transactions forme comme un vaste réservoir où il est de notre intérêt que toutes les nations viennent puiser.

D'une autre part, les idées et les écrits français jouissent d'une popularité universelle. Notre langue est parlée sur tous les points du globe.

Malgré l'esprit d'hostilité qu'on entretient à l'égard des journaux, quel immense service ne rend pas à la dynastie la presse libérale, par l'unanimité avec laquelle elle s'efforce de propager la foi dans l'idéal de la société terrestre, idéal qui, je crois l'avoir suffisamment établi, est l'âme même de l'institution que l'Empereur entreprend de fonder!

Et pour le choix et la combinaison des voies et moyens qu'implique l'élaboration d'un bon système de circulation, d'impôts et d'emprunts, quelles ressources le pouvoir n'a-t-il pas à attendre des hommes qui ont acquis l'expérience de tant de combinaisons nouvelles, dans cette longue carrière de créations de chemins de fer, d'assurances, de défrichements, de constructions urbaines, de services transatlantiques et de sociétés de crédit!

On est dans les régions officielles sous l'influence

d'une illusion funeste, quand on s'imagine qu'en matière de finances publiques, de système de banques, d'emprunts, d'impôts, les financiers qui recueillent et distribuent les ressources du budget, *et non les financiers qui contribuent à les produire*, doivent être seuls consultés.

Ce sont précisément ces derniers qui seraient en état d'indiquer la meilleure combinaison des ressources et le moyen de rendre moins lourds les sacrifices que s'impose le pays et par conséquent d'accroître les moyens d'action du gouvernement.

Quand il est question de créations industrielles, on les reconnaît compétents. Pourquoi les mettre en suspicion et les tenir à l'écart quand il s'agit de crédit, de banque, d'opérations de trésorerie et de réforme du budget ?

Il y a un lien naturel entre toutes les dépenses publiques et privées de la nation et ses forces productives.

Et de même que tous les genres de richesse n'ont qu'une seule source, le travail, tous les genres de consommation devraient aboutir à une même inspiration et à un même contrôle.

C'est précisément alors que la guerre et les expé-

ditions lointaines détruisent par masses les capitaux, qu'il est plus nécessaire et plus urgent de les multiplier. Loin de suspendre ou même de ralentir la production, il faudrait l'étendre et l'activer.

C'est le cas de maladie dans une famille. On y fait d'autant plus d'efforts pour augmenter le revenu, que le médecin, le chirurgien et le pharmacien ont dévoré plus d'argent.

D'un autre côté, quelle utilité Napoléon III ne retirerait-il pas de la publicité des journaux français, si au lieu de se tenir, à l'égard du pouvoir, sur un pied de défensive méfiante et aigrie, ces derniers s'associaient à ses vues ; si la presse libre et les organes du gouvernement marchaient d'accord, ainsi que cela a lieu en Angleterre, dans toutes les circonstances où l'intérêt national et l'intérêt dynastique, étroitement associés, sont en jeu !

Il y a un domaine merveilleusement préparé pour cet accord ; c'est celui des idées générales, philosophiques du siècle, des idées de progrès, de civilisation.

Dans ces nobles et hautes régions, non-seulement l'accord n'est pas impossible, mais il deviendrait facile et presque inévitable, si l'idéal de la

société terrestre, que les journaux libéraux et gouvernementaux sont unanimes à propager, devenait la doctrine politique du pouvoir, et si cet idéal formait désormais, à la face du monde, la tradition de famille des Bonaparte!

L'Empereur est entré deux fois dans cette voie, en économiste et en homme d'État.

Il a écrit le livre de l'*Extinction du paupérisme*, et il a convié toutes les cours de l'Europe à un *Congrès d'arbitrage et de pacification*.

Il s'agit de ne pas abandonner la position, de s'y maintenir au contraire résolûment, et d'aller jusqu'au bout, en conformant ses actes intérieurs à la politique préconisée d'arbitrage et de désarmement. L'idée du congrès est assurément belle, mais nous ne pouvons la réaliser à nous seuls. Pour entreprendre et mener à bonne fin la pacification des partis et des classes, nous n'avons besoin de personne et nous sommes certains que notre exemple entraînera forcément toutes les nations de l'Europe dans une voie de progrès social qui hâtera plus que toute autre chose la réalisation du congrès.

## CHAPITRE XXIX.

MOYEN DE FAIRE CONCOURIR LA PRESSE LIBÉRALE  
A L'ÉTABLISSEMENT DYNASTIQUE.

Le moyen de s'assurer le concours des journaux est simple. L'Empereur l'a sous la main; et, s'il se décidait à y recourir, le résultat serait aussi prompt qu'infaillible.

Il suffirait d'employer à l'égard de la presse libérale, dont la puissance s'est manifestée dans les élections malgré le régime exceptionnel qu'elle subit, la même ligne de conduite qui a été suivie à l'égard du clergé et de l'armée.

Pour s'attacher le clergé, on a créé un banc de cardinaux dans le Sénat, on a élevé les simples



évêques au-dessus des ministres par le titre de *monseigneur* ; on a livré à l'Église l'enseignement, en lui sacrifiant la philosophie ; on l'a même admise à la gestion des intérêts de la famille impériale en introduisant l'archevêque de Paris dans le conseil privé.

Pour s'attacher l'armée, l'Empereur a élevé son moral et flatté son orgueil par des guerres populaires ; il a satisfait l'ambition des chefs par des grades, des grands commandements, et la troupe par une foule d'améliorations dans la vie du soldat.

La presse, si elle se sentait noblement et libéralement associée à l'œuvre du pouvoir, ferait pour elle plus que ne peuvent faire le clergé et l'armée ; et, pour déterminer son concours, aussitôt que l'organisation de la démocratie et le rétablissement de la liberté seront devenus l'objet de projets de lois à présenter aux assemblées, il n'est besoin que d'introduire dans les rapports du gouvernement avec les journaux un peu d'esprit, de cordialité et de bon goût.

Combien de difficultés réputées insurmontables quand l'administration intervient, armée des lois et règlements qui font sa seule force, pourraient

s'aplanir, par la seule idée que donne du pouvoir un contact personnel avec le souverain !

Napoléon III n'aurait qu'à se rappeler aujourd'hui que, lui aussi, il est homme de lettres et qu'il a été journaliste, comme il s'est rappelé parfois, dans ses relations avec le public anglais, qu'il a été simple gentleman à Londres.

Et pourquoi l'Empereur lui-même, qui attache une si juste importance aux rapports personnels qu'il entretient dans l'armée avec les chefs de corps, ses compagnons d'armes, s'interdirait-il à tout jamais des relations d'une nature semblable, c'est-à-dire à titre d'écrivain, de penseur et d'ancien journaliste, avec les directeurs des principaux organes de la presse libérale de Paris et des départements ?

Est-il aucune communication des ministres ou de leurs agents qui puisse valoir une simple explication cordiale donnée par l'auteur de *l'Extinction du paupérisme*, par l'ancien rédacteur de la *Revue de l'Empire* et du *Progrès du Pas-de-Calais*, aux rédacteurs en chef des principaux organes de la presse parisienne et des départements ?

Les termes mêmes de cette explication, les obser-



vations à échanger, n'ont-ils pas fait déjà l'objet des méditations du chef de l'État ?

Après avoir été au plus pressé, après avoir donné à l'opinion une première satisfaction, il est assurément naturel que les nouveaux besoins manifestés par les élections des grands centres aient fait entrevoir la nécessité prochaine d'un pas plus considérable dans la voie de la liberté, et il est tout aussi naturel que ce virement politique n'ait paru possible qu'à la condition d'un autre progrès dans l'existence même des classes laborieuses, progrès qui a besoin de l'entente de la presse et du pouvoir, et du concours le plus actif de la part des journaux.

Une grande satisfaction populaire est indispensable pour imprimer à l'usage que chacun fera de la liberté une direction de nature à en écarter les dangers et à n'en développer que les bienfaits.

Tous les journalistes savent avec quelle confiance et quelle fermeté Napoléon III a cherché, dans sa jeunesse, à résoudre le problème de l'*extinction du paupérisme*. Tous seraient assurément heureux d'apprendre de sa propre bouche que, loin d'ébranler sa conviction à ce sujet, l'expérience des affaires

l'a fortifiée, en lui faisant apprécier d'autant mieux la part que l'extension du bien-être moral et matériel du peuple doit avoir dans le rétablissement de la liberté. Tant que la prévoyance publique n'aura pas, en effet, soustrait, dans le présent et dans l'avenir, le grand nombre aux mauvaises suggestions de l'ignorance et de la misère, la liberté sera un danger et conduira à des excès qui la compromettront et ramèneront la nécessité d'en suspendre le cours. Il faudrait donc, en même temps que la liberté serait rétablie, ouvrir largement la carrière au besoin universel de s'élever et de parvenir par le travail, qui est le génie de l'époque. Si l'Empereur avait acquis personnellement la conviction que l'entreprise n'a rien d'impossible, et s'il était décidé à appliquer largement les ressources du crédit, c'est-à-dire l'emprunt, et non l'impôt, à l'éducation générale et professionnelle et à l'assistance publique, il n'aurait pas de peine à faire comprendre aux écrivains que sa bonne volonté ne rencontre qu'une difficulté.

L'opinion, en effet, n'est pas formée à cet égard. Des idées étroites, des préjugés, des préventions règnent dans les classes riches, surtout en matière de

finance et de progrès social; et le gouvernement ne peut faire violence à ces préventions, même alors qu'il les reconnaît nuisibles aux vrais intérêts de la société. Il ne peut marcher et agir financièrement qu'avec l'assentiment des contribuables.

La presse gouvernementale isolée n'obtiendrait rien; mais tous les journaux agissant d'accord pourraient entreprendre avec succès de jeter la lumière dans les esprits.

Croit-on que la presse resterait insensible à une pareille ouverture?

La consolidation de ses intérêts et de son pouvoir, d'abord, serait une des conséquences du retour au régime complet de la liberté. Mais elle retirerait de son concours aux nouvelles vues du pouvoir plus d'honneur encore que de profit; sa dignité, son indépendance, seraient pour jamais assurées. Le souverain, en lui donnant, par cette explication franche, l'occasion d'étendre son influence et de grandir son rôle social, lui aurait assez témoigné par là qu'il a foi dans sa passion du progrès, et qu'il sait estimer à leur valeur le caractère et le patriotisme des écrivains.

Si ce langage était tenu aux rédacteurs principaux des journaux, pourrait-il y avoir le moindre doute sur l'effet d'une pareille communication?

La presse entière se sentirait honorée. Elle entrerait avec d'autant plus d'ardeur dans la nouvelle carrière qui lui serait ouverte, que cette politique d'amélioration, c'est la sienne. Ce qui la retient dans la portée à lui donner, c'est la crainte d'en compromettre le succès par des exigences dépassant les vues et les moyens d'action du pouvoir.

On verrait l'unanimité des journaux, qui a fait les élections, se reformer et préparer les esprits à l'intelligence et à l'adoption de mesures d'améliorations populaires assez larges pour justifier et rendre inévitable le rétablissement complet du régime de liberté.

Une révolution favorable s'opérerait promptement dans les idées que la société se forme de ses devoirs, et aussi des moyens de les remplir offerts par l'état de ses ressources.

Le plan de pacification et de désarmement à l'intérieur pourrait être présenté pendant le cours de la session.

Le régime actuel se trouverait définitivement

adopté et soutenu par l'influence qui avait semblé la plus hostile à son rétablissement, et sans qu'il eût été nécessaire même que le mot de dynastie fût prononcé.

## CHAPITRE XXX.

MOYEN DE FAIRE CONCOURIR  
LES INFLUENCES FINANCIÈRES ET INDUSTRIELLES  
A L'ÉTABLISSEMENT DYNASTIQUE.

Jusqu'à présent le gouvernement n'a considéré les hommes d'affaires qu'au point de vue de l'utilité publique des grandes entreprises qu'ils créaient. Cette utilité, il faut le dire, avait à ses yeux une contre-partie que les agents du pouvoir, un certain monde et la magistrature surtout, ne voyaient pas avec la même faveur ; je veux parler du profit considérable que tiraient de ces nouvelles opérations leurs promoteurs, leurs actionnaires, et les capitalistes qui spéculent sur la hausse ou la baisse des titres.



Ce dernier aspect devait naturellement frapper les magistrats et les fonctionnaires, que leurs travaux éloignent de la pratique et de l'intelligence des combinaisons financières et mercantiles, et qui sont réduits à des traitements fixes plus que modérés.

Il en résulte une certaine disposition de méfiance à l'égard des chefs de l'industrie, et par suite des embarras, des lenteurs, qui maintes fois ont entravé des projets excellents et paralysé l'activité productrice du pays.

La nécessité de développer le travail dans toutes les directions, pour faciliter l'élévation des masses à une situation meilleure, oblige à mettre dans l'ombre ces considérations d'un caractère moral, mais antiéconomique, et à envisager par le côté politique, par le côté fécond et utile, le rôle que remplissent les hommes qui dirigent les chemins de fer, les sociétés de crédit, les assurances, les banques et comptoirs, les messageries et services maritimes, enfin ce qu'on peut appeler les représentants de la grande industrie, et aussi les chefs de toutes les branches de l'industrie privée, composant généralement les tribunaux consulaires et les chambres de commerce.

C'est la passion du travail, c'est la soif d'innover, de créer, de produire, qui, mieux que les théories et les traditions administratives, contribuent à la bonne tenue et à l'accroissement de la fortune publique.

Il faudrait accepter franchement cette loi supérieure du monde industriel, et renoncer à la théorie de l'excès du travail et de la production, sur laquelle le gouvernement et la Banque appuient leur prétention à la haute tutelle de l'atelier national.

Les bureaux des finances sont encore imbus de cette idée funeste que les nouvelles entreprises nuisent aux anciennes, que les capitaux appelés par les compagnies épuisent le fonds où s'alimenterait, en cas d'emprunt, le crédit public. Je laisserai les travaux publics, l'industrie, l'agriculture et le commerce défendre eux-mêmes leurs intérêts sur le terrain économique. Je me bornerai à faire ressortir les conséquences politiques et sociales de cette fausse théorie, et à montrer jusqu'à quel point elle est contraire à l'affermissement des institutions impériales.

Napoléon III, dès le début de son règne, a lancé le monde des affaires dans une voie où, une fois

engagé, il n'est plus possible de s'arrêter, et où au contraire l'œuvre de la veille oblige le lendemain à en entreprendre de plus vastes.

Cette nécessité est une conséquence de la nature même des choses.

L'homme peut embrasser dans sa pensée un idéal sans limites, mais il ne réalise que des œuvres successives et limitées. Le bien qu'il crée, quelque étendu qu'il soit, est facilement circonscrit dans un cercle spécial et n'en fait sentir que plus vivement les besoins de ceux qui n'en profitent pas.

C'est ainsi, par exemple, que l'élévation des salaires, des bénéfices industriels et agricoles, en surenchérissant toutes les denrées nécessaires à la vie, a empiré la condition des professions à traitements ou à émoluments fixes.

C'est ainsi encore que le traité de commerce a rendu nécessaires une foule de mesures dont on ne sentait pas l'utilité, et qui seules désormais peuvent mettre le marché national en état de lutter avec l'étranger. Au nombre de ces mesures, la plus urgente est celle qui mettra fin à ces hausses factices de l'escompte qui, en se perpétuant, plongent une foule d'industries et la circulation des

capitiaux dans un état de marasme d'autant plus cruel qu'il n'est pas mérité.

Mais en se plaçant à un point de vue plus élevé, plus général, cette nécessité d'élargir incessamment le champ des créations économiques apparaît plus clairement encore.

Il existe forcément, par suite de la constitution même de la société, une inégalité profonde dans la distribution des fruits du travail, et cette inégalité ne peut être amoindrie, corrigée, que par le développement même donné au travail.

Elle a été rendue plus sensible dans ces derniers temps par la création des grandes compagnies et par l'émission de nouveaux emprunts.

Un accroissement considérable de richesse mobilière et territoriale a été opérée par la création des chemins de fer, des sociétés de crédit, et par la spéculation à laquelle leurs titres et ceux des nouveaux emprunts ont donné lieu. Mais peut-on dire que la France entière en ait profité?

Toutes les parties du territoire, par exemple, ont-elles été également avantagées par les chemins de fer, tous les capitalistes par l'émission des emprunts? Tous les quartiers de Paris ont-ils vu leurs

maisons augmentées de valeur dans la même proportion, à la suite des grands travaux d'édilité qui ont accru dans une si forte mesure le chiffre de la population et celui des revenus de la ville?

Si l'on pénètre dans les diverses branches de l'industrie nationale, on observera la même inégalité de situation entre tous ceux qui participent à la production de la richesse. La loi fatale de l'offre et de la demande, la diversité d'importance des concours, déterminent seules la part de salaire de chacun; et il en résulte des écarts tels que, pendant qu'un nombre de plus en plus grand de travailleurs peuvent, en vivant dans l'abondance, accroître chaque année leur fortune, les masses sont dans l'obligation de s'imposer de dures privations pour faire, quand elles y parviennent, de très-pauvres économies.

Cette inégalité de répartition, que les chemins de fer et les emprunts ont mise en saillie, existe dans toutes les industries, et elle est la loi même de la production.

Elle n'entraînait aucun danger social ou politique quand les populations qui en souffraient n'avaient qu'une conscience vague de la possibilité d'améliorer leur sort. Aujourd'hui, elles sont tom-

bées dans l'excès opposé; elles croient le changement plus facile qu'il ne l'est en réalité, et plus l'on pénètre dans les couches inférieures de la société, plus cette illusion est dangereuse. Car, à mesure que l'on descend du sommet de la pyramide à la base, plus le nombre de citoyens qui en forment les divers degrés s'accroît, et moins ils possèdent, moins ils ont le pouvoir d'acquérir et la faculté de consommer. Et cependant ils ont un droit égal dans les décisions publiques; le plus misérable compte autant que le plus opulent, quand il s'agit de fixer les destinées communes. Et non-seulement ils prennent part sur le pied d'égalité au pouvoir souverain, mais des théories radicales circulent parmi eux; c'est le seul enseignement économique que la société laisse parvenir jusqu'aux masses. Il est vrai qu'il serait difficile de l'empêcher.

Le socialisme leur arrive oralement, sans éclat, comme circule le froid ou la chaleur. La censure, les autorisations préalables, la loi du colportage, ne peuvent pas plus arrêter cette propagande que la police de Louis XV ne pouvait saisir au passage les nouvelles à la main, les correspondances littéraires et les conversations de salon.

Ce concours de circonstances amène une conséquence forcée : c'est que la minorité seule est profondément attachée à l'ordre, et que le grand nombre, composé des petites industries, de la petite et moyenne culture, des professions libérales et manuelles, et de la grande masse des employés, loin d'avoir peur de l'inconnu, est, pour peu que la situation générale y prête, disposée au changement.

Le socialisme aspire à transformer la loi de distribution des capitaux. Évidemment c'est impossible ; il faudrait bouleverser la société entière. Et trouvât-on une meilleure organisation du travail, comment y rallier toutes les convictions ? Comment faire consentir l'universalité des producteurs à une pareille révolution ?

On ne peut pas changer, du tout au tout, un état de choses qui a sa racine dans la constitution de la propriété et dans la liberté des transactions, double base sur laquelle repose l'ordre social, et qui s'est constituée lentement par le travail des siècles. Si l'on voulait substituer à la transmission des héritages, à la liberté du travail et de la spéculation, un procédé soi-disant plus moral, mais réglementaire et non consacré par la tradition et l'assenti-

ment universel, on arrêterait l'élan des grandes entreprises, on stériliserait la source même de la production, on rendrait le progrès du bien-être impossible et l'on perpétuerait les germes de révolution.

D'un autre côté, on ne peut pas davantage, sous l'empire du suffrage universel, conserver cette disproportion choquante qui existe entre la condition du grand nombre et la condition de la minorité; l'intérêt de sa conservation autant qu'un véritable patriotisme invite la société à corriger, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les vices d'un mode de distribution et d'accroissement de richesses que l'on ne peut pas changer.

Rien ne s'oppose, non pas à ce qu'on change la loi naturelle de distribution, mais à ce qu'on en améliore les effets, à ce qu'on en diminue les abus. La chose est d'autant plus facile qu'il ne s'agit après tout que d'aider à un mouvement qui s'opère de lui-même.

L'exemple des chemins de fer montre *qu'il est de l'essence même du travail, en se multipliant, D'AUGMENTER la part faite au producteur et au consommateur, et DE RÉDUIRE la part faite aux capitalistes.*



Pour attirer les capitaux dans la grande industrie anonyme, de manière à y créer un courant d'activité puissant et fécond, il a fallu au début attribuer aux actionnaires des profits correspondants aux risques que l'inconnu faisait naturellement redouter.

En 1852, les promoteurs des chemins de fer n'avaient pas encore donné les preuves d'habileté que les entreprises réalisées depuis ont mises en pleine lumière; la nature même des opérations était nouvelle, leur produit pour le moins incertain, puisqu'il reposait non sur un courant d'affaires en cours d'exécution, mais sur une multiplication supplémentaire que la carrière inconnue où l'on entrait devait produire.

Peu à peu le succès a déterminé la confiance des capitaux, et les primes obtenues par les titres à leur émission ont diminué.

Bien plus, les titres eux-mêmes ont changé de caractère. On a pu substituer des obligations rapportant un intérêt fixe aux actions. Ainsi, c'est la multiplication des travaux provoqués par la construction de plus en plus développée des chemins de fer, qui a permis de réduire les avantages du

capitaliste et d'augmenter la part du producteur et du consommateur.

Il faut donc encourager l'activité industrielle dans toutes les directions. Loin de modérer l'esprit d'entreprise, l'administration doit lui donner le plus libre essor ; loin de redouter qu'on travaille trop, elle doit toujours trouver qu'on ne travaille pas assez ; parce qu'il existe une inégalité de distribution qui menace incessamment l'ordre social et par suite la stabilité des institutions, et que c'est le développement indéfini, sans entrave et sans repos, de l'emploi des facultés du pays qui, en augmentant incessamment la masse des ressources, rétablit l'équilibre par une distribution de plus en plus juste des produits.

La base de l'ordre social et politique n'est pas fixe, elle est mobile ; c'est le progrès en mouvement.

Cela est vrai surtout dans le domaine de la production, à laquelle on ne saurait, à aucun moment donné, assigner de limites.

Voilà les principes auxquels il importe de convertir la Banque et le ministère des finances, dans l'intérêt dynastique. Et, pour les guider dans cette voie nouvelle, pour leur indiquer la nature des

mesures à prendre, à qui est-il naturel et logique de s'adresser ? Évidemment aux chefs de l'industrie, à ceux qui ont donné la mesure de la justesse de leurs calculs, par la grandeur des créations qu'on leur doit et dont ils continuent à assumer la responsabilité.

Le gouvernement est intéressé non pas seulement à favoriser leurs vues quant au développement à donner aux travaux, mais à les associer à l'administration de la fortune publique et à leur demander d'arrêter les bases d'une réforme de notre vieux système de banque et de budgets, qui réponde aux besoins nouveaux du travail et des échanges.

C'est notre système financier, en effet, qui est défectueux, parce qu'il repose sur une hypothèse en contradiction avec la réalité des choses. Cette hypothèse, c'est que tout dans l'État est soumis à la loi du progrès, excepté pourtant les combinaisons qui ont pour objet d'économiser les moyens d'action et de tirer le meilleur parti des ressources.

Tout progresse, en effet ; les travaux publics ont partout substitué la vapeur aux anciens moyens de transport ; la guerre et la marine renouvel-

lent sans fin leur matériel d'attaque et de défense ; la diplomatie poursuit l'idée du désarmement ; l'administration décentralise ; le système protecteur fait place au libre échange ; dans les finances même la souscription nationale succède aux adjudications ; l'esprit d'innovation, enfin, s'introduit partout ; mais à entendre l'administration, ni la circulation du numéraire et des capitaux, ni les conditions d'emprunt et d'amortissement, ni l'escompte, ni les avances de banque, ni l'ordonnance générale du budget, ne sont susceptibles de perfectionnement. L'unique bienfait que les contribuables et le travail national ont à attendre du Trésor, c'est la fermeture du grand-livre.

Tel est le système !

Assurément ce n'est pas l'appui ni la confiance du souverain qui lui ont manqué, ni le talent, le zèle et la conviction de l'homme chargé de le mettre en œuvre. Et il est même heureux qu'un administrateur éprouvé comme M. Fould ait accepté la responsabilité d'une dernière et solennelle épreuve ; car après lui qui oserait la recommencer ?

On ne saurait le faire sans mettre en péril le grand intérêt que poursuit l'Empereur.

Il faut un système de banque, d'impôts et d'emprunts à la hauteur de l'entreprise des Bonaparte. Il n'y a pas de plus grand ennemi de la stabilité des institutions que l'inertie et les expédients en matière de finance.

Sans la résolution énergique d'introduire dans tous les ressorts de l'industrie nationale le même esprit de progrès que la guerre et la marine appliquent aux engins de destruction, le sort des masses ne s'améliorera pas proportionnellement à l'ambition qui les tourmente et à la position politique qu'on leur a faite. Plus le contraste entre les sommités et les bas-fonds de la société sera maintenu, plus il sera douloureusement senti, et plus aussi, dans les moments difficiles, il menacera de devenir la source de nouveaux bouleversements.

## CHAPITRE XXXI.

ANTÉCÉDENT REMARQUABLE. — FORMATION  
EN 1816 D'UNE COMMISSION EXTRAORDINAIRE DU BUDGET  
AYANT LE CARACTÈRE D'UN CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE GOUVERNEMENT.  
RÉSULTATS QU'ON LUI DOIT.

Je crois avoir suffisamment montré que tous les moyens de réalisation d'un plan dynastique, à la fois politique et financier, existent et sont sous la main de l'Empereur.

Il ne reste plus qu'un point à décider.

De quelle manière mettre tous ces éléments en œuvre ? Comment devra procéder le pouvoir ?

Avant tout, la prudence la plus élémentaire conseille de s'enquérir si, à une époque assez rapprochée de nous, il ne se serait pas produit des circonstances analogues à celles où nous nous trouvons, et qui pussent offrir un enseignement utile.

Or, les premières années de la Restauration ont précisément amené une situation de même nature, mais hérissée de plus graves difficultés ; ne serait-il pas piquant que les Bourbons eussent élaboré, à leur usage il est vrai, les moyens de consolider aujourd'hui la maison des Bonaparte.

Mais ces souvenirs sont loin de nous, et peu de personnes peut-être ont eu occasion de méditer cette page, la plus intéressante et la plus belle peut être de notre histoire financière.

Je n'en reproduirai que les traits essentiels.

Malgré les détails rétrospectifs dans lesquels le récit obligera d'entrer, on verra bien vite qu'il forme le complément indispensable des développements qui précèdent, et que cet ensemble de voies et moyens indiscutables en prépare la conclusion.

Après les Cent Jours, alors que commençait véritablement la restauration de la monarchie des Bourbons, on avait pourvu au plus pressé. Le budget de 1816, voté en toute hâte, comprenait une première avance de cent millions aux étrangers.

On avait fait appel aux seules ressources con-

nues, les accroissements d'impôts, la création de nouveaux cautionnements, la vente des forêts ; on y avait ajouté des réductions sur les traitements, dont le roi lui-même donnait l'exemple, en abandonnant 10 millions sur la liste civile.

Cette première exigence satisfaite, on pouvait élaborer un plan de finances pour l'année 1817 et les exercices suivants.

Mais que de questions à résoudre ! La situation était celle-ci :

L'arriéré montait à 400 millions ;

Les étrangers exigeaient 800 millions et l'entretien d'une armée d'occupation de 300,000 hommes pendant sept années ;

Le clergé réclamait les forêts qui lui avaient appartenu, formant environ la moitié du domaine de l'État ;

Les émigrés voulaient rentrer dans leurs biens, tombés, par suite de cette exigence, à la moitié de leur valeur ;

La récolte avait manqué presque partout ;

Le marché des capitaux était dans un complet désarroi.

Restaurer et consolider une dynastie au milieu



de circonstances pareilles n'était pas chose facile, on en conviendra.

On l'entreprenait cependant ; et, pour y parvenir, on avait le choix entre deux partis à prendre : ou liquider lentement avec les ressources de l'impôt, en écrasant les contribuables, ou bien embrasser toutes les exigences dans une vaste opération de crédit, et du même coup rétablir la solvabilité du Trésor, ramener la reprise du travail et la confiance.

Le premier parti n'eût rien fondé. Le second affermissait le nouveau gouvernement par la solution de toutes les difficultés et par une pacification générale.

C'est à ce dernier parti que s'était arrêté Corvetto, le nouveau ministre des finances.

Aussi prudent qu'habile, il comprit que la grandeur des questions politiques et la difficulté des voies et moyens dépassaient la compétence de l'administration.

Les chefs de service ne connaissaient d'autres moyens d'action sur le public que ceux de l'intimidation, d'autres sources de produit que la matière imposable. Le ministre se méfiait avec raison des lumières qu'il pouvait attendre de ses collaborateurs officiels.

C'est pourquoi il conçut la pensée neuve et hardie de s'affranchir de la tradition administrative, et de poser, non devant la section des finances du conseil d'État, mais devant les industriels eux-mêmes, devant les vrais producteurs de la richesse, le problème de la composition des nouveaux budgets.

En même temps qu'il demandait l'avis des chambres de commerce, il réunissait autour de lui les hommes les plus compétents, choisis dans la haute industrie et dans les Chambres.

Le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> juillet 1816 annonçait, en l'absence des Chambres, la formation d'une *commission supérieure du budget*, chargée de préparer les moyens de faire face aux dépenses extraordinaires de 1817 et des trois années suivantes.

Cette haute commission spéciale se composait du duc de Lévis, président; du duc de Gaëte, ancien ministre des finances; du marquis Garnier, pair de France; de Jacques Laffitte et Olivier, banquiers; de Ternaux, manufacturier; du baron Portal; de MM. Duvergier de Hauranne, Bertin de Vaux, Morgan du Belloy et de Villèle.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances y assistaient.

Corvetto accueillait avec reconnaissance les idées, les projets qu'on lui soumettait ; dans la commission tous les avis furent entendus, tous les systèmes se produisirent.

Les uns, comme M. de Villèle, alors novice en finances, auraient voulu, plutôt que de recourir au crédit, réduire les dépenses dans une proportion suffisante pour compenser les charges extraordinaires de l'occupation. Ils ne parlaient de rien moins que de supprimer le conseil d'État tout entier, les sous-secrétaires d'État, les directeurs généraux, une partie des préfectures et une foule d'autres emplois.

D'autres n'admettaient le crédit qu'à la condition que les emprunts ne fussent pas volontaires, car, disaient-ils, s'ils sont volontaires, nul n'y souscrira. Il fallait, pour s'assurer la rentrée des capitaux, recourir à l'emprunt forcé.

Un troisième groupe enfin s'attachait à l'idée des cédules hypothécaires, comme à un moyen terme. Chacun devait verser sa part d'emprunt sous la forme d'une hypothèque que le Trésor négocierait.

Il faut suivre dans les procès-verbaux de la commission et les débats des Chambres les péripéties de cet enfantement laborieux, pour comprendre combien étaient sages et prudentes les dispositions libérales prises par le ministre.

En s'adressant, avant la session, aux chambres de commerce, il ne s'était pas borné à leur demander un avis sur l'augmentation des taxes dont ses bureaux proposaient de frapper les fers, les cuirs, le papier, les huiles, les tissus, les transports et jusqu'aux moulins : il avait reconnu la compétence de la classe industrielle à ouvrir des vues nouvelles sur les moyens les moins onéreux pour les contribuables d'accroître le revenu public. Les chambres de commerce, dans le cas où les surtaxes proposées ne leur paraîtraient pas praticables, devaient indiquer de quelle manière l'industrie pourrait venir au secours de l'État.

Les rapports répondirent à l'attente du ministre.

La chambre de commerce de Paris contribua surtout, pour une large part, à la grande réforme qui fut introduite alors dans le budget, et qui, malgré la grandeur de nos désastres, rétablit comme par enchantement la fortune du pays.

Son rapport établissait que les calculs sur lesquels reposait le projet de nouveaux impôts étaient exagérés; que les impôts directs compromettaient les intérêts de la culture et la valeur réelle des propriétés déjà sensiblement dépréciées; que les mutations, frappées de droits d'enregistrement excessifs, excitaient à la fraude; que les droits de douane surélevés n'aboutiraient qu'à un resserrement de la consommation; *qu'enfin, pour augmenter le revenu des impôts indirects, il fallait avant tout accroître les moyens de consommation, les profits industriels et les salaires.*

La chambre de commerce de Paris invitait en conséquence le gouvernement à recourir au crédit, à profiter de l'expérience de l'Angleterre, à adopter le même système de garanties politiques et administratives; de liberté et de respect scrupuleux des engagements; elle montrait que les conditions du crédit public existaient en France par suite du régime libéral que la charte avait fondé.

Cette communication de la chambre du commerce de Paris fit une impression profonde sur la commission. Les débats qu'elle y souleva transparaient dans le public et formaient le sujet de toutes

les conversations. Usera-t-on du crédit? Aura-t-on recours à l'impôt? Pour tout négociant, la question se traduisait ainsi : Me prendra-t-on mon fonds de roulement, ou me le laissera-t-on?

Mais tous les membres de la commission n'étaient pas également instruits des lois économiques. Les assemblées l'étaient moins encore.

Sous l'influence des traditions de l'Empire, qui dénigrait les emprunts dont il n'usait pas, l'opinion s'était imbue à leur sujet de préventions et de terreurs chimériques.

Quand on se représente quel était alors l'état des esprits, et quand on songe qu'il suffit d'une commission composée d'hommes compétents pour en triompher, on comprend tout ce qu'il serait permis d'espérer aujourd'hui de l'emploi d'un pareil procédé.

Trois plans y furent longuement discutés en concurrence avec celui du ministre. Deux reposaient sur l'emprunt forcé. Le duc de Gaëte le réalisait par des accroissements d'impôts et de cautionnements, le marquis Garnier par des engagements hypothécaires.

Le troisième, celui de Jacques Laffitte, s'inspirant

des rapports des chambres de commerce, proposait, d'accord avec le ministre, de recourir à l'emprunt *volontaire* et de fonder ainsi le crédit public sur ses véritables bases.

Se faisant l'interprète des opinions de la classe industrielle tout entière, il démontrait que la libération du territoire, la justice rendue à toutes les réclamations légitimes, le respect des libertés publiques et la consolidation du pouvoir qui en serait la suite, provoqueraient un accroissement de la fortune publique bien supérieur aux charges que le pays s'imposerait.

Jamais on n'a mieux expliqué que ne l'a fait alors Laffitte la véritable raison de la bonne tenue des fonds publics.

Le 5 pour 100 anglais était à 95 et le 5 pour 100 français à 59. Les fonds anglais perdaient donc 5 pour 100, tandis que les fonds français perdaient 41 pour 100<sup>1</sup>.

Laffitte recherchait la raison de cette différence, et montrait la nécessité, pour créer le crédit, de changer l'opinion, de rassurer les esprits, de ga-

<sup>1</sup> *Aujourd'hui, octobre 1864, le 3 pour 100 anglais perd 11 pour 100, et le 3 pour 100 français, 35 pour 100.*

rantir tous les intérêts, de dissiper les défiances causées par l'incertitude de l'avenir.

C'est pourquoi il proposait :

La négociation libre par le ministre d'une série d'emprunts à émettre en quatre années ;

La création d'un fonds considérable d'amortissement ;

La liquidation de l'arriéré ;

Le remboursement du tiers de la valeur de leurs domaines aux émigrés, qu'il assimilait ainsi aux rentiers réduits au tiers consolidé ;

Une forte augmentation de l'allocation du budget en faveur du clergé.

Ainsi rien n'était laissé en suspens ; du même coup, toutes les questions étaient tranchées, tous les besoins satisfaits.

La combinaison financière qu'il proposait était celle-ci :

Le budget ordinaire de 1817 présentait un excédant de recettes de 110 millions sur les dépenses.

Ces 110 millions, appliqués au découvert des dépenses extraordinaires de l'exercice, eussent laissé encore un déficit de 250 millions. En les



appliquant au contraire au service des intérêts et de l'amortissement de nouvelles rentes émises, ils permettaient, sans accroissement d'impôts, d'emprunter plus d'un milliard et d'effectuer la libération immédiate et complète du trésor.

Tel était le plan que proposait Laffitte; et il faisait ressortir le virement radical qu'allait opérer dans la situation du pays cette simple application d'un excédant de recettes au service d'une série d'emprunts.

En même temps, Laffitte indiquait des économies qui eussent été doublement populaires : le renvoi des Suisses, la suppression des cours prévôtales.

Le ministre trouvait immédiatement les ressources nécessaires pour réaliser son plan de réconciliation générale. L'armée et les étrangers étaient soldés, le clergé mieux doté, les émigrés indemnisés sur la base appliquée aux créanciers de l'État.

La commission n'osa adopter cette dernière mesure, que M. de Villèle, mieux instruit enfin des vrais principes, accomplit plus tard; mais la substitution aux bases des anciens budgets de la combinaison

financière recommandée par les chambres de commerce n'en fut pas moins une grande conquête pour le pays, et les débats des Chambres montrèrent combien le ministre avait été heureusement inspiré en faisant appel au concours de la classe industrielle.

Les attaques les plus violentes vinrent des amis du gouvernement. Des propositions ridicules et insensées se succédèrent. L'Angleterre était présentée comme un pays à part; personne ne croyait que nous trouverions des prêteurs. Laffitte, toujours sur la brèche, porta à lui seul tout le poids de la discussion. Enfin il triompha.

Le 25 mars 1817, la nouvelle loi de finances, inaugurant un *ressort* financier approprié aux exigences de l'avenir, fut promulguée.

Le ministre était autorisé à faire inscrire sur le grand-livre 30 millions de rentes.

Un amortissement considérable était institué; une partie du produit des impôts était affectée au service des intérêts.

Le crédit public était fondé; et la Restauration, affermie par son intervention, allait désormais s'acheminer vers cette ère continue de prospérité

que la folie de Charles X a pu seule interrompre.

Laffitte prit à cette création la part la plus brillante ; mais c'est le bon sens de Corvetto qui en a assuré le succès.

Dès le début, il comprit que, pour l'exécution de son plan, il faudrait former l'opinion du public et des chambres, négocier avec l'étranger, donner foi aux capitalistes. Il n'était ni orateur, ni diplomate, ni banquier ; il s'associa deux hommes qui tenaient les clefs de la diplomatie et de la banque : le duc de Richelieu et Jacques Laffitte.

Ancien gouverneur des provinces méridionales de la Russie et ami d'Alexandre I<sup>er</sup>, le duc de Richelieu pouvait entreprendre d'obtenir une réduction notable du séjour et du chiffre de l'armée d'occupation.

Laffitte, par ses relations financières dans toutes les places de l'Europe, et par l'influence que lui donnaient, au milieu des négociants et des capitalistes, sa haute intelligence et son honnêteté, était, pour la combinaison des voies et moyens, un collaborateur indispensable.

Corvetto s'assurait en lui un appui éloquent au palais Bourbon.

Enfin, il avait eu le bon sens de comprendre que les vraies lumières, en matière d'impôts et d'emprunts, ne peuvent venir de l'administration, que c'est chez les industriels, les commerçants, les producteurs de la richesse qu'il fallait chercher les meilleures combinaisons de trésorerie.

Il ne s'était fié ni à ses chefs de service, ni au conseil d'État. Il avait fait appel aux hommes véritablement compétents.

Pour la première fois et pour la dernière, ce qui ne fait pas honneur aux ministres qui ont succédé, les chambres de commerce étaient consultées sur la situation des finances publiques, sur les besoins du trésor, sur les accroissements projetés d'impôts, sur les meilleurs moyens de fonder le crédit public.

Les résultats ne tardèrent pas à justifier la sagesse de ce plan de conduite.

Les prédictions les plus contradictoires avaient clos le débat dans les chambres. M. de la Bourdonnaye avait prophétisé que cet appel gigantesque au crédit public allait ramener les cours du Directoire. Laffitte avait affirmé au contraire que, sous l'influence de nouvelles conditions de stabi-

lité, de confiance et de développement du travail, les emprunts successifs seraient contractés à des taux de plus en plus favorables.

L'événement lui donna raison. Les émissions eurent successivement lieu à 55, 64, 66 et 84 fr., et la rente dépassa bientôt le pair.

La Restauration se consolida, Charles X succéda à Louis XVIII ; et, malgré l'impopularité du drapeau blanc, l'esprit comprimé de la Révolution ne serait pas parvenu de longtemps à renverser cette réédification de l'ancienne monarchie, si le roi lui-même n'y avait porté la main.

Maintenant que la mesure au moyen de laquelle s'est affermi le gouvernement de la branche aînée est suffisamment connue, je vais expliquer en quoi notre époque, si différente en tant de points, présente cependant avec les premières années de la Restauration une analogie qui invite aujourd'hui à recourir aux mêmes moyens.

## CHAPITRE XXXII.

Y A-T-IL LIEU DE SOUMETTRE A UNE  
COMMISSION IMPÉRIALE LES QUESTIONS RELATIVES  
A LA CONSOLIDATION DU RÉGIME ACTUEL?

La *commission extraordinaire* du budget de 1816, chargée de créer les voies et moyens, non-seulement du budget de 1817, mais DES EXERCICES SUIVANTS, était en réalité, sous un titre modeste, un *conseil supérieur de gouvernement*.

En effet, cette commission embrassait dans ses travaux tous les grands intérêts que le passage d'un régime à l'autre avait mis en présence; elle devait produire un plan de finances de nature à les satisfaire, à pacifier les esprits et à donner pour base à la restauration de la monarchie une réconciliation générale.

Il existe certainement un trait de ressemblance entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui?

Napoléon III n'a-t-il pas entrepris, comme Louis XVIII, la restauration d'un gouvernement momentanément suspendu, éclipsé, et qui se trouve aujourd'hui, comme le gouvernement des Bourbons l'a été pendant quinze ans, en face d'une nouvelle génération fille de ses œuvres, avec l'esprit et les intérêts de laquelle il est aussi nécessaire de compter?

Depuis que l'Empire est restauré, cette nécessité a-t-elle été pleinement satisfaite? Ne reste-t-il rien à faire? La consolidation du régime impérial est-elle achevée? Ou bien, tout ce que le gouvernement a accompli jusqu'à ce jour ne serait-il qu'une préparation à de nouveaux efforts, la préface, pour ainsi dire, de créations plus larges et plus décisives?

Il ne saurait, à mon sens, exister de doute à ce sujet.

Évidemment, les dernières élections des grands centres et les événements qui ont suivi l'initiative du congrès témoignent que l'on a atteint la dernière limite de la voie dans laquelle on s'était engagé

après le coup d'État, et que, pour enraciner les institutions dans le sol, il faut recourir désormais à des moyens d'action dont l'Empire n'a pas encore fait usage.

Le règlement amiable de tous les conflits européens ne peut trouver sa solution qu'à une longue échéance; et, dans l'intérêt de son succès final, la nouvelle attitude des cabinets obligerait seule de concentrer immédiatement les ressources du pays sur les améliorations intérieures.

Nous sommes chez nous maîtres de nos destinées. Sur notre propre territoire, même isolés du monde entier, il n'y a d'autre limite au bien que nous pouvons faire que celle de nos ressources. Au dehors, au contraire, sans alliances de premier ordre, nous ne pouvons rien.

Il ne peut entrer dans l'esprit de personne de comparer les embarras de nos crises commerciales à ceux de la seconde invasion, ni de mettre la puissance productive et les ressources dont nous disposons au-dessous des moyens d'action de la France de 1816, qui, en quatre ans, paya 1,200 millions, et, par ce sage emploi de fonds, donna l'essor à la prospérité du pays.



Si nous devions, au printemps prochain, porter la guerre au centre de l'Europe, l'Empereur ne douterait pas que la France ne fût en état de fournir encore, par le crédit public, deux milliards et même le double, le triple, au besoin.

Ces capitaux existent donc, ou sont en puissance d'être. Et serait-on moins certain de les trouver si, au lieu de les anéantir sur les champs de bataille, on devait les affecter à l'amélioration du sort du peuple ?

Nul n'osera le prétendre.

Alors, quelle immense transformation s'accomplirait dans l'état et l'opinion du pays, si en dix ou vingt ans un capital de cette importance était employé à répandre l'aisance et les lumières dans les familles composant la majorité du suffrage universel !

L'opération n'est pas de celles qui apparaissent comme un sacrifice ; elle mettrait fin à toute idée de désordre ; ses conséquences bienfaites se feraient sentir dans toutes les conditions. Pour faire cesser la situation critique où nous placent, après douze ans de règne, au dedans l'attitude électorale des grands centres, au dehors les dispositions des

cabinets, l'Empereur n'est-il pas sollicité de faire rechercher par une *commission extraordinaire*, comme on l'a fait en 1816, si le moyen d'accélérer la solution des problèmes sociaux et politiques de notre époque ne serait pas encore de recourir à un ensemble de dispositions budgétaires ayant le caractère essentiellement national et dynastique du plan de Laffitte et de Corvetto.

Les éléments du progrès social et de la consolidation du pouvoir, c'était, sous la Restauration, la liquidation de l'arriéré, l'acquittement des contributions de guerre et la libération du territoire, la dotation du clergé, l'indemnité des émigrés et la reconnaissance des droits des possesseurs des biens nationaux, l'abandon des cours prévôtales; enfin la franche acceptation, par les héritiers de Saint-Louis, du système parlementaire et d'un état complet de liberté.

Tous ces points furent débattus et résolus par la commission de 1816.

Aujourd'hui, la bonne fortune a succédé à nos anciens désastres et de nouveaux besoins ont surgi.

Le territoire n'est plus occupé; nous n'avons ni

contributions étrangères à solder, ni clergé à doter, ni émigrés à indemniser, ni détenteurs de biens nationaux à rassurer. Mais les classes éclairées réclament un large développement des libertés publiques. Dans l'état d'inquiétude et de méfiance des esprits, en l'absence d'un grand bien-être matériel et moral dans lequel viennent se fondre et s'éteindre les menées hostiles au pouvoir, la liberté lui apparaît comme un danger public.

D'un autre côté, les masses populaires, admises au partage de la souveraineté, aspirent à des améliorations radicales dans leur existence. Le rôle de la France au milieu du monde, et l'avenir de la société terrestre, font naître un idéal nouveau dont se passionnent de plus en plus les jeunes générations, qui échappe à tous les calculs, se superpose à toutes les combinaisons du pouvoir. Il faudrait pour que la liberté fût possible, qu'une large satisfaction de tous les besoins rattachât la jeunesse et le peuple à la consolidation de l'ordre politique et social.

Ce concours de circonstances n'offre-t-il pas des complications, des obscurités tout aussi redoutables que celles au milieu desquelles on a pro-

cédé, il y a cinquante ans, à la libération du territoire et à la conciliation de l'ancienne et de la nouvelle société ?

Est-il possible que des questions si ardues, si brûlantes, qui intéressent l'avenir autant que le présent, soient résolues avec l'ampleur et la décision qu'elles nécessitent, au milieu des préoccupations, des travaux, de la fièvre et du bruit des affaires courantes ? La grandeur et la sincérité même des vues qui ont fait naître l'idée de fonder une dynastie populaire, le vaste horizon que l'entreprise a devant elle, le nombre et la diversité des éléments qu'elle doit mettre en œuvre, le progrès occulte des aspirations nouvelles qu'il faut contenter, tout cela n'indique-t-il pas qu'un examen réfléchi, dans des conditions de repos d'esprit et d'indépendance complète des agitations et des nécessités du moment, est aussi impérieux qu'en 1816 ?

Cependant, il faut prévoir que le monde officiel présentera des objections à l'établissement d'une *commission extraordinaire de finances*.

Ce rouage exceptionnel, dira-t-on, était admissible dans le désordre où le passage violent de

l'Empire à la Restauration avait jeté les services publics.

Recourir aujourd'hui à ce moyen extrême, ne serait-ce pas un aveu d'impuissance et un signal d'alarme? Est-il donc vrai que l'administration et les assemblées publiques n'offrent pas les lumières suffisantes pour guider et assister Napoléon III dans les mesures à prendre pour fonder sa dynastie?

Je réponds sans hésiter : Oui, cela est vrai. Et j'ajouterai que l'incompétence de l'administration et des assemblées tient à la nature des choses, et n'a par conséquent rien de blessant pour les personnes.

J'ai suffisamment expliqué, je crois, qu'il existe deux politiques : la politique qui ne s'occupe que du présent et maintient le gouvernement au jour le jour, et la politique qui se préoccupe de l'avenir et pourrait par conséquent souder à l'avance, par un lien d'intérêt réciproque, la destinée des générations futures et celle des successeurs du souverain.

En ce sens, il n'y a jamais eu de formule dynastique plus nette et plus profonde que ces lignes de Napoléon III :

« Marchez à la tête des idées de votre siècle,  
« elles vous suivent et vous soutiennent. »

Eh bien ! de bonne foi, les ministères, le Sénat, le conseil d'État, le Corps législatif, les conseils départementaux, sont-ils organisés de manière à assister un pouvoir qui veut marcher en tête du siècle.

Lorsque Corvetto fut chargé par Louis XVIII de demander au crédit les moyens de liquider l'arriéré et les contributions étrangères, de pacifier les esprits, de concilier les intérêts de l'ancienne et de la nouvelle France, il n'eut recours à une *commission extraordinaire* que parce que ni le conseil d'État, ni la Chambre des députés, ni son propre département n'étaient préparés par la nature de leurs fonctions à rechercher avec l'énergie nécessaire la solution des problèmes financiers, politiques et sociaux que soulevait une entreprise aussi grave, aussi délicate, et visant à des résultats d'une aussi haute portée.

Ce n'était pas chose facile que de restaurer l'ancienne dynastie des Capets au milieu des divisions intérieures que l'humiliation de la défaite, les craintes des détenteurs des biens nationaux, les

prétentions des émigrés et du clergé, faisaient éclater de toutes parts, et en usant surtout d'un ressort financier auquel le pays n'avait pas eu recours encore ; et cependant le pouvoir d'alors, qui eut la sagesse de s'appuyer sur les forces vives du pays, vit couronner son entreprise d'un succès complet.

C'est avec le concours des industriels et des libéraux, c'est assisté surtout de l'homme qui devait prendre part comme banquier aux adjudications des nouvelles rentes, qu'il présenta ses plans à la délibération des corps constitués.

Des nécessités de même ordre n'existent-elles pas aujourd'hui ? N'y a-t-il pas, dans la grandeur même de l'entreprise des Bonaparte, une raison tout aussi impérieuse que celle qui déterminait les Bourbons à faire précéder les propositions qui devront être soumises au conseil d'État, au Corps législatif et au Sénat, d'un travail d'élaboration approfondi au sein d'un conseil spécial composé des représentants de toutes les branches de l'activité nationale ?

Dira-t-on qu'à défaut des chefs de service et des corps politiques, le conseil privé, spécialement in-

stitué pour assister l'Empereur dans tout ce qui touche à la destinée de sa famille, pourrait être utilement consulté sur les moyens de consolider le régime actuel par une politique d'avenir?

Mais est-ce bien là sa destination? A-t-il été constitué en vue de donner un avis sur toutes les questions qui se rattachent à ce grand intérêt?

Si elles lui étaient soumises, aurait-il un principe pour apprécier en toute circonstance ce qui est favorable, indifférent ou nuisible à l'établissement qu'il s'agit de fonder?

Évidemment, il n'est ni préparé à une pareille intervention, ni organisé de manière à la rendre efficace.

Une considération importante d'ailleurs oblige de donner au travail d'élaboration auquel il faut se livrer un caractère public, national, et non pas un caractère personnel.

La conformité et l'association intime des vrais intérêts de la dynastie et des intérêts du peuple seraient, dans les dispositions de l'esprit public, bien moins comprises et inspireraient moins de confiance, si l'affermissement de la maison des Bonaparte était mis en première ligne, présenté comme



l'intérêt principal, et si le développement du progrès social ne venait qu'à la suite et comme conséquence de cet intérêt.

La nation existait avant toutes les races de souverains, et elle leur survivra. C'est pour la société que se constituent les gouvernements. L'Empereur n'est que l'élu et le représentant du peuple; les intérêts du peuple doivent donc passer avant les intérêts du trône, et l'affermissement de sa dynastie ne doit être que le moyen d'accélérer le perfectionnement social.

Il convient donc d'instituer, en dehors du conseil privé aussi bien que des corps officiels, une *commission extraordinaire* pour l'examen approfondi de toutes les questions qui se rattachent à l'alliance intime qu'il est nécessaire d'établir entre la poursuite du perfectionnement social et la consolidation du pouvoir; et cette commission, comme celle de 1816, deviendra par le fait, sans qu'il soit même nécessaire de lui attribuer officiellement ce caractère, le véritable instrument de consolidation du nouveau régime.



## CHAPITRE XXXIII.

APERÇU DES TRAVAUX AUXQUELS DEVRA SE LIVRER  
LA COMMISSION.

J'ai montré l'analogie qui existe entre la situation du nouvel empire et celle où s'est trouvé le gouvernement des Bourbons sous la restauration.

La nécessité d'une commission spéciale pour préparer les éléments d'un nouveau plan de finances a été justifiée par la multiplicité et la gravité des problèmes à résoudre. Toutefois, cette démonstration a été donnée dans des termes généraux ; et pour que l'opinion s'éclaire et ne s'égare pas, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

Personne n'imaginera sans doute que j'aie la

prétention de tracer à l'avance un programme complet des travaux du conseil qu'il s'agit de constituer. Mais on est en droit de me dire : Vous vous formez au moins une idée de certains d'entre eux ; et cette idée contribue à vous convaincre de la nécessité de recourir à la mesure exceptionnelle que vous proposez. Vous devez nous l'exposer simplement, car l'ensemble des raisons qui ont amené votre conviction est également nécessaire pour déterminer la nôtre.

Dans ces termes, je ne saurais éprouver d'embarras à compléter l'exposé qui précède ; et je le ferai même avec confiance, car les développements financiers dans lesquels je serai obligé d'entrer mesureront fournis par le travail dont j'ai déjà parlé, et je serai ainsi à couvert sous l'autorité d'un des hommes les plus compétents dans la matière.

Je dirai d'abord que la commission impériale chargée, comme celle de 1816, d'élaborer un plan de finances embrassant le prochain exercice et les exercices suivants, devrait avoir comme elle, quant à l'étendue de ses travaux, le caractère d'un conseil supérieur de gouvernement.

Ce qui distingue un plan de finances des expé-

dients et palliatifs dont on use dans un cas spécial et pour des exigences passagères, c'est son caractère politique et général.

Un plan de finances doit s'inspirer de la situation du pays et du pouvoir, embrasser tous les besoins et créer un ensemble de voies et moyens qui les satisfasse, en élevant à un nouveau degré de prospérité et de puissance la nation et l'État.

Le plan de Corvetto et de Laffitte remplissait ces conditions. M. de Villèle, converti enfin aux vrais principes du crédit, mais moins habile négociateur et moins homme d'État, tenta de continuer ce plan; quand la rente dépassa le pair, il combina les deux mesures de la conversion et de l'indemnité, de manière que, le profit réalisé sur la première devant égaler l'intérêt et l'amortissement du milliard distribué aux émigrés, l'opération n'eût ainsi rien coûté aux contribuables. Mais M. de Villèle manquait d'autorité politique même sur les hommes de son parti; il ne sut faire réussir son idée qu'à demi.

Depuis lui, sir Robert Peel produisit un véritable plan de finances, lorsque, pour raffermir les fondements de la société anglaise et la préserver

de l'agitation révolutionnaire du continent, il imagina de réduire les taxes qui pesaient sur l'existence et les travaux du peuple, et de compenser le déficit momentané qui en résulterait dans le revenu public par un impôt frappant seulement le revenu des classes aisées.

Sous l'ancienne monarchie, Sully, Colbert et Turgot ont aussi eu recours à des plans de finances. L'admirable combinaison de Gaudin, au début du consulat, avait également ce caractère.

Ce sont ces glorieux souvenirs que la commission impériale devrait évoquer.

La question des voies et moyens appellerait tout d'abord son attention; car l'étude des besoins à satisfaire conduit à des résultats bien différents selon l'idée que l'on se forme des ressources disponibles, et il règne à ce sujet des prévisions, des préjugés, une ignorance déplorable, qu'il importe avant tout de dissiper.

Le premier soin de la commission impériale serait donc très-probablement de constater le degré de puissance productive du pays, sa situation économique et l'état de ses ressources. Elle poserait les vrais principes en matière de crédit. Une étude

approfondie de la matière, et l'exemple du passé, lui donneraient lieu d'établir que la dépréciation des fonds publics tient à une seule cause, à l'absence de confiance; et que par conséquent une série d'emprunts donnant lieu à des emplois de fonds de nature à rassurer les esprits sur le présent et l'avenir, loin de peser sur le marché des capitaux, amènerait inévitablement la hausse des fonds publics. C'est ce qui a eu lieu sous la restauration, dont les emprunts ont été successivement contractés à 55, 64, 66, 84, puis au pair, puis au-dessus du pair, ce qui amena la conversion. Un phénomène analogue avait été observé en Angleterre pendant la guerre continentale. Bien que les 14 milliards qu'elle emprunta successivement en dix-huit ans fussent destinés à être anéantis sur les champs de bataille, chaque fois que l'espoir d'en finir par un dernier effort ranimait le courage et la confiance de la nation, les cours résistaient aux appels de capitaux, et il arrivait même que le nouvel emprunt était souvent contracté à un taux plus favorable que le précédent.

La commission écarterait donc dès le début l'objection que les esprits superficiels ne manque-

ront pas de faire, laquelle repose sur cette idée fausse, qu'il faut craindre d'emprunter lorsque les fonds sont bas; que la dépréciation des valeurs de Bourse est toujours signe que la place est surchargée de titres, et que de nouvelles émissions ne pourraient qu'en déprécier encore la valeur.

Dans une situation ordinaire, le raisonnement pourrait être juste; mais dans l'état exceptionnel où se trouve le pays depuis plusieurs années, avec les craintes perpétuelles de guerre, les hausses factices de l'escompte, l'insécurité des transactions, les agitations de l'esprit public, toutes les incertitudes et la méfiance que cet état de choses entretient, la langueur du marché tient à des causes politiques et économiques qu'une grande résolution du pouvoir peut faire cesser.

Que la certitude de la paix succède aux craintes de guerre, que la liberté succède aux lois d'exception, que l'ambition de la bourgeoisie et celle du peuple se trouvent également satisfaites, que les causes d'opposition disparaissent, qu'un bon système de banque et de circulation mette fin aux oscillations factices du taux de l'intérêt, que les taxes les plus lourdes pour les transactions enfin

soient réduites, vous verrez le cours des fonds publics s'élever comme par enchantement. Et s'il est nécessaire d'emprunter pour amener ces circonstances favorables, ce seront les nouveaux emprunts qui, loin d'ébranler le crédit public, le raffermiront.

Il est impossible que la commission, si sa majorité est composée d'hommes expérimentés en matière de commerce, d'industrie et de finances, j'entends d'hommes *ayant l'habitude de créations industrielles, commerciales ou d'utilité publique dont ils assument la responsabilité*, il est, dis-je, impossible qu'ainsi composée la commission ne s'accorde pas sur le principe qui précède et ne le prenne pas pour base de ses délibérations. Dans ces conditions, l'emprunt n'est pas seulement un moyen de salut, il peut encore n'imposer aucune charge aux contribuables, il peut même servir à dégrever les taxes.

Ce point mérite d'être approfondi par la commission, car il donne la clef de la vraie situation du pays, et aussi de l'étendue qu'une sage et habile combinaison des voies et moyens donnerait à ses ressources.



Expliquons d'abord comment de nouveaux emprunts peuvent ne pas entraîner de nouvelles charges.

J'ai montré que dans la situation présente de l'Europe le gouvernement avait toute chance d'être suivi, s'il faisait isolément un premier pas vers cet état de paix que le congrès devra réaliser un jour chez toutes les nations du continent.

Cette nouvelle politique entraînerait une réduction immédiate des dépenses de l'armée et de la marine. Ne fût-elle que de 50 millions, l'économie annuelle qui en résulterait permettrait d'emprunter plus d'un milliard, dont les semestres et l'amortissement seraient ainsi assurés sans nouvelles charges. On se trouverait alors dans les conditions du plan de Laffitte et de Corvetto.

Et si M. Haussmann faisait partie de la commission, il pourrait expliquer comment, lui aussi, en appliquant le surplus des recettes de la ville à un emprunt de 200 millions, il a, en dix années, transformé la capitale et porté l'accroissement de son revenu à 37 millions.

L'emprunt peut donc n'entraîner aucune charge

nouvelle, si l'on réduit dans une faible proportion les dépenses de l'armée. Mais il y a plus, et, loin d'exiger du contribuable de plus lourds sacrifices, l'emprunt peut alléger ceux qu'il supporte. Cela dépend, on va le voir, de l'emploi qui sera fait des fonds.

Supposons, en effet, que l'on applique en France le plan financier de Robert Peel. Ce plan a consisté à réduire les taxes qui pesaient sur les transactions et les consommations du peuple, et l'on sait qu'il en est résulté un grand accroissement de revenu. Cet accroissement n'a pas été instantané; il a fallu attendre plusieurs années pendant lesquelles le rendement des impôts présentait sur les années antérieures un déficit de moins en moins considérable à chaque exercice, et qui a fini par faire place à un accroissement de recettes. Robert Peel a comblé le déficit au moyen d'un impôt sur les revenus excédant 3,750 fr.

Mais est-il de toute nécessité, pour réduire les taxes, de recourir à l'impôt du revenu? L'exemple de l'Angleterre prouve qu'il arrive un moment où, aux déficits momentanés et toujours décroissants, succède une augmentation de revenu égale au

montant des intérêts et de l'amortissement des sommes fournies par l'emprunt pendant les années d'insuffisance du produit des taxes. La réduction des taxes forme donc l'objet d'une opération dont le profit est finalement supérieur aux charges qu'elle entraîne. Dès lors, c'est au crédit à en faire les fonds, comme le crédit fait les fonds d'un embranchement de chemin de fer qui, pendant les années de sa construction, n'est qu'une occasion de dépense, et qui doit un jour les rembourser sous forme d'annuités.

On le voit, dans les conditions actuelles, avec une légère réduction sur l'armée, l'emprunt peut, selon l'emploi qu'il recevra, non-seulement ne pas être une charge nouvelle pour les contribuables, mais devenir au contraire pour eux l'occasion d'un dégrèvement.

Toutefois, la réduction d'impôts tels que l'enregistrement des actes relatifs aux acquisitions immobilières, tels que l'impôt du sel, du sucre, des boissons, des octrois, n'est pas le seul emploi utile à faire des fonds provenant du crédit.

J'ai parlé de l'enseignement populaire. J'ai suffisamment établi qu'il forme la matière d'une opé-

ration de finances tout aussi productive d'un accroissement de richesse que la réduction des taxes, et qui justifie également l'application du crédit. La commission devrait approfondir ce point de vue et poser les règles qu'il est nécessaire d'observer pour que le pays n'ait qu'à se louer de l'universalisation de l'enseignement gratuit en faveur des classes populaires.

Il y a une condition essentielle à introduire dans tout ce qui sera fait en matière d'enseignement, *au moyen du crédit* ; c'est que l'enseignement ait le caractère *économique*, que tout y soit combiné pour *développer les facultés productives de l'individu* : facultés morales, intellectuelles ou physiques, celles qui conduisent aux professions libérales comme celles qui conduisent aux professions manuelles.

L'enfant, au sortir des écoles alimentées par le crédit, doit être apte à suivre la carrière que ses facultés lui permettent de mieux remplir ; et les leçons qu'il a suivies, les exercices auxquels il s'est livré, les soins de toute nature qu'il a reçus, ont dû être combinés, à tous les degrés et à tous les moments de sa vie scolaire, de

manière à découvrir et à développer ces facultés.

Il ne s'agit donc pas de bouleverser les écoles existantes. Sauf les écoles primaires que le crédit peut entreprendre de transformer en écoles élémentaires industrielles dans les villes, et en écoles agricoles dans les campagnes, tous les établissements de l'université devront rester ce qu'ils sont.

L'enseignement gratuit a seul droit d'exiger que son organisation repose sur une base économique. Opérer sous ce rapport une révolution complète dans les programmes d'étude, les méthodes, la matière enseignée, c'est non-seulement un droit au point de vue de la logique, c'est un devoir envers les contribuables. Il faut bien reconnaître que c'est principalement parce qu'on n'a pas enseigné jusqu'à ce jour, dans les écoles gratuites, ce que les enfants du peuple ont le plus besoin d'apprendre, qu'un si grand nombre d'élèves fuient les écoles ou oublient, dès qu'ils en sont sortis, ce qu'ils y ont appris, et c'est aussi pour cette raison que les pouvoirs publics sont si indifférents, si parcimonieux à l'égard des allocations à inscrire au budget pour cet ordre de dépenses.

Tout enseignement gratuit doit conduire à la

profession et rendre digne d'être admis au crédit personnel. C'est l'inverse du système des écoles payantes dont tout le mécanisme repose sur cette théorie : que les enfants de la bourgeoisie parvenus à la fin des études sont propres à tout, et qu'ils doivent attendre la sortie du collège pour faire choix d'un état.

Il serait impossible de baser raisonnablement aucune combinaison du crédit personnel, si largement pratiqué en Écosse, sur la situation d'un lauréat de l'Université, alors même qu'il aurait remporté le prix d'honneur au grand concours, à moins toutefois qu'il ne se destinât à la carrière de l'enseignement ; tandis qu'un médecin, un ingénieur, un comédien, un voiturier, un ouvrier en bâtiment, un laboureur, en possession des connaissances que doit posséder un praticien de premier ordre, offrirait, avec le concours des assurances sur la vie, toute sûreté pour les avances nécessaires à son entrée dans la profession.

C'est le résultat que doivent ambitionner de produire les écoles gratuites de tous les degrés, alimentées par le crédit. Il faut qu'elles diffèrent radicalement, sous ce rapport, des collèges et des

lycées. A la fois générales, puisqu'elles doivent former des citoyens, et professionnelles, elles doivent, à tous les degrés, pousser l'enfant à l'amour et à la pratique du travail productif. Elles auront le caractère agricole, industriel, artistique, scientifique, commercial. La grande affaire des professeurs, depuis le commencement jusqu'à la fin des études, sera de découvrir et de développer les vocations et d'élever à leur plus haut degré de puissance les facultés productives quelles qu'elles soient : celles du prêtre, du savant, de l'artiste ; celles du commis, du médecin, aussi bien que celles du laboureur, du terrassier, de l'ouvrier, du charretier, et même du serviteur, du domestique.

Voilà une catégorie d'écoles entièrement neuve, pour laquelle tout est à créer, dont l'Amérique, plus que l'Allemagne, nous offre le modèle, qui n'a en tout cas aucun rapport avec les établissements et les méthodes de l'Université, et qui mérite, par l'accroissement de force productive et de richesses qu'on lui devra, de puiser les ressources qui lui sont nécessaires aux fonds recueillis par l'emprunt.

Mais, pour affermir l'ordre social, pour consolider les institutions existantes, il ne suffit pas de



pourvoir à l'éducation des enfants du peuple, il faut aussi s'occuper des travaux du peuple et surtout de ses vieillards.

Je ne sache pas de condition plus digne d'intérêt que celle de l'homme ou de la femme du peuple que l'âge et les infirmités mettent dans l'impossibilité de travailler. A quoi le vieillard est-il bon? On oublie tout ce qu'il a fait. Il n'est plus qu'une charge. L'enfant qui naît est un excitant à tous les bons sentiments. C'est un lien nouveau, c'est un être en qui on se sent revivre, qui doit vous aider dans vos travaux, c'est un jouet d'abord, puis un compagnon, un associé futur : tout en lui est promesse et espoir.

Mais *le vieux* ! Ah ! combien il faut de vertu et de bons sentiments naturels pour rester juste et convenable à son égard ! C'est, pour les natures chancelantes ou grossières, la pierre d'achoppement. Que de mauvaises réflexions l'invalidé du travail fait naître parfois autour de lui !

Si l'on veut retremper le moral des dernières couches de la société, combien il importe de diriger la sollicitude publique vers la vieillesse des plus pauvres travailleurs, de ceux



qui ont eu, dans la vie, la chance la plus défavorable, des salariés.

Quand même le respect et la reconnaissance de la société n'apparaîtraient qu'au chevet du centenaire; quand même la magnificence de cette société, si fière de ses richesses, de ses mœurs, de ses arts; ne se manifesterait que par une modeste retraite, la paye du soldat, cinq sous par jour, laquelle retraite ne pourrait être possédée qu'après avoir vécu cent ans; même dans ce cas, assurément très-rare et peu onéreux pour le trésor, ce serait encore, dans toutes les contrées où se produit ce phénomène de longévité, un enseignement moral du plus précieux effet.

Mais faites un peu plus; en deçà de ce terme exceptionnel de l'existence humaine, choisissez un âge assez avancé pour qu'un petit nombre seulement ait pu l'atteindre, mais cependant pas assez pour qu'une seule des quarante mille communes de France puisse désespérer d'en posséder un; attribuez à ces vieillards des deux sexes, âgés de soixante-dix, après cinquante ans de travail salarié, la paye du soldat, soit une pension de 91 fr. 50 c.; ce sera énorme pour une

foule de familles de la campagne, et la dépense ne s'élèvera pas à 12 millions par an.

Et quel exemple! quel encouragement à tous les bons et purs sentiments! quelle source de réflexions saines et vivifiantes!

Je sais bien qu'il y a en France une foule de nobles cœurs qui, même au sein des privations, n'ont pas besoin de ce rappel de la patrie commune pour accomplir jusqu'au bout les devoirs les plus stériles en apparence et les plus onéreux. Mais, chez ces natures d'élite, qui dira les luttes douloureuses que souvent le besoin a fait éclater entre la double dette qu'imposent l'avenir et le passé? C'est à la fois l'intérêt et la mission sacrée de la société terrestre d'aider partout, dans la mesure de ses ressources, le développement de tous les instincts généreux, d'encourager le bien, de désintéresser du mal, d'obliger les mauvais penchants à s'éteindre, faute d'occasion et d'aliment.

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet. Universaliser, en même temps que l'enseignement gratuit des enfants du peuple, la retraite en faveur des vieillards qui n'auront pas pu jouir des chances favorables que l'éducation va créer en faveur des géné-

rations nouvelles, c'est rendre plus facile aux familles l'envoi des enfants aux écoles, c'est un complément nécessaire des mesures à prendre pour l'extinction du paupérisme et l'organisation de la démocratie; à ce double titre, l'emprunt doit en faire les frais, aussi bien que du nouvel enseignement populaire.

Ajoutons à la réduction des taxes, à l'enseignement populaire et à la retraite, le prompt achèvement des chemins vicinaux, et l'encouragement à tous les travaux ou entreprises d'utilité publique, et nous aurons complété le cadre des emplois de fonds qui peuvent légitimement faire appel au crédit.

Ce n'est là néanmoins qu'une partie des objets sur lesquels devraient porter les délibérations de la commission impériale.

Après s'être assurée de l'étendue des ressources disponibles, après avoir constaté que c'est l'emprunt même qui doit les mettre en œuvre, après avoir déterminé la nature des améliorations auxquelles l'emprunt doit être appliqué, la commission, pour compléter son œuvre au point de vue financier, devrait procéder à l'élaboration d'une

réforme complète du budget, et à la réorganisation de notre système de Banque et de circulation.

En matière de lois de finances l'Empire suit les errements de la monarchie de Juillet. La politique de Napoléon III diffère assurément de celle de Louis-Philippe et son budget est le même. Ce budget date des premiers temps de la Restauration; il était une innovation pour l'époque. La seule modification qu'on y ait introduite consiste en ce que certaines choses qui avaient un sens alors n'en ont plus aujourd'hui. Ainsi, l'amortissement y figure toujours; seulement, il n'amortit pas. Mais depuis 1817 des progrès immenses ont été faits dans la science financière, progrès dus à l'initiative de l'industrie privée.

Les chemins de fer ont donné lieu à la création de nouvelles méthodes de comptabilité. Et de même que le Trésor a fait une acquisition des plus heureuses lorsque M. Mollien y a introduit la tenue des livres en partie double en usage chez les commerçants, de même ce sera pour l'État et pour les contribuables une conquête féconde le jour où un ministre, aussi intelligent et aussi bon citoyen que M. Mollien, proposera d'appliquer à

nos comptes de finances le principe fondamental adopté pour le budget des chemins de fer.

Ce principe consiste dans une appropriation rationnelle de l'impôt et de l'emprunt à deux ordres de dépenses dont les caractères sont aussi dissemblables que ces deux natures de ressources diffèrent entre elles.

L'impôt, pour les chemins de fer, c'est le prélèvement opéré par le prix des places et des transports. L'emprunt, ce sont les émissions d'obligations.

Quelle est la règle que s'imposent les compagnies?

Elle consiste à ne faire porter sur le prix des places, c'est-à-dire sur l'impôt, que les dépenses d'entretien, c'est-à-dire celles qui ne laissent rien après elles et qu'il faut sans cesse renouveler; et à demander aux obligations, c'est-à-dire à l'emprunt, tout ce qui accroît le fonds même de la société, et par suite ses revenus.

Il en doit être de même pour le budget de l'État. Le pays doit profiter, autant que les compagnies, à établir ses comptes d'après les mêmes principes. Parmi les dépenses publiques, il en est qui ne laissent rien après elles, et qu'il faut renou-

veler chaque année; elles n'ont d'autre effet que d'entretenir les rouages de l'administration. C'est l'impôt évidemment qui doit y pourvoir. Il est d'autres dépenses qui accroissent le fonds même et par suite le revenu de la communauté : celles-là, il faut bien se garder de les faire peser sur les contribuables, car en matière de services publics, comme dans tout autre domaine économique, le bon marché multiplie les profits. Tout ce qu'on ne retire pas de la poche des contribuables reste employé dans leur industrie.

Ces idées ne m'appartiennent pas; elles forment la base du nouveau plan de finances auquel j'ai fait allusion. Le lecteur a compris les conséquences qui déroulent de ce principe. Toutes les dépenses des divers départements doivent être examinées à nouveau et classées dans deux catégories : celles auxquelles il faut encore pourvoir par l'impôt, et celles que leur nature invite à solder au moyen de fonds recueillis par l'emprunt.

Ce travail, que la commission impériale devra au moins ébaucher, donnera les éléments d'un système de budgets en harmonie avec l'état de la

science financière et fera succéder l'abondance aux embarras perpétuels du Trésor.

Arrivons maintenant à la réorganisation du système de Banque et de circulation.

Que ce système soit défectueux, c'est un point que les faits ont prouvé et qui est aujourd'hui hors de discussion.

Les moyens de crédit sont insuffisants. Le Trésor, les travaux publics, les manufacturiers, les commerçants, les cultivateurs, les ouvriers en chambre et les artisans manquent de crédit, même alors que le monopole de la Banque le fait payer un prix exorbitant au petit nombre de ceux qu'elle admet à l'escompte.

L'excuse mise en avant par la Banque de France, c'est qu'elle n'est pas alimentée en quantité suffisante de numéraire ; et cependant le pays, certes, n'en est pas dépourvu, puisqu'en dehors des billets et des virements de l'établissement privilégié, toutes les transactions du territoire s'effectuent en espèces.

C'est donc le système qui est vicieux.

Quel système faut-il lui substituer ? Telle est la question que la commission devra poser et résoudre.

Les éléments ne manquent pas pour arriver à la solution. Les souffrances du commerce, les crises que les hausses si fréquentes de l'escompte provoquent ou aggravent sans interruption depuis plusieurs années ont éveillé l'attention des économistes et des financiers. Les études se sont multipliées à tous les points de vue; une foule de projets ont surgi.

Je n'ai pas à indiquer ici ce qui est à faire. Je veux montrer seulement que dans l'intérêt dynastique, autant que dans l'intérêt du pays, il est urgent de prendre un parti.

Le présent état de choses est en effet l'œuvre du gouvernement impérial; et désormais il est constitutionnellement responsable de toutes les conséquences.

C'est lui qui a voulu renouveler avec une précipitation qui n'a pas été comprise le privilège de la Banque de France sur les bases actuelles, alors que les dispositions fermes et prudentes du gouvernement anglais lui montraient dans quel sens différent il devait user de son droit.

On pouvait critiquer la rigueur excessive avec laquelle avait été appliqué le nouveau principe



constitutif de la Banque d'Angleterre; mais, sous un rapport plus essentiel, la charte de 1844 présentait un mérite bien digne d'être imité. Elle avait su défendre les intérêts du public contre les envahissements et les abus du monopole; et c'est malheureusement ce qu'on n'a pas su faire en France.

Comparons la conduite des deux gouvernements à treize années de distance.

En 1844, sir Robert Peel s'est appliqué à réduire les privilèges de la Banque d'Angleterre, afin d'ouvrir pleine carrière aux efforts de l'industrie privée et de lui donner le moyen de perfectionner, en dehors de ce vieux rouage, les ressorts du crédit et de la circulation.

La nouvelle charte a privé la Banque d'Angleterre du droit illimité de battre monnaie.

Le service de l'émission des billets, comme celui des transferts et des semestres des consolidés, a été soumis à des règles administratives strictes.

Désormais la Banque, en considération des 350 millions de francs (14 millions sterl.), formant son capital primitif prêté à l'État, n'a plus disposé à titre gratuit que d'une somme égale, soit de 350 millions de billets.

Au delà de ce chiffre, la Banque d'Angleterre, placée sur le pied d'égalité avec les particuliers, n'a pu, comme eux, se procurer de billets que contre versement de pareilles sommes en or.

La Banque a perdu le droit de disposer de l'encaisse; elle n'a plus eu, comme les particuliers, que la faculté d'échanger, contre l'or de l'encaisse, tout ou partie de ses 350 millions de billets; désormais si elle prend de l'or, elle perd l'usage d'une somme correspondante de billets, et, si elle garde ses billets, elle ne peut toucher à l'encaisse.

Par suite de diverses bonifications imposées à la Banque envers l'Échiquier, les 3 pour 100 d'intérêt qu'elle avait reçus jusque là sur son capital de 350 millions prêté à l'État, ont été réduits à 1,71 pour 100.

Enfin, sir Robert Peel a voulu que le gouvernement restât, à toute époque, maître d'introduire dans l'établissement les modifications qu'il jugerait convenables. A cet effet, il *n'a assigné aucune durée au nouveau privilège, stipulant simplement que douze mois après notification l'État, moyennant le remboursement de sa dette de 350 millions, rentrerait dans ses droits.*

Telle était, depuis 1844, la constitution de la Banque d'Angleterre, lorsque le privilège de la Banque de France, ayant encore dix ans à courir, a été renouvelé en 1857.

C'est avec cet exemple sous les yeux que le gouvernement impérial demanda à la Banque 100 millions et consentit à lui payer 4 pour 100 d'intérêt au lieu de 4,71 pour 100 payés par l'Échiquier sur le prêt de 350 millions de la Banque d'Angleterre, qu'il conserva à la Banque de France la libre disposition de l'encaisse et la faculté illimitée d'émission des billets, en y ajoutant l'élévation illimitée du taux de l'escompte; combinaison qui rend impossible tous les progrès que l'industrie publique et privée pourrait introduire dans le crédit et la circulation. Enfin, c'est en face de la sage précaution prise par le gouvernement anglais de n'attribuer aucune durée au privilège et de réserver à l'État le droit de perfectionner l'institution à toute époque, que le gouvernement français, abandonnant ce droit, se lia vis-à-vis de la Banque de France, jusqu'en 1897! Quels efforts résisteraient à la pression d'un établissement investi, pour un tiers de siècle encore, du droit

d'élever jusqu'à 8, 9 et 10 pour 100 le loyer d'un capital de 800 millions que crée la confiance du public, qui appartient au public, et dont la Banque dispose sans qu'il lui en coûte rien ?

Si l'on place la conduite opposée des deux gouvernements en face des éventualités que l'objet même des travaux de la commission oblige de prévoir, on comprendra quel prix l'État doit attacher aujourd'hui aux prérogatives qui lui restent en matière de Banque, et l'intérêt qu'il y a à ce que le mal soit attaqué dans sa racine. La politique, autant que les affaires, appelle une rénovation complète de notre système de crédit et de circulation.

Ce système doit être définitivement organisé, non-seulement dans l'intérêt de l'industrie privée et de la grande industrie, et aussi de la bonne tenue des fonds publics et des opérations du Trésor, mais encore au point de vue de l'apaisement des esprits, de l'affermissement de l'ordre social et de la stabilité des institutions.

C'est une des œuvres les plus importantes que devra préparer la commission impériale.

Jusqu'à présent je suis resté dans le domaine

économique. La commission n'aurait pas moins à faire dans l'ordre politique et moral.

Sa mission serait d'organiser le régime parlementaire, non pour la satisfaction des amours-propres, mais dans l'intérêt du meilleur gouvernement des affaires et de la consolidation de la dynastie, et de fonder enfin, sur une base solide et définitive, l'état de liberté. La commission devrait rayer de nos codes et de nos règlements toutes les dispositions restrictives du développement et de l'usage des facultés de chacun.

L'organisation de la démocratie embrassant l'enseignement gratuit des enfants du peuple, le crédit personnel à l'entrée dans la carrière, et la retraite en faveur des vieillards : c'est le point de départ de la vraie liberté.

Au moyen de cette organisation, les chances sont égalisées; chacun entre dans la vie aidé par le complet développement de ses facultés naturelles. L'homme se possède lui-même. Il dépend de lui de devenir ce qu'il est réellement destiné à être. Dès lors, la concurrence, la compétition des intérêts et des efforts reposent sur une base aussi juste que le permettent les ressources et l'état de

perfectionnement de la société terrestre. Levez les barrières, donnez le champ libre à toutes les activités, à toutes les ambitions! Que chacun puisse travailler, prier, penser, parler, se mouvoir et s'associer comme il l'entend.

Liberté du travail, liberté de la presse, liberté des croyances, réalisant l'Église libre dans l'État libre, voilà le programme que devrait se proposer la commission!

Arrêtons-nous sur ce dernier point, et montrons combien un pouvoir qui veut se perpétuer en France, et qui ne peut y réussir qu'en se faisant le promoteur et le réalisateur de l'idéal populaire, est intéressé non-seulement à fonder et à respecter la liberté d'association, mais à en faciliter l'usage, et, au besoin, à en accélérer le développement par l'intervention personnelle du souverain.

Quel contraste frappant existe sous ce rapport entre la position des Bonaparte et celle des familles princières qui aidèrent à la formation des premiers États de l'Europe moderne!

Il y a huit cents ans, loin de comprimer, d'étouffer la libre expansion des instincts populaires, loin de redouter le travail des esprits, et la secrète

attraction qui groupait un public d'élite ou les masses dans les universités et les monastères, les rois encourageaient ces heureux penchants; ils épiaient les lueurs prophétiques que faisaient éclater les frottements de la foule; ils les suivaient comme Moïse et Israël suivaient dans les ténèbres la colonne de feu. Que de fondations charitables l'idéal, pour lequel se passionnait le peuple d'alors, a inspirées aux Carlovingiens et aux premiers Capets! Avec quelle ardeur les princes et les rois, pendant deux cents ans, marchèrent à la tête de leurs peuples, à la conquête des lieux saints!

Aujourd'hui ce n'est pas une perfection céleste, une ambition mystique qui passionne les masses. Les progrès de la civilisation enfantent un autre idéal; il est encore obscur, indéterminé sur bien des points, il fermente, il cherche à se préciser, à se compléter. L'intérêt du pouvoir serait de faciliter, d'accélérer cet enfantement par tous les moyens qu'offrirait la liberté de pensée, de travail et d'association. Mais loin d'aider la lumière à se faire, les choses sont constituées de telle sorte que sur toutes les fissures d'où elle pourrait jaillir l'administration met le boisseau!



Si l'élite des parvenus de l'intelligence et de la fortune, si les aînés de la famille française voulaient tendre une main fraternelle aux classes populaires et les aider à parvenir à leur tour, si elle demandait au gouvernement à fonder une association nationale pour l'accélération de tous les perfectionnements dont la société humaine est susceptible, n'est-il pas effrayant d'imaginer que la première pensée que ce mouvement généreux ferait naître dans les régions officielles serait un sentiment de méfiance et de terreur ?

Et cependant combien il serait naturel, combien il serait à désirer que, dans un siècle où le travail a si considérablement accru la richesse et où les passions populaires l'ont si sérieusement menacée, la libéralité publique se portât de préférence vers la classe qui est à la fois l'épouvantail et le principal artisan du progrès social !

La commission devrait donc affranchir la société, en mettant en lumière les dangers auxquels serait exposé dans l'avenir un gouvernement qui persisterait à gérer les affaires du pays comme on fait les affaires d'un mineur, et en montrant au contraire toutes les ressources qu'un pouvoir émané



de la volonté nationale puiserait dans l'explosion libre de ses aspirations de progrès.

Cette revue anticipée a été poussée assez loin, nous l'espérons, pour qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit du lecteur.

On comprend maintenant que l'intervention d'une commission extraordinaire est indispensable pour élaborer, avant de le présenter aux assemblées, un ensemble de mesures destiné à compléter les conditions de l'ordre social, et à mettre à l'abri des mauvaises chances de l'avenir la perpétuation régulière du pouvoir.

On comprend, en même temps, combien est important et délicat le choix des membres de cette commission.

Si l'on objectait qu'il faut une occasion pour d'aussi grandes choses, qu'on ne change pas la politique d'un pays sans y être sollicité par les événements, je ferais observer que l'état de l'Europe, et l'opinion que le gouvernement s'en forme, peuvent fournir à ce sujet toutes les justifications nécessaires.

Le nouvel empire a proclamé qu'il était la paix et qu'il donnerait la liberté. A la suite de cette

double déclaration, pendant onze années d'un régime assurément peu libéral, le pays a supporté les charges et les inquiétudes de l'état de guerre.

Les circonstances sont-elles favorables à ce que l'on fasse, à partir du moment actuel, un essai aussi prolongé de l'état de paix? Voilà toute la question.

La politique de l'*exemple*, nous en avons fait l'expérience, accroît d'une manière certaine les frontières morales de la France. Une politique de *contrainte* fait seulement courir la chance d'accroître ou de réduire nos frontières territoriales.

Si les circonstances sont favorables à la politique de l'*exemple*, si le pays peut s'organiser pour la paix, comme il s'était organisé, au début du règne, pour la guerre, ce changement de situation donne assurément au gouvernement impérial le droit de le prendre pour point de départ d'une politique nouvelle.

## CHAPITRE XXXIV.

## RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Un livre où l'on traite d'un objet qui n'a été encore l'occasion ni d'études, ni de recherches, et sur lequel aucune plume ne s'est exercée, ressemble à un voyage d'exploration à travers un monde inconnu.

Que de choses nouvelles ont attiré vos regards ! Mais aussi combien d'autres perdues à l'horizon que vous n'avez pu voir ! Combien d'observations vous ont échappé ! Que de lacunes à combler dans les récits d'un premier voyageur !

Ainsi doit-il en être de cette étude ; elle fraye le chemin, voilà tout.

Toutefois, dès à présent il semble que certaines faces du sujet ont été assez éclairées pour que l'opinion se prononce sur les conséquences que l'auteur en a déduites et sur la proposition pratique à laquelle elles l'ont conduit.

Il ne saurait, je crois, exister de doute sur les points suivants :

La consolidation du régime actuel ne trouve réellement, dans la disposition des esprits, aucune opposition, aucune résistance insurmontable.

D'un autre côté, l'idée d'une nouvelle dynastie est sérieuse ; car l'institution peut devenir l'instrument d'une grande conquête nationale que le pays ne réaliserait pas aussi rapidement sans elle.

Des deux conditions essentielles pour la fondation des maisons souveraines, l'idéal et le frein, les Bonaparte possèdent la première, l'idéal. Le régime parlementaire leur offre le moyen de compléter l'édifice et de lui donner une base solide.

Ils y sont sollicités par les actes du présent règne, qui tous, sauf l'initiative du congrès, ont le caractère gouvernemental et non dynastique.

Ils y sont sollicités également par l'exemple de Guillaume d'Orange qui a satisfait à la fois les

deux classes en possession de la vie politique, la classe parvenue comme la classe en progrès.

Dans l'établissement des dynasties, ce ne sont pas les expéditions du dehors, mais les grandes entreprises à l'intérieur qui consolident les nouveaux pouvoirs; et l'organisation de la démocratie en France, sous ce rapport, offre l'analogie de ce qu'a été, en Angleterre, le travail d'unification des trois royaumes.

Tout est préparé pour l'exécution de cette œuvre. Le gouvernement a le moyen d'y associer le concours des deux grandes forces de la société libre : les influences industrielles et financières et le monde des lettres.

Enfin, entrer dans cette voie ne serait pas tenter l'inconnu, se lancer sur une mer inexplorée, sans boussole et sans chronomètre. Ce serait suivre, au contraire, la trace des navigateurs les plus autorisés. On serait guidé par un antécédent tellement heureux, tellement fécond dans ses résultats, que la France n'a jamais retrouvé depuis le degré de prospérité qu'elle lui avait dû.

Ces considérations méritent assurément d'être méditées par le public.

Si l'opinion se formait à leur sujet, pourrait-il y avoir le moindre doute sur le parti que prendrait le gouvernement?

L'Empereur seul, il est vrai, est juge du plus ou moins d'urgence qu'il pourrait y avoir à entrer dans cette voie.

Mais, si l'on se pénètre de l'état d'incertitude et de malaise des esprits et des intérêts; si l'on réfléchit aux éventualités menaçantes que feraient surgir, en cas de minorité du souverain, les rivalités des personnes, les souffrances du commerce, les exigences du clergé, les intrigues des partis, les griefs de la presse, les entreprises des cabinets étrangers et surtout le grand vide causé par la disparition de Napoléon III, on conviendra qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce que tout cédât au grand intérêt de recourir aux mesures qui ont été indiquées, du vivant de l'Empereur, alors que l'autorité de son règne et sa capacité personnelle pourraient en faciliter le succès.

100

107

22.

## TABLE.

	Pages.
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Ce qu'est le livre. — Circonstances où il se produit. . . . .	1
CHAPITRE II. — Le gouvernement impérial doit-il considérer comme antidynastique l'opposition qu'on lui fait ? . . . .	4
CHAPITRE III. Ce qu'est une dynastie, et ce qu'on peut en attendre aujourd'hui en France. . . . .	15
CHAPITRE IV. — La dynastie napoléonienne et le sentiment républicain . . . . .	26
CHAPITRE V. — Aperçu historique. — Part que prennent à la perpétuation des dynasties les grands caractères et les intelligences supérieures de la nation. . . . .	36



	Pages.
CHAPITRE VI. — Comment les dynasties ont été établies et comment elles se sont consolidées. . . . .	43
CHAPITRE VII. — L'idéal dynastique. . . . .	46
CHAPITRE VIII. — Le frein dynastique. . . . .	59
CHAPITRE IX. — La maison des Bonaparte est en possession d'un idéal dynastique. . . . .	65
CHAPITRE X. — La maison des Bonaparte est-elle en possession d'un frein dynastique?. . . . .	72
CHAPITRE XI. — Intérêt du gouvernement impérial à rétablir les libertés publiques. . . . .	78
CHAPITRE XII. — Examen des actes du présent règne. Ont-ils le caractère dynastique? . . . . .	88
CHAPITRE XIII. — Suite du précédent. Y a-t-il quelque raison de penser que l'Empereur partage l'optimisme du monde officiel?. . . . .	97
CHAPITRE XIV. — Parallèle entre la dynastie de Hanovre et la dynastie napoléonienne ; politique extérieure. . . . .	104
CHAPITRE XV. — Suite du parallèle. — Rapports des souverains avec les classes composant les deux nations. . . . .	113
CHAPITRE XVI. — Fin du parallèle. — Situation personnelle des souverains. — Grande entreprise nationale et dynastique à l'intérieur . . . . .	121
CHAPITRE XVII. — Conformité de l'entreprise impériale de pacification européenne avec les traditions et le génie de la	

TABLE.

329

	Pages.
France révolutionnaire . . . . .	129
CHAPITRE XVIII. — Accueil fait à l'idée du congrès. — La politique extérieure peut-elle fournir à elle seule les éléments de la consolidation dynastique? . . . . .	137
CHAPITRE XIX. — Évolution qui s'opère en France. — Elle invite la dynastie napoléonienne à organiser la démocratie. .	150
CHAPITRE XX. — Conséquences économiques et financières de l'organisation de la démocratie . . . . .	160
CHAPITRE XXI. — Opportunité de la mesure. — Tout est prêt en France pour la mise en valeur du capital humain. . .	172
CHAPITRE XXII. — L'organisation de la démocratie réalise la formule sacramentelle de la Révolution et met un terme à nos convulsions périodiques. . . . .	185
CHAPITRE XXIII. — Résumé de ce qui précède. — Sentiment que la France a d'elle-même. — Rôle des finances. . . . .	192
CHAPITRE XXIV. — Retour à la politique extérieure. — Avantages qu'elle puisera dans l'organisation de la démocratie. .	197
CHAPITRE XXV. — Moyens de réalisation. — Une hypothèse .	205
CHAPITRE XXVI. — Napoléon III serait justifié d'appliquer le crédit à l'extinction du paupérisme. . . . .	215
CHAPITRE XXVII. — Le rétablissement de la liberté peut-il être une objection? . . . . .	223
CHAPITRE XXVIII. — Nécessité d'intéresser à l'établissement dynastique les forces libres de la nation . . . . .	228

	Pages.
CHAPITRE XXIX. — Moyen de faire concourir la presse libérale à l'établissement dynastique . . . . .	239
CHAPITRE XXX. — Moyen de faire concourir les influences financières et industrielles à l'établissement dynastique. .	247
CHAPITRE XXXI. — Antécédent remarquable. — Formation en 1816 d'une commission extraordinaire du budget ayant le caractère d'un conseil supérieur de gouvernement. — Résultats qu'on lui doit. . . . .	261
CHAPITRE XXXII. — Y a-t-il lieu de soumettre à une commission impériale les questions relatives à la consolidation du régime actuel? . . . . .	277
CHAPITRE XXXIII. — Aperçu des travaux auxquels devra se livrer la commission. . . . .	289
CHAPITRE XXXIV. — Résumé et conclusion. . . . .	322

35.20 / 493.35

M. CHARLES DUVEYRIER

# L'AVENIR

ET

LES BONAPARTE

34



Zah. IV B. 102

PARIS

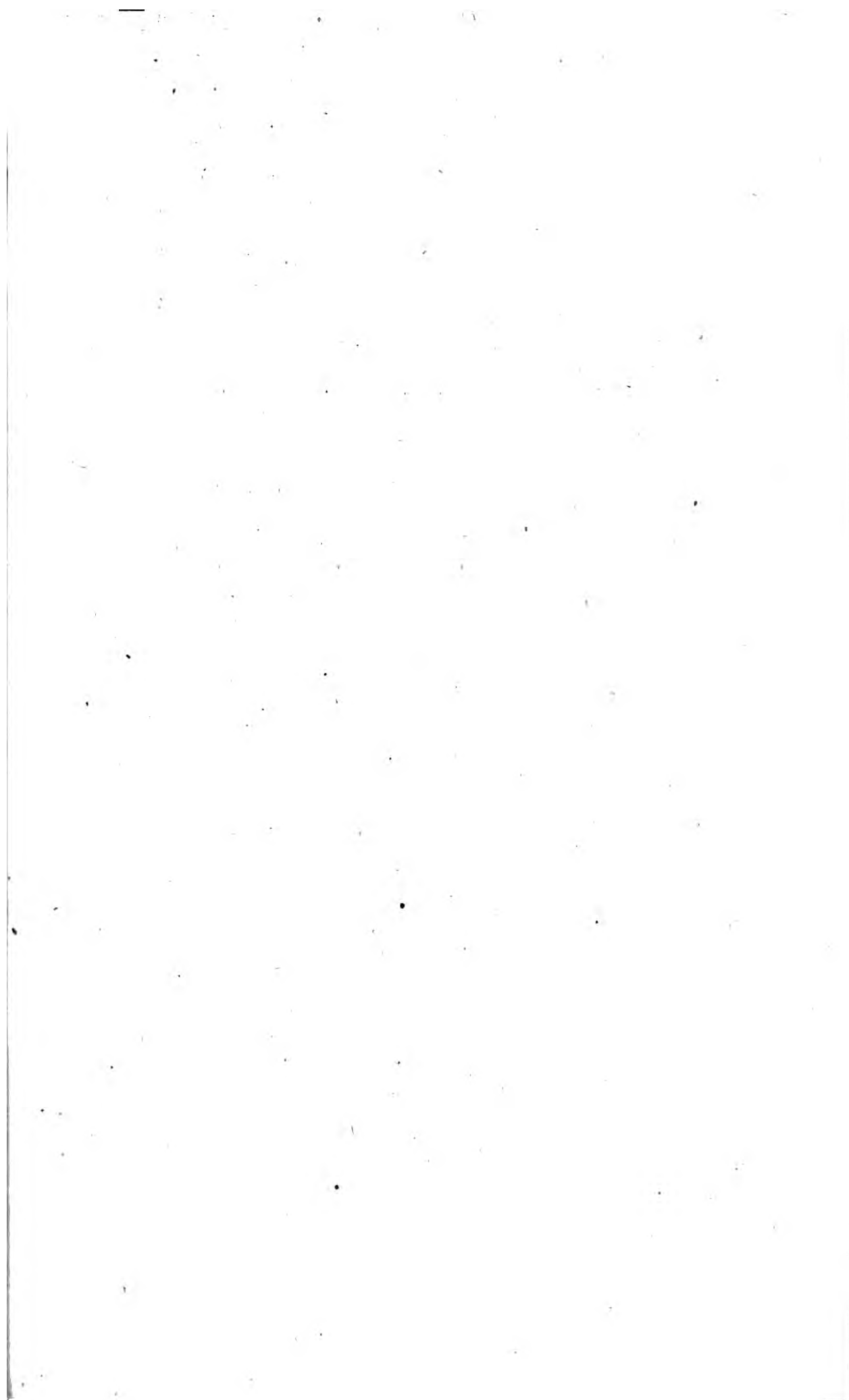
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS  
RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15  
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—  
1864

The following table shows the results of the experiment. The first column shows the number of trials, the second column shows the number of correct responses, and the third column shows the percentage of correct responses. The data shows that the number of correct responses increases as the number of trials increases, and that the percentage of correct responses remains relatively constant around 75%.

Number of Trials	Number of Correct Responses	Percentage of Correct Responses
10	7	70%
20	15	75%
30	22	73%
40	30	75%
50	38	76%
60	45	75%
70	52	74%
80	60	75%
90	68	75%
100	75	75%

The results of the experiment indicate that the number of correct responses increases as the number of trials increases, and that the percentage of correct responses remains relatively constant around 75%. This suggests that the subjects are learning the task and performing it more accurately as they gain experience.





CHEZ LES  
MÊMES ÉDITEURS.

ÉDITIONS FORMAT IN-8°

DERNIERS  
OUVRAGES PARUS.

**J.-J. AMPÈRE**

L'HISTOIRE ROMAINE A ROME, avec des plans topographiques de Rome à diverses époques. — 2<sup>e</sup> édition. — 4 vol. .... 30 »  
CÉSAR, scènes hist. 1 v. 7 50

**J.-B. BIOT**

Membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française.  
MÉLANGES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES. — 3 v. 22 50  
ÉTUDES SUR L'ASTRONOMIE INDIENNE ET SUR L'ASTRONOMIE CHINOISE. — 1 v. 7 50

**J. COHEN.**

LES DÉCIDÉS. Examen de la vie de Jésus et des développements de l'église chrétienne dans leurs rapports avec le Judaïsme. 1 v. 6 »

**DUVERGIER DE HAURANNE**

HISTOIRE DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE EN FRANCE (1814-1848), précédée d'une introduction. — 6 v. 45 »

**AD. FRANCK**

Membre de l'Institut.  
RÉFORMATEURS ET PUBLICISTES DE L'EUROPE. — Moyen-âge et Renaissance. — 1 v. 7 50

**F. GUIZOT**

MÉMOIRES pour servir à l'histoire de mon temps. — 2<sup>e</sup> édition. — 6 vol. 45 »  
HISTOIRE PARLEMENTAIRE DE FRANCE, recueil complet des discours de M. Guizot dans les chambres de 1819 à 1848, accompagnés de résumés historiques et précédés d'une introduction ; formant le complément des mémoires pour servir à l'histoire de mon temps. — 5 vol. .... 37 50  
LE PRINCE ALBERT, son caractère et ses discours, traduction précédée d'une préface. — 1 vol. .... 6 »  
WILLIAM PITT ET SON TEMPS, par lord Stanhope, traduction précédée d'une introduction. — 4 vol. . 24 »

**M<sup>me</sup> RÉCAMIER**

COPPET ET WEIMAR. — MADAME DE STAEL ET LA GRANDE DUCHESSE LOUISE. — Récits et Correspondances, par l'auteur des *Souvenirs de M<sup>me</sup> Récamier*. — 1 v. 7 50

**ERNEST RENAN**

HISTOIRE GÉNÉRALE DES LANGUES SÉMITIQUES. — 4<sup>e</sup> édit., revue et augmentée. — 1 vol. .... 7 50  
VIE DE JÉSUS. — 12<sup>e</sup> édition. — 1 vol. .... 7 50  
ÉTUDES D'HIST. RELIGIEUSE. — 6<sup>e</sup> édition. — 1 vol. 7 50

**LOUIS REYBAUD, de l'Institut**  
ÉCONOMISTES MODERNES. — 1 vol. .... 7 50

LE COTON. Son régime, ses problèmes, son influence en Europe. — Nouvelle série des études sur le régime des manufactures. — 1 v. 7 50

**SAINTE-BEUVE**

POÉSIES COMPLÈTES. — JOSEPH DELORME, LES CONSOLATIONS. — PENSÉES D'AOUT. — Nouvelle édit. très-augmentée. — 2 vol. .... 10 »

**J. SALVADOR**

HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE MOÏSE ET DU PEUPLE HÉBREU. — 3<sup>e</sup> édition, revue et augmentée d'une Introduction sur l'avenir de la Question religieuse. — 2 volumes. .... 15 »  
JÉSUS-CHRIST ET SA DOCTRINE, Histoire de la naissance de l'Eglise et de ses progrès pendant le 1<sup>er</sup> siècle. — Nouvelle édition, revue et augmentée. — 2 vol. 15 »

**EDMOND SCHERER.**

MÉLANGES D'HISTOIRE RELIGIEUSE. — 1 vol. .... 7 50

**LOUIS DE VIEIL-CASTEL**

HISTOIRE DE LA RESTAURATION. — 7 vol. .... 42 »

**ALFRED DE VIGNY**

LES DESTINÉES, poèmes philosophiques. — 1 vol. 6 »

**PAUL JANET**

PHILOSOPHIE DU BONHEUR — 2<sup>e</sup> édition. — 1 vol. 7 50

**LÉONCE DE LAVERGNE**

LES ASSEMBLÉES PROVINCIALES SOUS LOUIS XVI. — 1 vol. 7 50

**LORD MACAULAY**

Traduit par GUILLAUME GUIZOT.  
ESSAIS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES. — 2 vol. 12 »

ESSAIS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES. — 1 vol. ... 6 »  
ESSAIS SUR L'HISTOIRE D'ANGLETERRE. 1 vol. 6 »

**JOSEPH DE MAISTRE**

MÉMOIRES POLITIQUES ET CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE avec explications et commentaires historiques, par Alb. Blanc. — 3<sup>e</sup> éd. 1 v. 6 »

**J.-H. MERLE D'AUBIGNÉ**

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE AU TEMPS DE CALVIN. — 3 vol. . 22 50

**MORTIMER-TERNAUX**

HISTOIRE DE LA TERREUR (1792-1794), d'après les documents authentiques et inédits, t. I, II, III. — 3 v. 48 »

**MICHEL NICOLAS**

ESSAIS DE PHILOSOPHIE ET D'HISTOIRE RELIGIEUSE. — 1 vol. .... 7 50

ÉTUDES CRITIQUES SUR LA BIBLE. — Ancien Testament. — 1 vol. .... 7 50

ÉTUDES CRITIQUES SUR LA BIBLE. — Nouveau Testament. — 1 vol. .... 7 50

**GEORGES PÉROT**

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ASIE MINEURE. — 1 vol. 7 50

**A. PEYRAT**

HISTOIRE ÉLÉMENTAIRE ET CRITIQUE DE JÉSUS. — 2<sup>e</sup> édit. — 1 vol. .... 7 50

**PRÉVOST-PARADOL**

ESSAIS DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE. — 3<sup>e</sup> série. — 1 vol. .... 7 50

**EDGAR QUINET**

HISTOIRE DE LA CAMPAGNE DE 1815. — 1 vol. avec une carte ..... 7 50











